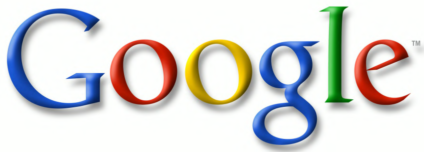
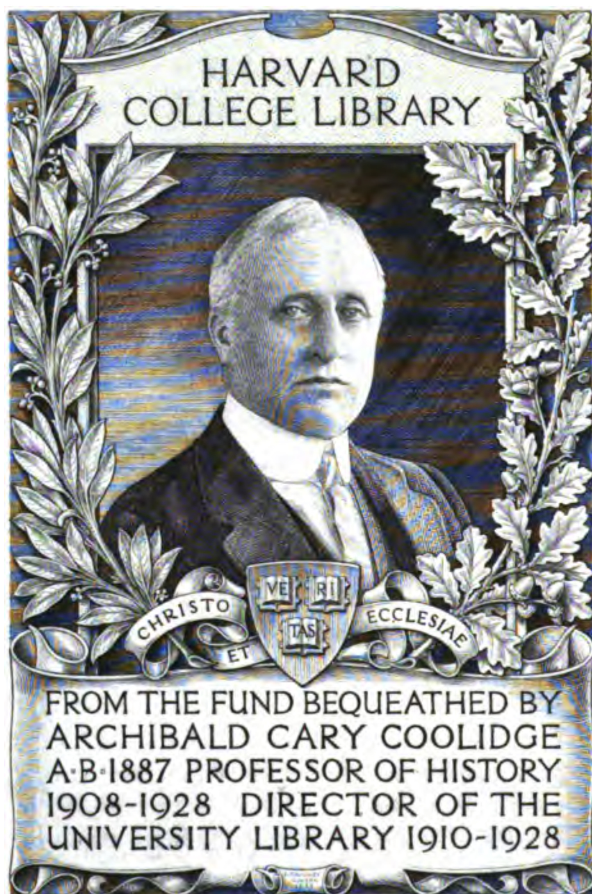




LES

ANCIENNES FAÏENCERIES

RENNAISES

LES
ANCIENNES FAÏENCERIES
RENNAISES

Étude Historique et Critique

PAR

LUCIEN DECOMBE

Directeur du Musée Archéologique de la ville de Rennes.

**Avec 15 fac-similé de marques ou signatures dans le texte
et 12 planches hors texte.**



RENNES

HYACINTHE CAILLIÈRE, ÉDITEUR

—

1900

AVANT-PROPOS

Lorsqu'en 1863, dans une modeste exposition rétrospective, furent remarquées pour la première fois des faïences fabriquées à Rennes au XVIIIe siècle, M. Auguste André, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, conçut le projet d'écrire une Histoire artistique et industrielle de la Bretagne. C'est à ce moment qu'il commença à rechercher dans nos archives locales les documents de nature à le renseigner utilement. Il recueillit pendant plusieurs années de nombreuses notes qui lui permirent de publier en 1878, dans les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, *un très intéressant mémoire sur* la Verrerie et les vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne. *En même temps, il formait un important portefeuille de notes puisées aux Archives du Département, à celles de la Ville, à celles du Parlement, et qui devaient lui servir à rédiger une* Histoire de la Céramique en Bretagne. *Il mourut à la fin de 1878, sans avoir pu réaliser son projet, sans avoir pu même terminer sa récolte de documents.*

En 1876, alors qu'il était directeur du Musée archéologique de Rennes et que la Municipalité faisait imprimer la deuxième édition de son remarquable Catalogue raisonné, *M. Aug. André, dont la santé*

était déjà fort altérée, avait demandé que nous lui fussions adjoint. C'est ainsi que s'établirent entre nous deux, à partir de cette époque, des rapports fréquents, presque journaliers, et c'est probablement à cause de la bienveillance qu'il ne cessa de nous témoigner que sa famille voulut bien nous offrir à sa mort, à titre de souvenir, les volumineux dossiers contenant les notes qu'il avait réunies sur la céramique bretonne, et dont il n'eut malheureusement pas le temps de faire usage.

Ne nous sentant pas de force à mettre en œuvre ces matériaux, et ne voulant pas les conserver enfouis au fond d'un carton, nous demandâmes aux héritiers de M. André de nous permettre de les déposer en leur nom à la Bibliothèque publique de la Ville. C'est ainsi qu'ils figurent aujourd'hui au Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Rennes, *sous les nos 217 à 224.*

En agissant ainsi, nous voulions d'abord assurer la conservation certaine, soigneuse et indéfinie de ces papiers. Sur ce point, nous avons réussi.

Mais nous espérions aussi qu'ainsi placés dans un dépôt public, libéralement ouvert aux chercheurs et aux travailleurs, ils auraient provoqué chez quelqu'un d'entre eux la tentation de les classer, de les compléter, et enfin de les publier. Il n'en a rien été.

C'est pour cela que, cédant enfin aux instances de nos confrères de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, nous assumons aujourd'hui, peut-être un peu imprudemment, la lourde responsabilité de la présente publication.

Ne nous trouvant pas suffisamment documenté pour réaliser en son entier le plan assez vaste conçu par M. Aug. André, qui devait embrasser dans son

étude la céramique de l'ancienne province bretonne tout entière, nous avons dû nous borner à l'histoire des Faïenceries rennaises. *Ainsi réduite, notre tâche était encore suffisamment lourde.*

Nous avons utilisé, parmi les notes de M. André, une grande partie de celles concernant le sujet spécial et restreint que nous avions à traiter. Nous y avons ajouté le contingent assez important de nos recherches et de nos investigations personnelles. Enfin, nous croyons avoir mis à profit les renseignements, les conseils, les avis, les appréciations que nous n'avons jamais sollicités en vain de ceux à l'obligeance desquels nous avons fait appel.

Il serait trop long de citer tous ceux qui nous ont été utiles. Nous savons même que quelques-uns d'entre eux nous reprocheraient de les avoir nommés. Qu'il nous suffise donc de dire ici que nous leur adressons à tous, avec un cordial remerciement, l'expression de notre vive gratitude.

*En terminant ces quelques lignes d'*Avant-Propos, *que nos lecteurs nous permettent de solliciter leur plus grande indulgence, car, nous ne pouvons nous le dissimuler, il existe de trop nombreuses imperfections dans ce travail auquel — nous le sentons surtout au moment où nous le livrons à l'impression — nous n'étions pas suffisamment préparé.*

Nous osons espérer que cette indulgence ne nous fera pas défaut et que l'on voudra bien nous tenir compte de notre bonne volonté.

LES

ANCIENNES FAIENCERIES RENNAISES

CHAPITRE I

SOMMAIRE :

A-t-il existé des faïenceries à Rennes avant le XVIIIe siècle? — Les peintres verriers. — Un italien *verrier et céramiste* à Nantes au XVIe siècle. — Céramistes italiens établis en Bretagne. — Obligation imposée en 1629 aux céramistes étrangers de former des apprentis français. — Quelques pièces du Musée de Rennes indiquant bien l'influence italienne. — Interruption de la fabrication locale. — Tentatives d'établissement de faïenceries par Campion en 1739, et par Cailleau en 1740. — En 1743, il n'existe plus en Bretagne qu'une seule faïencerie, celle de Quimper. — Les potiers de Rennes en 1748.

A-t-il existé à Rennes des fabriques de faïence avant le XVIIIe siècle? Bien que nous n'en ayons aucune preuve certaine et authentique, nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative, ou, tout au moins, nous dirons qu'il y a de fortes et sérieuses présomptions qu'on ait fabriqué à Rennes au XVIIe siècle, et peut-être dès le XVIe, des faïences décorées de dessins ou d'ornements en couleur. Nous ne connaissons, il est vrai, aucun nom de faïencier résidant dans notre ville avant 1739; mais, en revanche, un grand nombre de peintres verriers y ont existé depuis

le XIVe siècle. Parmi eux, nous citerons[1] : Raoul et Perrot Beart en 1375; Jean Le Breton en 1531; N. Berma en 1533; Clément Poyrier en 1544; Orson Lesec en 1545; Guillaume Carguscl, Michel Talbot, Simon Leroux, Olivier Auléon, Jean Lelièvre, Guyon Lalleman, Olivier Guischer, Jaspart Vante en 1565; Pierre et Jean du Liepvre en 1602; Raoul Hervé en 1631; Jean Bossard en 1637; N. Boullay et Jean Godon, sieur des Longrais, en 1657; J. Couvant en 1696[2], etc.

Pourquoi ces peintres verriers, dont quelques-uns ont laissé dans notre région de si intéressants spécimens de leurs vitraux d'église, n'auraient-ils pas aussi décoré des vases ou des ustensiles en poterie? Car, enfin, n'y a-t-il pas une assez grande analogie entre les travaux du peintre verrier et ceux du peintre céramiste? Ne verrons-nous pas tout à l'heure, en Bretagne même et dès le XVIe siècle, le même industriel fabriquant en même temps de la verrerie et de la faïence?

On sait comment opère le peintre verrier. Sur une plaque de verre préparée à cet effet, il dessine et peint le sujet qu'il veut représenter. Il se sert pour cela de couleurs vitrifiables qui, soumises à la haute température du moufle, se fondent et s'incorporent avec le verre sur lequel on les a étendues.

Que fait de son côté le peintre céramiste? Sur la pièce d'argile, préalablement revêtue d'une glaçure qui a pour but de faire disparaître sa porosité

1. D'après Aug. André, *De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne*, dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XII (1878), pages 132 à 137.

2. Le Musée archéologique de Rennes possède un petit fragment de vitrail signé *J. Couuant, V^{ier} à Rennes, 1696.*

naturelle, il trace au pinceau, et, lui aussi avec des couleurs vitrifiables, le décor qu'il a composé et qui, à la cuisson, fera corps d'une façon indissoluble avec la pièce céramique qu'il a voulu produire.

Si, dans les deux cas, certains détails des procédés d'exécution diffèrent, dans les deux cas aussi le principe est absolument le même.

N'est-on pas, dès lors, fondé tout au moins à supposer que les verriers établis en Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles ont pu fabriquer de la faïence comme l'italien Jean Ferro, ce gentilhomme verrier qui, en 1588, obtint un privilège pour exploiter dans la ville de Nantes une manufacture de « *verre, vaisselle blanche ou fayance?* » Comme Antoine Ribé, son neveu, qui lui succéda en 1625? Comme Damiano Racheto, maître de la verrerie de Saint-Maugan[1] en 1654? Comme César Racheto, natif de l'Altare, maître verrier à Riaillé[2] à la même époque?

Indépendamment des maîtres verriers italiens, nous trouvons plusieurs de leurs compatriotes ayant établi vers le même temps des manufactures de faïence en Bretagne. On cite, entre autres, Jacques Ridolfi et Loys Ridolfi, de Chaffagioli, maîtres faïenciers à Machecoul[3] au XVIe siècle; Horatio Borniola, puis Jean Borniola et sa sœur Béatrice, faïenciers au Croisic[4] en 1627 et années suivantes.

Il est bien vrai que les archives locales ne nous fournissent aucun nom de verrier ou de faïencier

1. Aujourd'hui petite commune du canton de Saint-Méen, arrondissement de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine.

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure.

3. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nantes.

4. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

italien ayant fabriqué à Rennes au cours des XVIe et XVIIe siècles. Mais s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas eu dans la capitale de la Bretagne, alors que dans la province on en trouve dix au pays nantais, et un à Saint-Maugan, presque aux portes de Rennes?

Le premier manufacturier de faïence dont on constate officiellement la présence à Rennes, en 1748, le florentin Jean Forasassi, dit Barbarino, n'a-t-il pas eu chez nous des précurseurs, italiens comme lui, auxquels nous devons quelques-unes de ces belles pièces conservées au Musée archéologique de Rennes et dans lesquelles s'accusent nettement, sinon l'ensemble artistique, mais tout au moins le genre de décoration et l'emploi des couleurs qui étaient familiers aux céramistes de Bologne ou de Florence?

Et si ces pièces auxquelles nous faisons allusion n'ont pas été décorées par des céramistes italiens d'origine, ne peut-on pas les attribuer à leurs élèves quand on sait qu'une ordonnance du roi Louis XIII, de 1629, prescrit « aux étrangers admis à faire « *verres, poteries et fayances*, de prendre et tenir pour « apprentifs les originaires français qui voudront « apprendre à travailler, à peine d'être mis hors du « royaume? »

N'est-ce pas à des Italiens dont le nom nous est inconnu, ou à leurs élèves, que nous devons ces carreaux funéraires avec des larmes bleues et des inscriptions en violet ou en noir de manganèse, recueillis aux environs de Rennes et portant les dates de 1653, 1679, 1681, bien antérieures, on le voit, à la venue à Rennes de Barbarino?

N'a-t-il pas raison le céramographe qui attribue au XVIIe siècle les vases de pharmacie en faïence

très blanche, ornés de grosses fleurs en beau bleu ou en bleu et jaune citrin qui figurent au Musée de Rennes?[1]

Ne sont-ce pas encore des produits antérieurs à la fabrique de Barbarino, ces diverses pièces du même Musée : carreaux de pavage si élégamment décorés de rinceaux, de fleurs, d'oiseaux et de figures allégoriques? Et ces statuettes de la Sainte-Vierge, de saint Joseph, de saint René, de saint Jean, de saint Laurent? Et ce joli groupe de sainte Anne instruisant la Vierge? Et cette magnifique statuette de Notre-Dame de Grâce? Et ce splendide bénitier d'applique si richement ornementé? Et ces pièces au bel émail laiteux, au décor polychrome où se marient si bien le violet de manganèse, le bleu de cobalt et le jaune d'urane rehaussé de bol d'Arménie? — La réponse n'est pas douteuse, car une de ces statuettes, « N.-D. des Agonizans, » porte la date de 1659[2].

De tout ceci, il résulte pour nous qu'il a existé des faïenceries à Rennes près d'un siècle avant celle qui a été jusqu'à présent considérée comme la première en date. Quand et par qui furent-elles fondées? Quand cessa leur exploitation? Nous l'ignorons. Toujours est-il que cette interruption de la fabrication locale parait avoir été d'assez longue durée.

En 1739, un sieur Jean-Louis Campion, dont nous

1. A. Jacquemart. *Les Merveilles de la Céramique*, t. III, p. 132.

2. Consulter A. André, *Catalogue raisonné du Musée archéologique de Rennes*, 2e édition, pp. 351 et suiv.; ou mieux, visiter dans les vitrines du Musée les nombreuses pièces qui ne figurent pas dans l'ouvrage précité d'A. André, étant entrées dans les collections depuis 1876, date de l'impression de la 2e édition du *Catalogue*.

ne connaissons pas l'origine, conçut le projet d'établir une faïencerie à Rennes. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le Registre des Délibérations de la Communauté, à la séance du Corps de Ville du 24 décembre 1739 :

M. le Maire a représenté à la Compagnie un paquet adressé MM. les Maire et Echevins de la Communauté de Rennes, duquel ouverture faite s'y est trouvé une lettre de Mgr l'Intendant en date de ce jour, par laquelle il marque qu'il envoie un mémoire qui lui a été présenté par le Nd Jean-Louis Campion, par lequel il propose l'établissement d'une manufacture de fayence dans cette ville, et qu'il prie la Communauté de voir s'il n'y aurait pas moyen de procurer cet établissement qui paroist pouvoir être avantageux à la ville et au public.

Vu aussy ledit Mémoire, et sur ce délibéré,

La Communauté a décerné acte de la représentation et lecture de ladite lettre de Mgr l'Intendant du 24 de ce mois; arreste qu'elle demeurera déposée au greffe et, pour examiner le mémoire dudit Campion, a nommé les Commissaires de quartier pour, sur leur rapport, être statué ainsi qu'il appartiendra[1].

Les Commissaires de quartier ne se pressèrent pas de faire leur rapport, car, plus de six mois après, Jean-Louis Campion adressait à l'Intendant une nouvelle requête que celui-ci transmettait à la Communauté. Laissons encore une fois la parole au « Registre des Délibérations de MM. du Corps de Ville et Communauté de Rennes » :

M. le Maire a fait rapport à la Compagnie d'une requeste presentée à Mgr l'Intendant par Jean Louis Campion, fayan-

1. Archives municipales de Rennes. Registre des Délibérations de la Communauté; séance du 24 décembre 1739.

cier, par laquelle il expose qu'ayant travaillé dans les plus belles fayanceries du royaume et étrangères, il se flatte de pouvoir élever dans cette ville une fayancerie parfaitte s'il étoit secouru par quelques avances, attendu les frais qu'il est obligé de faire. Sur quoy M. le Maire a dit que Mgr l'Intendant lui avoit remis lad. requeste pour en conferer à la Communauté, et luy avoit fait l'honneur de luy dire que l'établissement d'une fayancerie ne pouvoit être qu'utile à cette ville, et qu'on pouvoit faire quelques avances au suppliant.

Sur quoy délibéré,

La Communauté, pour aider aud. Campion à établir en cette ville une fayancerie, a arresté qu'il luy sera fait faire un four par le Sr Forestier, architecte, aux frais de la Communauté, suivant le plan que ledit Campion en donnera, et dans le lieu qu'il indiquera [1].

Il paraît que l'architecte Forestier ne faisait pas preuve d'une très grande diligence ou que la Communauté avait modifié ses vues bienveillantes à l'égard de Campion, puisque le four ne se construisait pas. Notre faïencier pensa alors qu'il lui serait peut-être plus facile d'obtenir un modeste subside du Corps de Ville. Il ne s'était pas trompé :

Sur la requeste de Jean Louis Campion, feuillancier, par laquelle il supplie la Communauté, attendu son désir extrême de la satisfaire et d'être utille au publicq, de voulloir bien, par continuation de ses bontés, luy accorder une somme de cent livres pour parvenir à la fin de son entreprise.

La Communauté a arreté que ledit Campion sera payé sous le bon plaisir de Mgr l'Intendant de la somme de cent livres par M. Viard, receveur des deniers d'octrois en exercice [2].

1. Archives municipales. Registre des Délibérations de la Communauté. Séance du 14 juillet 1740.

2. Archives municipales. Registre des Délibérations de la Communauté. Séance du 11 août 1740.

Au mois de septembre le four n'était pas encore sorti de terre; aussi Campion se désespérait. On lui demandait 300 livres pour la construction qu'il projetait. Il trouvait cette évaluation exagérée, et il était résolu à se charger lui-même d'édifier le four si la ville voulait bien lui donner seulement 170 liv. C'est ce qui résulte du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 29 septembre 1740 :

Sur la requeste du nommé Campion, fayancier, par laquelle il expose qu'ayant plu à la Communauté qu'il travaillât à la construction d'une manufacture de fayance en cette ville, il s'est mis en état de parfaire son entreprise, et que, sans la difficulté qu'il a de construire un four pour la cuisson de ses matières, il auroit eu l'honneur de lui faire connoître, et au publicq, l'avantage qu'on en doit espérer; que pour la construction dudit four il s'est adressé à plusieurs maçons, mais que tous lui demandent une somme de 300 livres pour cette opération, et que, comme il n'est point en état de fournir à cette dépense qui est excessive suivant les connoissances qu'il possède de l'ouvrage, il espère que si la Communauté vouloit lui accorder la somme de 170 livres il viendroit à bout de son projet; qu'il est vray qu'il seroit obligé d'y travailler personnellement, mais que la Communauté n'auroit pas lieu dans la suite de se repentir de cette avance, veu le bien et l'utilité que produiroit son ouvrage au publicq; sur quoi délibéré,

La Communauté a décerné acte de la lecture de ladite requête, et, avant faire droit sur icelle, a arrêté qu'elle sera communiquée au Sr Forestier, architecte, pour sur sa réponse être ordonné ce qu'il sera vu appartenir [1].

Enfin, le 13 octobre, le Corps municipal se décide à en finir, et, sur le vu des plans et devis établis

1. Archives municipales. Registre des Délibérations de la Communauté. Séance du 29 septembre 1740.

par Forestier, il décide la mise en adjudication du four à faïence, préférant se charger lui-même de cette construction plutôt que d'accorder à Campion un subside qui lui eût peut-être été insuffisant et qui, dans ce cas, aurait provoqué de la part du faïencier une nouvelle demande de fonds.

M. le Maire a dit à la Communauté qu'aux fins de sa délibération du 29 septembre dernier il auroit communiqué au Sieur Forestier, son architecte, la requête présentée à Mgr l'Intendant par Jan-Louis Campion, fayancier, lequel auroit dressé un plan des dimensions convenables pour la construction d'un fourneau pour la fabrication des fayances, lequel il a en l'endroit représenté. Sur quoy les avis pris,

La Communauté, veu ledit plan datté du 12 de ce mois, signé Forestier, a arrêté qu'il sera fait un devis des parties dudit fourneau avec des conditions pour sa construction, pour et après que tout aura été communiqué audit Campion, être procédé à l'adjudication à qui pour moins sera sur une simple bannie faitte à son de trompe dans les lieux ordinaires de cette ville et fauxbourgs [1].

A partir de ce moment, nous ne trouvons plus aucune trace de cette affaire et le nom de Campion disparait à tout jamais. Il est à supposer qu'il ne se présenta pas de soumissionnaires à l'adjudication, ou même que cette opération n'eut pas lieu. Toujours est-il que Campion renonca à ses projets, qui furent repris très peu de temps après par un négociant de Rennes, Jean-François Cailleau.

Au mois de décembre de la même année 1740, le Contrôleur général des Finances Orry, directeur

1. Archives municipales. Registre des Délibérations de la Communauté. Séance du 13 octobre 1740.

général des Bâtiments, Jardins, Arts et Manufactures du Roi, écrivait à l'Intendant de Bretagne, M. de Viarmes[1], la lettre que voici :

Paris, le 12 décembre 1740.

Monsieur,

Le nommé Jean François Cailleau, négociant de Rennes, représente qu'il se trouve aux environs de cette ville des terres propres pour faire des ouvrages de fayance, et il demande la permission d'établir à ses frais une manufacture de fayancerie sous le titre de Manufacture royale dans la Haute-Bretagne pour lui, ses héritiers et ayant-cause. Il prétend que cet établissement sera très utile au peuple de Rennes, qui est sans travail faute de manufactures. Si cet établissement étoit praticable et utile à la province, on pourroit lui accorder une permission de le former. Aussi je vous prie de me marquer ce que vous penserez à ce sujet.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

ORRY[2].

La demande de Jean-François Cailleau ne semble même pas avoir eu les honneurs anodins d'une instruction ou d'un simple renvoi à la Municipalité, car nous n'en trouvons aucune trace aux Archives de la Ville, d'où l'on peut conclure qu'elle n'eut aucune suite.

Notre province était à cette époque fort pauvre en manufactures de faïence ; elle en était même presque complètement dépourvue. Rennes n'en avait pas ; les

1. Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, seigneur de Viarmes, fut Intendant de Bretagne de 1735 à 1753.

2. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C. 36.

fabriques de Nantes avaient disparu, de même que celles du Croisic, de Machecoul et de Quimperlé. Il n'y en avait plus alors qu'une seule en Bretagne, celle de Quimper. C'est ce que nous démontre une lettre du 9 septembre 1743 adressée à l'Intendant, M. de Viarmes, par le Contrôleur général Orry. Celui-ci écrivait qu'il était saisi d'une demande de privilège pour l'établissement d'une manufacture de faïence « sur la rivière de Loire, à trois lieues de la ville de Blois, » et il priait l'Intendant « d'examiner si cet établissement ne serait pas préjudiciable aux manufactures du même genre existant déjà en Bretagne. » Et l'Intendant répondait le 16 septembre : « Le privilège que l'on demande ne peut pas préjudicier aux manufactures de fayence de cette province. Nous n'en avons qu'une établie à Quimper, en Basse-Bretagne, et par conséquent très éloignée de celle qui fait l'objet de votre lettre du 9 de ce mois[1]. »

Si la ville de Rennes ne possédait pas encore de manufacture de faïence proprement dite, elle ne manquait certainement pas de petits ateliers de potiers et même de faïenciers. Indépendamment des ateliers de poteries grossières qui existaient dans sa banlieue et dans ses environs, comme la « Poterie » de Saint-Hélier, entre les routes de Châteaubriant et de La Guerche, les « Poteries » de Chartres et de Fontenay, à quelques lieues sur la route de Nantes, il y en avait aussi dans les faubourgs et même dans l'intérieur de la ville, comme le prouvent le rôle des marchands et artisans et l'état des corps d'arts et métiers que l'Intendant fit dresser en 1748

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. — Intendance, C. 1517.

et dont la minute nous a été conservée[1]. On y voit figurer d'abord les « potiers de terre, » parmi lesquels nous trouvons : sur le Pré-Botté, Charles Fauvel, Julien Jouannole, La Rose et Jeanne Ménard; dans la rue Saint-Germain[2], Pierre Jouannole; dans la rue d'Orléans, Jacquette Bolesme; dans le faubourg l'Evêque[3], Bourgeois et la Tourangeot; au bas des Lices, Léonard Bouyot; dans la rue Saint-Dominique[4], la Lavallée, la veuve Loysel, Julien Jouadet, Jeanne Leccar et Claude Huet, dit Saint-Jean; sur le Champ-Jacquet, Bertrand Leduc et Honoré Paroissien; enfin, près de la Motte, Girard Tavault.

Non seulement le rôle que nous citons nous donne les noms des « potiers de terre, » mais encore ceux des « faïenciers et émailleurs. » Nous y relevons Jacques Fouché, sur la Lice; Thomas Thomerel, dit Desgranges, rue Rallier; Alain Le Moal, au Champ-Jacquet; François Ransillac, rue Châteaurenault; Jacques Juhel et la veuve Juhel, née Robillard, rue de la Poissonnerie; la veuve Andrieux, rue Dauphine; Anne-Julienne Houssais, rue d'Orléans. Ces huit premiers figurent, il est vrai, sur la liste comme « marchands jurés ; » ils pouvaient très bien n'être, en effet, que marchands, c'est-à-dire dépositaires de faïences qu'ils ne fabriquaient pas eux-mêmes et qu'ils tiraient soit de Quimper, soit de Rouen, soit même de Nevers; mais il n'en est pas de même des suivants, inscrits sous la rubrique bien précise de « faïenciers et émailleurs, » tels que

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. — Intendance, C. 2145.
2. Aujourd'hui rue du Lycée.
3. Aujourd'hui faubourg de Brest.
4. Aujourd'hui rue Saint-Malo.

Jean et Guy Fauvel, au Champ-Jacquet (peut-être parents de Charles Fauvel, potier de terre, au Pré-Botté, cité plus haut); Françoise Savary, veuve Dauphin, rue Vasselot; François Moulin, rue de la Madeleine[1], etc. — Ne sont-ce pas là soit des petits fabricants, soit des ouvriers travaillant dans quelques ateliers dont l'existence ne nous a pas été, il est vrai, révélée jusqu'ici, ateliers très modestes sans doute, mais dans lesquels on fabriquait néanmoins autre chose que de la poterie brute et grossière, puisqu'on y employait des « faïenciers » et des « émailleurs? » Espérons que quelque document nouveau, actuellement inconnu, viendra un jour changer en certitude l'hypothèse — très vraisemblable, croyons-nous — que nous émettons aujourd'hui.

En attendant que soit comblée cette regrettable lacune dans l'histoire de notre industrie locale, occupons-nous de l'italien Forasassi qui va fonder sur le « Pavé Saint-Laurent[2], » dans le « Quartier des Capucins, » la première Manufacture de faïence rennaise dont l'existence soit officiellement constatée.

1. Aujourd'hui rue et faubourg de Nantes.
2. Aujourd'hui faubourg d'Antrain.

CHAPITRE II

La Manufacture du Pavé Saint-Laurent.

SOMMAIRE :

Jean Forasassi, dit Barbarino, est autorisé à *rétablir* à Rennes une manufacture de « terre émaillée » en 1748. — De Charmoy lui succède l'année suivante. — Sa chute en 1752. — Exploitation par une Société. — Acquisition de la manufacture par Duboys de la Vrillière en 1759. — Il sollicite divers privilèges ainsi que le titre de Manufacture royale. — Résistance de l'Intendant. — Intervention du duc d'Aiguillon. — Manufacture privilégiée. — Vente au sieur Leclerc en 1766. — Le conseiller Fourché de Quéhillac. — Leclerc demande pour son établissement le titre de Manufacture royale, qui lui est refusé. — Il sollicite des Etats de Bretagne un prêt de 30,000 livres. — On lui prête 12,000 livres. — Il meurt insolvable en 1773. — Recours des Etats contre de Rongouët, caution de Leclerc. — Acquisition de la manufacture par Jollivet, en 1775. — Demandes d'emprunts aux Etats. — Refus de ceux-ci. — Jollivet s'associe son gendre, Philippe Binet, en 1777. — La veuve Binet. — Joseph-Louis Ménard achète la manufacture en 1856. — Essais de porcelaine en 1865. — Fin de la fabrication en 1887.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la voie publique que nous appelons aujourd'hui rue d'Antrain portait, depuis la place Sainte-Anne et la place de la Visitation jusqu'à l'embranchement actuel de la rue Saint-Martin à gauche et de la rue de Vincennes à droite, le nom de rue de la Reverdiais. La partie Nord de cette rue était ordinairement désignée sous le nom de « quartier des Capucins, » en raison du voisinage du couvent occupé par les religieux de

cet ordre dont le monastère a fait place, depuis 1828, à l'Institution Saint-Martin que dirigent les Pères Eudistes.

A partir de la rue Saint-Martin, le faubourg d'Antrain actuel prenait le nom de « faubourg Saint-Laurent » ou de « Pavé Saint-Laurent. » Quand on avait parcouru une centaine de mètres dans ce faubourg, on trouvait, à gauche, une maison à laquelle était contigu un assez vaste jardin, le tout appartenant à un sieur Picquet. C'est cet emplacement que l'Italien Jean Forasassi, dit Barbarino, choisit pour y installer sa fabrique. Mais, avant tout, il lui fallait l'autorisation du Corps de Ville, sans laquelle il ne pouvait songer à s'établir.

Le Registre des Délibérations de la Communauté va nous mettre au courant de ce qui se passa.

Séance du 3 mai 1748. — Sur la requête du sieur Jean Forasassi, dit Barbarino, florentin de nation, tendant à ce qu'il lui soit permis d'établir dans cette ville une manufacture de poterie émaillée,

La Communauté, vu la requête, avant de rien arrêter sur cet article, pour vérifier si un pareil établissement peut être utile au public, a nommé Mrs Desprez, Bigot, Bodin et Gazon[1].

Deux mois plus tard, les Commissaires désignés dans la séance du 3 mai déposaient leur rapport, et la Communauté prenait cette délibération :

La Communauté a permis au sieur Forasassi de *rétablir*[2],

1. Archives municipales. Registre des Délibérations de la Communauté. Séance du 3 mai 1748.

2. Ce mot *rétablir* n'indique-t-il pas que les membres du Corps municipal n'avaient pas perdu le souvenir d'anciennes manufactures du même genre ayant jadis existé à Rennes?

dans cette ville et fauxbourgs, une manufacture de terre émaillée, avec défense de le troubler dans son établissement[1].

Forasassi put dès lors s'installer au Pavé Saint-Laurent, mais il ne semble pas être resté longtemps à la tête de la fabrique. En effet, il figure au rôle de l'impôt de la capitation de la ville de Rennes pour 1749 avec cette mention : « Quartier des Capucins, 9e maison au sieur Picquet. Le sieur Barbarino, fayancier, 6 livres; » mais nous avons inutilement compulsé les registres de la capitation postérieurs à 1749 et nous n'y avons plus jamais rencontré le nom de notre florentin. Nous supposons qu'il ne fut qu'un prête-nom de Clément-Nicolas Emmerel de Charmoy, receveur des consignations du Parlement de Bretagne[2], qui semble avoir été le principal propriétaire de la manufacture jusqu'en 1752, époque où il tomba dans une déconfiture qui eut alors un grand retentissement.

Dans le courant de l'année 1749, le sieur Bousquet, directeur de la fabrique de faïence de Quimper, se plaignait à l'Intendant des Finances que les entrepreneurs des manufactures de Brest et de Rennes lui enlevaient ses ouvriers en leur offrant de plus forts salaires. Charmoy rédigeait alors un mémoire justificatif dans lequel il se défendait d'avoir cherché à débaucher des ouvriers de Quimper « qui,

1. Archives municipales. Registre des Délibérations de la Communauté. Séance du 11 juillet 1748.

2. Clément-Nicolas Emmerel de Charmoy, écuyer, seigneur de la Châteigneraye, fut nommé en 1723 payeur des gages du Parlement de Bretagne, puis receveur des consignations. Il s'expatria en 1752, et mourut à l'étranger vers 1766. Il avait épousé en 1750, Pélagie-Gillette Gardin de la Glestière, née à Pacé, près Rennes, fille de Jean Gardin, écuyer, sieur de la Glestière, lieutenant de la Maréchaussée de Bretagne, et de Marguerite Gazon. (Extrait d'une note communiquée par M. Fr. Saulnier.)

dit-il, lui seraient peu utiles, attendu que les ouvrages dont il a entrepris l'essai sont d'une espèce toute différente de ceux que fabrique le sieur Bousquet. »

Les associés de Charmoy, dont les noms ne nous sont pas connus, semblent avoir conservé la direction de la manufacture du Pavé Saint-Laurent au moins jusqu'en 1754. Une note de M. Danjou[1] fait mention d'un rapport intitulé *Considérations sur le Commerce de Bretagne*, présenté aux Etats de la province le 19 octobre 1754 par M. Pinczon du Sel des Monts, et dans lequel nous lisons : « Le sieur de Charmoy avait voulu établir une manufacture de faïence plus belle et plus fine [que celle du sieur Tutrel[2]]; mais, soit par défaut de matière ou des ouvriers, il n'en a rien tiré de bien parfait. Elle est entre les mains de plusieurs intéressés... »

Nous ne connaissons aucune pièce céramique contemporaine de la direction de Charmoy et de ses associés. Nous croyons seulement que parmi leurs ouvriers figuraient un nommé Jugan, « ouvrier fayancier à la manufacture, » qui demeurait dans le quartier des Capucins, et qui était imposé à la capitation pour 3 livres en 1752 et pour 4 livres 10 sous en 1753; un nommé Charpentier, demeurant même quartier, imposé pour 2 livres en 1753[3]; peut-être aussi le potier de terre Claude Huet, dit Saint-Jean[4], demeurant rue Saint-Dominique, qui avait bien pu faire partie du personnel de Barbarino.

1. *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; Procès-verbaux.* — Séance du 11 janvier 1870; t. IX, p. II, à la note.

2. Etablie vers 1750 dans la rue Huc, comme on le verra plus loin, au chapitre III.

3. Archives municipales. Registres de la Capitation.

4. Déjà cité plus haut, page 16.

Après la faillite de Charmoy, la manufacture fut mise en vente, et une Société formée par les sieurs de Saint-Cristau, Bodin du Verger et Duboys de la Vrillière en devint adjudicataire[1]. Les trois associés confièrent la direction de leur fabrique à un sieur Duval, que nous trouvons imposé en cette qualité à la capitation pour 8 livres 10 sous en 1754 et 1755, pour 9 livres 10 sous en 1756 et pour 12 livres en 1757. A la capitation de cette dernière année, se trouvent imposés, chacun pour 9 livres, le nommé Saint-Jean, perruquier et débitant, et le nommé Jean Debrais, dit Saint-Jean, débitant, demeurant tous deux place Sainte-Anne, qu'il faut peut-être rattacher à un ouvrier faïencier du même nom que nous allons retrouver tout à l'heure. Nous avons quelques raisons de croire que presque tous les membres de cette famille Saint-Jean, malgré

1. Renseignement extrait d'une pièce de procédure qui nous a été obligeamment communiquée par M. Frédéric Sacher. — Voici quelques renseignements sommaires sur les trois associés qui firent l'acquisition de la manufacture de faïence : 1° Michel de Saint-Cristau, écuyer, était en 1714 directeur de la Trésorerie des Etats de Bretagne. Le 4 mai de cette même année, dans la chapelle du manoir épiscopal, à Bruz, près Rennes, il avait épousé Louise-Yvonne Guesdon, dont le père, Daniel Guesdon, était secrétaire du Premier Président de Brilhac. De ce mariage sont nés Yves-Jean Michel de Saint-Cristau, qui fut vicaire général de Rennes en 1774, et Louise-Constance-Marie de Saint-Cristau, qui épousa en 1764 Charles-Auguste, comte de Martel. (Extrait d'une note communiquée par M. Fr. Saulnier.) — 2° Joseph Bodin du Verger, fils d'un ancien maire de Rennes, était échevin de cette ville en 1755; une de ses filles, Angélique-Prudence, épousa en 1767 Jean-Francois Dacosta de la Fleuriais, fermier-général des Etats de Bretagne. (Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne*) — 3° Joseph *du Bois* de la Vrillière, né en Sainte-Croix de Nantes en 1698, se fit inscrire au tableau des avocats au Parlement de Rennes en 1744. Il mourut en Toussaints de Rennes en 1783. (Extrait d'une note communiquée par M. Fr. Saulnier.) — Bien que le nom du troisième associé dans l'exploitation de la fabrique du Pavé Saint-Laurent soit quelquefois orthographié *du Bois*, nous avons cru devoir, dans le cours du présent travail, l'écrire *Duboys*, parce que c'est ainsi que nous l'avons à peu près constamment rencontré dans les documents qu'il nous a été donné de consulter.

leurs qualifications de débitant et de perruquier, ont travaillé à la manufacture de faïence. Il arrivait fréquemment alors — comme cela existe encore aujourd'hui — que la femme tenait un petit commerce au nom de son mari pendant que celui-ci était employé dans une fabrique ou dans un atelier.

En 1758, Duval ne figure plus comme directeur de la manufacture et le registre de l'impôt supplémentaire « des deux vingtièmes et des deux sous pour livre » mentionne sans les nommer « les entrepreneurs de la manufacture de fayance, quartier des Capucins. » En même temps, nous retrouvons le sieur Saint-Jean, « ouvrier fayancier, » place Sainte-Anne, et nous relevons pour la première fois celui d'un céramiste dont nous aurons l'occasion plus loin de parler longuement, le sieur Bourgouin, « épicier, » place Sainte-Anne.

Vers la fin de 1758, par suite de circonstances dont nous ignorons les détails, eut lieu la dissolution de la Société formée par de Saint-Cristau, Bodin du Verger et Duboys de la Vrillière. « Il fallut liciter la manufacture, et le sieur Duboys de la Vrillière en demeura seul adjudicataire et propriétaire au mois de mars 1759[1]. » Celui-ci confia la direction de l'établissement à un nommé César Bayol, auquel il adjoignit, en qualité de premier commis et de « peintre, » Alexis Bourgouin, que nous venons de nommer.

L'année suivante, le duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne[2], se trouvait de passage à

1. Pièce de procédure communiquée par M. Frédéric Sacher.

2. Emmanuel-Armand de Wignerod du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, lieutenant général, remplaça le duc de Chaulnes comme commandant en chef en Bretagne en 1753 et occupa ces fonctions jusqu'en sep-

Rennes, et, probablement sur les instances de quelques amis de Duboys, — peut-être même à l'instigation de celui-ci, qui, comme nous le verrons plus loin, avait intérêt à se créer de puissantes protections — le duc accepta d'aller visiter la manufacture de faïence. Cette visite eut lieu le 28 juillet 1760[1]. Nous verrons tout à l'heure que le commandant en chef en conserva le souvenir.

Duboys de la Vrillière, qui était avocat au Parlement de Bretagne, consacra tous ses efforts à mettre un peu d'ordre dans les affaires que Charmoy avait laissées passablement embrouillées, et dont l'état déplorable avait découragé Saint-Cristau et Bodin du Verger, qui venaient de rompre l'association en retirant les capitaux qu'ils y avaient engagés. C'est alors que Duboys songea, en 1761, à solliciter du roi, pour sa fabrique, le titre de Manufacture royale et « divers autres encouragements » dont il va être question tout à l'heure.

Le 20 avril 1761, M. de Trudaine, Intendant des Finances, envoyait à l'Intendant de Bretagne Le Bret[2] une requête de Duboys et le priait de le renseigner et de lui donner son avis. Le 27 du même mois, l'Intendant transmettait la requête, pour instruction, à son subdélégué Audouard, qui était en même temps major de la milice bourgeoise de Rennes. Celui-ci, après avoir procédé à l'instruc-

tembre 1768. — « Représentant les Gouverneurs, qui étaient toujours à la Cour, les commandants en chef les remplaçaient aux Etats avec le titre de premier et principal Commmissaire du roi ; ils avaient la haute main sur toute l'administration civile et militaire, et les Intendants leur étaient subordonnés. » (*Inventaire sommaire des Archives départementales d'Ille-Vilaine;* t. I, au *verso* du 1er feuillet, non paginé.)

1. Pièce de procédure communiquée par M. Frédéric Sacher.

2. Cardin-François-Xavier Le Bret, seigneur de Pantin, fut appelé à l'Intendance de Bretagne en mai 1753. Il y resta jusqu'en juin 1765.

tion, adressait le 18 mai 1761 à l'Intendant la lettre ci-après que nous reproduisons *in extenso*, parce qu'elle mettra bien le lecteur au courant de l'affaire.

A Monsieur Le Bret, Intendant de Bretagne.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint la requête du S[r] Duboys de la Vrillière, propriétaire d'une manufacture de faïence en cette ville, pour laquelle il demande au Roi des privilèges particuliers tels que le titre de Manufacture royale avec écriteau, portier à la livrée de S. M., exemption de guet, garde, corvée, logement de gens de guerre, tant pour lui que pour ses successeurs et acquéreurs, que pour douze ouvriers, permission de l'exportation de ses matières chez l'étranger et d'établir un magasin de détail dans la ville sans être assujetti à se faire recevoir marchand, ni être tenu aux charges et dettes de ce corps.

Cette demande me paraît, Monsieur, passer les bornes de l'encouragement que le Ministre peut donner à l'établissement du sieur de la Vrillière. Sa manufacture est trop médiocre pour en mériter un aussi étendu.

Je pense que le Roi peut, par grâce particulière, lui accorder le titre de Manufacture royale avec écriteau et portier à livrée, à condition que le sieur de la Vrillière ne prétende point que ce titre soit une exclusion pour les entrepreneurs de deux pareilles manufactures établies à Rennes[1]; la permission de l'exportation chez l'étranger, et celle d'un magasin de détail dans la ville sans être tenu à se faire recevoir marchand.

A l'égard des autres privilèges qu'il sollicite pour lui et

1. Le subdélégué Audouard fait allusion ici aux fabriques de la rue Hue et du faubourg l'Evêque dont nous parlerons plus loin. En 1761, la première de ces faïenceries appartenait à la famille du Lattay; la seconde, beaucoup moins importante, au sieur Turel.

douze de ses principaux ouvriers, ils peuvent d'autant moins lui être accordés que, suivant ce que j'ai vu dans sa manufacture et les détails dans lesquels je suis entré, tous les ouvriers, depuis le principal jusqu'au dernier manœuvre en profiteront.

Je crois que tout ce qu'on pourrait lui accorder de plus favorable ce serait l'exemption de patrouille et de logement de gens de guerre pour lui, le principal ouvrier et le portier, ce dernier parce qu'il porterait la livrée du Roi. Je trouve que c'est beaucoup, car, à dire le vrai, cet établissement est si peu de chose encore qu'il ne me paraît pas digne de l'attention du ministère; d'ailleurs les deux autres entrepreneurs de pareilles manufactures établies à Rennes avant celle du sieur Duboys [1] croiront être en droit de solliciter de pareilles faveurs; de là naîtraient une foule de privilèges onéreux aux habitants.

J'ai l'honneur, etc.

Audouard, subdélégué.

L'Intendant, adoptant les propositions de son subdélégué, avait déjà préparé dans le même sens la réponse à faire au ministre; mais Duboys de la Vrillière, qui avait dû certainement être informé de la mauvaise tournure que prenait son affaire, se résolut à faire agir en sa faveur quelques hautes protections. Voici, en effet, une lettre que le duc d'Aiguillon — qui avait visité la manufacture moins d'un an auparavant — écrivait de Port-Louis, le 7 juin 1761, à l'Intendant Le Bret :

1. Le subdélégué a probablement voulu dire : les entrepreneurs établis à Rennes *avant le sieur Duboys* La fabrique que celui-ci exploitait depuis 1759 seulement (v. p. 23) datait, nous l'avons dit, de 1748 (v. p. 19), et il n'est fait mention nulle part de la faïencerie de la rue Hue avant 1749, époque où Barbarino avait déjà abandonné la manufacture du Pavé Saint-Laurent qui était devenue la propriété de Charmoy et de ses associés dès 1749. Quant à la fabrique du faubourg l'Evêque elle était des plus rudimentaires, et on n'y a jamais fait que de la poterie et de la faïence commune; ce n'est donc pas pour celle-ci que l'on eût pu solliciter les faveurs que Duboys de la Vrillière demandait pour celle du Pavé Saint-Laurent.

M. Le Chapelier me prie de vous témoigner, Monsieur, que je m'intéresse au soutien de la manufacture du S[r] Duboys de la Vrillière et que je pense que le bien public exige que le Roi lui accorde tous les privilèges qui peuvent l'empêcher de tomber. Il est très certain que mon sentiment à ce sujet est tel qu'il le désire et que je suis persuadé qu'il est très avantageux pour le public que ces établissements soient multipliés lorsque les privilèges qu'on leur donne ne sont point onéreux aux citoyens. Au reste, je n'ai point assez discuté la nature de ceux que le sieur Duboys de la Vrillière demande pour prononcer décisivement s'ils doivent lui être accordés sans restriction, et vous êtes à tous égards beaucoup plus capable que moi d'en juger.

Je suis, etc.

Le duc D'AIGUILLON.

A cette lettre du Commandant en chef, l'Intendant répondit le 17 juin 1761 :

MONSEIGNEUR,

J'avais déjà fait la minute de ma réponse à M. de Trudaine, pensant que la manufacture du sieur Duboys de la Vrillière était encore trop peu de chose, eu égard à la qualité et à la quantité des ouvrages qui s'y font et au nombre d'ouvriers qui y sont employés pour qu'elle pût mériter l'attention du ministère et les grâces de Sa Majesté, lorsque M. Le Chapelier est venu me solliciter et me dire que vous protégiez le sieur Duboys de la Vrillière. Je n'ai donc point, Monseigneur, fait partir cette réponse...

Ici, l'Intendant énumère les nombreuses faveurs que sollicite Duboys, puis il ajoute :

... Je vous avoue, Monseigneur, que le titre de Manufacture royale, les écriteaux, le portier à la livrée du Roi, des privilèges aussi étendus pour tant de monde, [tout cela] est révoltant.

J'estimerais qu'en voulant favoriser cette manufacture, on pourrait accorder aux propriétaires :

1° La permission de faire vendre et débiter les marchandises qui y sont fabriquées dans toute l'étendue du Royaume, même dans les pays étrangers, comme aussi de les faire vendre à Rennes dans un magasin ou boutique ouverte sans qu'il puisse être obligé de se faire recevoir marchand, ni de supporter aucune des charges, taxes, subsides et dettes du corps de la Communauté des Marchands;

2° D'accorder audit propriétaire et à trois de ses principaux ouvriers l'exemption de guet et garde, logement des gens de guerre et corvées.

Voilà, Monseigneur, tout ce que je crois qu'il convient d'accorder, quant à présent, sauf de plus grandes grâces au fur et à mesure que cet établissement se perfectionnera.

J'attendrai votre réponse avant de rendre compte à M. de Trudaine.

Je suis, etc...

Le Bret.

On voit par cette lettre que l'Intendant, quel que fût son désir d'être agréable au duc d'Aiguillon, limitait considérablement les « grâces » sollicitées par Duboys puisqu'il émettait l'avis de lui refuser ce qui devait précisément donner plus de lustre à son établissement, c'est-à-dire le titre de Manufacture royale et le portier à la livrée du roi. Mais Duboys ne se tenait pas pour battu et, pendant que l'affaire traînait en longueur et que le dossier reposait tranquillement dans les cartons de l'Intendance, il continuait à faire agir les influences qu'il pouvait avoir en haut lieu. Il le fit tant et si bien que neuf mois après la lettre que nous venons de lire, l'Intendant Le Bret se décidait enfin à faire renvoyer au ministère par son subdélégué

général, Vedier, le dossier de l'affaire avec un avis favorable en tous points à la demande de Duboys. Voici un des passages principaux de la lettre du subdélégué général, en date du 21 février 1762 :

..... J'ai tardé à vous envoyer mon avis parce que j'ai voulu attendre que cette manufacture, qui a changé de mains plusieurs fois depuis quelques années, eût pu prendre une consistance assez solide pour y pouvoir attacher des privilèges et des encouragements. Il est certain que le sieur Duboys de la Vrillière, qui en est actuellement seul propriétaire, est fort en état de perfectionner cet établissement, et qu'il y travaille avec dépense et succès. J'estime donc *qu'on peut lui accorder tout ce qu'il demande,* en réduisant cependant l'exemption de guet et garde, logement de gens de guerre et corvées, à lui, au portier de la manufacture et à quatre principaux ouvriers à son choix.

Duboys triomphait. Il avait enfin obtenu un avis favorable de l'Intendance..... Mais ce ne fut qu'une courte joie. L'Intendant Le Bret n'avait pas changé d'opinion depuis sa lettre du 17 juin 1761 au duc d'Aiguillon, et, forcé en haut lieu de donner un avis favorable, il n'avait pas voulu se déjuger et avait eu soin de faire signer cet avis par son subdélégué général Vedier. Il est même probable qu'il dût agir officieusement pour faire échec aux protecteurs de Duboys; on peut du moins le supposer par ce passage d'une lettre adressée de Versailles, le 3 mai 1762, à lui Le Bret par le contrôleur général Bertin :

..... Le Conseil veut bien accorder au sieur Duboys un arrêt de *simple permission* pour son établissement, *sans aucun privilège de Manufacture royale.* Vous serez le maître à l'égard des exemptions qu'il demande, de le favoriser en tout

ce que vous jugerez à propos. Vous le ferez savoir audit sieur Duboys, et si ce parti lui convient, vous m'en donnerez avis afin de faire rendre l'arrêt.

BERTIN.

Duboys de la Vrillière ne pouvait se résoudre à voir s'envoler son beau rêve : au-dessus de sa porte l'inscription en lettres d'or : « Manufacture royale, » et sur le dos de son portier la livrée du roi ! Il s'empressa donc de rédiger un nouveau Mémoire qui était transmis par l'Intendance au Contrôleur général Bertin, le 23 mai 1762, accompagné d'une lettre d'envoi que, cette fois encore, l'Intendant Le Bret faisait signer par son subdélégué général Vedier.

Je dois vous attester, disait cette lettre, que le sieur Duboys est un de nos fameux avocats, et qu'il est chargé des affaires de M. le prince de Condé et de M. le duc de Penthièvre, qui ont les terres les plus considérables de la Province.

L'affaire, on le voit, trainait en longueur, d'autant plus que, d'après une correspondance échangée au mois d'août 1762 entre un sieur Passelaigue, employé de M. de Trudaine, d'une part, Duboys de la Vrillière et le subdélégué général Vedier, d'autre part, le dossier fut égaré pendant quelques mois dans les bureaux du Ministère.

Devant l'insuccès de ses démarches et de ses sollicitations, Duboys n'insista pas; mais il adressa aux Etats de Bretagne, pendant leur tenue de 1762, une requête tendant à être déchargé de l'impôt dit « d'industrie » et à obtenir une modération de la taxe de capitation à laquelle il était assujetti comme propriétaire de la manufacture de faïence. Les

Etats firent droit à cette requête. Nous trouvons, en effet, cette délibération dans leurs registres, au procès-verbal de la séance du 30 octobre 1762 :

Les Etats ont ordonné et ordonnent que pour encourager l'établissement de ladite manufacture, le suppliant sera déchargé pendant les années 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762, et en sera pareillement déchargé pendant les années 1763 et 1764; et à l'égard de sa capitation les Etats ont renvoyé ladite requête à la Commission intermédiaire pour, y ayant égard, être son imposition modérée au cas qu'il paye une capitation plus forte que ne le comportent son état et ses facultés, distraction faite des bénéfices que peuvent lui procurer les ventes des ouvrages de ses manufactures.

Enfin, le 13 janvier 1763 seulement, Duboys de la Vrillière obtenait un arrêt du Conseil accordant le titre de *Manufacture privilégiée* à la faïencerie du Pavé Saint-Laurent.

Trois ans plus tard, en 1766, Duboys vendit son établissement à un sieur Leclerc, qui semble avoir eu pour principal associé un conseiller au Parlement, Armand-Paul Fourché de Quéhillac[1], dont nous avons trouvé le nom dans une procédure de police à propos d'un nommé Rabaud, ainsi qualifié : « Ouvrier employé dans une manufacture de fayance appartenant à M. de Quéhillac, conseiller au Parlement[2]. » Bien que ce magistrat soit encore mentionné en 1768 comme propriétaire de la faïencerie du « faubourg Saint-Laurent[3], » c'est Leclerc seul

1. Paul-Armand Fourché de Quéhillac fut, par l'édit royal de septembre 1771 portant création d'offices dans le Parlement de Bretagne, nommé Conseiller-Président.

2. Bibliothèque de Rennes. Notes André. N° 223 du *Catalogue des Manuscrits*.

3. *Tablettes historiques de Rennes pour 1768*, page 103.

qui est indiqué comme « manufacturier de fayance » au quartier des Capucins. C'est donc de Leclerc que nous allons nous occuper maintenant[1].

Comme l'avait fait en 1761 son prédécesseur Duboys de la Vrillière, Leclerc adressa au roi en 1768 une supplique dans le but d'obtenir pour sa fabrique le titre de Manufacture royale. Le 30 septembre 1768, le ministre Trudaine de Montigny transmit cette demande à M. d'Agay, Intendant de Bretagne[2], qui, à son tour, l'envoya pour instruction et avis à M. Guillotou, inspecteur général des Manufactures de Bretagne[3]. Le 2 novembre suivant, M. Guillotou adressa à l'Intendant le résultat de son enquête. Nous extrayons de sa longue lettre le passage suivant, qui fournit quelques renseignements intéressants sur l'état de la manufacture du Pavé Saint-Laurent à cette époque :

... Il résulte de l'examen que j'en ai fait qu'elle renferme 2 fours dont le plus grand a 20 pieds de hauteur, 12 de longueur, 10 de largeur; qu'on le chauffe 18 fois par an et qu'à chaque fournée il consomme 16 cordes de bois. Le second a 16 pieds de hauteur, 10 de longueur, 8 de largeur; on le chauffe tous les 10 jours, et à chaque fois il consomme 6 cordes de bois. Cette manufacture emploie 3 tourneurs, 2 mouleurs, 3 enfourneurs, 3 peintres, 8 manœuvres. Tous ces gens avec

1. Qui était ce Leclerc? Nous l'ignorons. Toutefois, sans en rien conclure, nous ferons remarquer qu'en 1766 il y avait à Rennes un procureur au Parlement du nom de Claude-René Leclerc; il était époux de Marie-Thérèse Poisson, et il avait un frère, François-Jean Leclerc des Aulnais, qui était avocat au Parlement et « docteur ès-droits. »

2. François-Marie-Bruno d'Agay fut Intendant de Bretagne de décembre 1767 à octobre 1771.

3. M. Guillotou avait succédé, dans les fonctions d'Inspecteur général des Manufactures de Bretagne, à M. Antoine de Croisy, décédé à Rennes le 25 mai 1767.

leurs familles vivent uniquement du travail qu'elle leur procure.

Le sieur Leclerc a, par ses soins et ses recherches, trouvé à deux lieues de Rennes des terres et des sables propres à la fabrication de la fayence. Ses prédécesseurs les tiraient à grands frais de Bordeaux et de Nevers. Cette découverte l'a mis dans le cas de donner la fayence à beaucoup meilleur marché qu'eux, d'augmenter par conséquent son débit en servant le public dans cette province à un prix beaucoup au-dessous de celui des manufactures de Rouen et autres.

La fayence qu'il fabrique est à l'imitation de celle de Rouen; elle m'a paru en avoir la beauté et la solidité. Il fait, en toute qualité, couleur et forme, les ustensiles de nécessité et de commodité. Les assiettes, plats, soucoupes, etc., de la première qualité, sont dans les formes les plus agréables. Tout ce qui est destiné pour la cuisine est bronzé au-dessous et va au feu; il prétend même que sa fayence en soutient l'ardeur plus longtemps que celle de Rouen sans que le vernis se fende. Son établissement est grand et vaste; il est en état d'entreprendre tout ce que l'on fabrique dans les autres manufactures de ce genre; il l'augmenterait encore si le débit était plus courant. Il fait aussi du gray à la façon d'Angleterre.

Il paraît évident que les soins et l'intelligence du sieur Leclerc ont amélioré et perfectionné la fayence de cette manufacture depuis deux ans qu'il en est propriétaire, et qu'il s'est mis dans le cas d'en fournir une plus grande quantité et à meilleur marché que ses prédécesseurs.

J'estime donc qu'il peut mériter les mêmes encouragements qu'ont obtenues les manufactures de fayence de Rouen et autres; qu'ainsi si le titre de Manufacture royale a été la récompense de leur talent et de leur industrie, il n'y aurait inconvénient de l'accorder au sieur Leclerc. Je ne doute même pas que ce ne fût un puissant aiguillon pour lui, qu'il ne fît de nouveaux efforts pour perfectionner son travail et mériter d'autres grâces,

J'ai l'honneur, etc.

Guillotou.

Le 12 novembre, l'Intendant d'Agay, plus coulant que ne l'avait été son prédécesseur Le Bret à l'égard de Duboys de la Vrillière, renvoyait au ministre la demande de Leclerc en reproduisant mot pour mot les conclusions favorables de l'Inspecteur général des Manufactures. Toutefois le ministère fit la sourde oreille, et le titre de Manufacture royale ne fut pas accordé à la fabrique qui resta, comme devant, « Manufacture privilégiée du Roy. »

Leclerc, qui n'avait probablement pas eu lui-même une grande confiance dans le résultat de ses démarches, se demanda s'il n'aurait pas quelques chances d'obtenir un subside des Etats de Bretagne, comme ses confrères de la rue Hue, Tutrel d'abord, du Lattay ensuite, auxquels une somme de 12,000 liv. avait été prêtée pour dix ans sans intérêts[1]. Il adressa donc aux Etats, pendant leur tenue de 1768, une demande d'emprunt de la somme de 30,000 liv. pour dix ans et sans intérêts. Les Etats, suivant la procédure ordinaire, renvoyèrent cette demande à l'examen de la Commission dite « Bureau du Commerce, » qui déposa le rapport suivant :

Le sieur Leclerc vous représente, Messieurs, que dans le désir d'être utile à la ville de Rennes, il a acquis depuis trois ans la manufacture de fayance privilégiée du Roy établie près les Capucins de ladite ville; qu'il est parvenu à découvrir à deux lieues de Rennes les matières premières que les précédents entrepreneurs faisaient venir à grands frais de Nevers et de Bordeaux; qu'il a employé les ouvriers les plus habiles et est enfin parvenu à faire les fayances les plus belles, les plus

1. Voir plus loin la partie de notre travail consacrée à la manufacture de faïence de la rue Hue, chapitre III ci-après.

solides et qui souffrent le feu. Il occupe 60 personnes à Rennes[1], et afin de le mettre en état d'en employer un plus grand nombre et de perfectionner cet établissement, il vous supplie, Messieurs, de lui prêter une somme de 30,000 livres sans intérêts pendant dix ans.

Le Bureau du Commerce, considérant combien cet établissement est utile à Rennes dont un grand nombre d'habitans sont, faute d'occupation, réduits à la plus grande misère, est d'avis que les Etats accordent au sieur Leclerc une somme de 12,000 livres à titre de prêt et sans intérêt, pour six ans seulement, parce qu'il fournira aux Etats caution recréante et solvable.

Les Etats jugèrent, comme le Bureau du Commerce, que le subside de 30,000 livres demandé était exagéré, et adoptant les propositions de leurs commissaires, ils consentirent à prêter 12,000 livres pour six ans. Voici la décision qu'ils prirent dans leur séance du 20 février 1769 :

Les Etats accordent au sieur Leclerc, acquéreur de la manufacture de fayance privilégiée du Roi établie à Rennes, et afin de pérfectionner cet établissement, une somme de 12,000 livres à titre de prêt et sans intérêt, parce qu'il fournira aux Etats caution recréante et solvable.

Cette caution « recréante et solvable » fut fournie à Leclerc par un de ses amis, du Boueczo du Rongouet, maître particulier des Eaux, Bois et Forêts à Vannes.

1. Il y a là une exagération évidente. Nous avons vu plus haut, par le rapport de l'Inspecteur général Guillotou, que la manufacture de Leclerc occupait seulement dix-neuf ouvriers ou manœuvres. On a probablement voulu dire que la manufacture *assurait l'existence* de soixante personnes, ce qui était fort possible si la plupart des ouvriers étaient mariés et péres de famille.

Il est à croire que le prêt de 12,000 livres consenti par les Etats n'améliora pas sensiblement la situation de la manufacture, car dès l'année suivante, Leclerc cherchait à la vendre. Les Etats s'en émurent et, dans leur séance du 16 octobre 1770, ils prirent cette délibération :

Les Etats, sur le rapport de M. de La Bourdonnaye, procureur général sindic..... chargent ledit procureur général sindic de veiller à la conservation de l'hypothèque du prêt de 12,000 liv. qu'ils ont fait au sieur Leclerc, entrepreneur de la manufacture de fayance située sur le chemin de Saint-Laurent de cette ville, attendu qu'il a proposé de la vendre dans les *Affiches de Nantes*.

L'appel de Leclerc aux acquéreurs ne fut pas entendu, et il continua l'exploitation de sa manufacture jusqu'à sa mort, arrivée au mois de mai 1773.

Le procureur général syndic fit alors toutes diligences pour sauvegarder les intérêts des Etats, puisque ceux-ci étaient créanciers de Leclerc pour les 12,000 livres prêtées en 1769 et dont le remboursement n'était exigible qu'en 1775; mais, dans la tenue de 1774, le syndic dut faire connaître à l'Assemblée qu'il n'y avait rien à espérer dans la succession de Leclerc, « parce qu'il y avait des créances antérieures et préférables. »

Sur les entrefaites, du Boueczo du Rongouet, caution de Leclerc, était mort aussi, et c'est sur les héritiers du Maître des Eaux et Forêts de Vannes que l'on allait avoir recours. Du Rongouet laissait en effet une succession considérable à ses deux seuls héritiers, du Boueczo de Brouelle, son frère, et de Douville, son neveu. Bien que déjà très riches

tous deux, de Brouelle et de Douville essayèrent d'apitoyer les Etats auxquels ils adressèrent, pendant la tenue de 1774, une supplique tendant à obtenir « sinon une décharge du cautionnement de leur frère et oncle, du moins quelque diminution et un délai convenable » pour s'acquitter. Ils offraient comme garantie une hypothèque sur 500 œillets de marais en Rhuys; sur la terre du Mené, située en Sarzeau, valant 15,000 livres; sur la terre de Kerponer, près Pontivy, valant 25,000 livres; enfin sur la terre de Brambouet, près Hennebont, valant aussi 25,000 livres. L'examen de la requête des héritiers fut confié, le 6 janvier 1775, à la Commission des Finances qui déclara que la succession n'était pas aussi obérée qu'on voulait bien le dire, et qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une diminution quelconque sur les 12,000 livres formant le cautionnement fourni par du Rongouet. Toutefois, elle émettait l'avis, qui fut sanctionné par les Etats, qu'un délai de deux ans pouvait être accordé à MM. de Brouelle et de Douville pour se libérer. Ceux-ci versèrent un premier acompte de 4,000 liv. le 3 octobre 1776, obtinrent un nouveau sursis des Etats, et ne finirent de se libérer complètement qu'en 1785.

Nous avons vu plus haut que Leclerc était mort en 1773, laissant des affaires très embrouillées et sa manufacture de faïence en assez piteux état au point de vue financier, bien qu'il eût fait de louables efforts pour la relever après l'insuccès de ses précédents propriétaires. La fabrique semble avoir été à peu près abandonnée pendant les deux années qui suivirent la mort de Leclerc, c'est-à-dire jusqu'en

1775, époque où elle fut acquise par un des principaux négociants de Rennes, Thomas Jollivet, qui, avec son père François Jollivet, dirigeait une importante maison de vins en gros, en même temps qu'un non moins important commerce de fers. Thomas Jollivet s'associa avec un autre gros négociant, Jean-Baptiste Mac-Auliff, irlandais d'origine, qui exploitait à Rennes, depuis vingt ans déjà, une manufacture d'étoffes de laine « façon d'Angleterre, » patronnée par les Etats de Bretagne[1].

L'association ne fut pas de longue durée, car Mac-Auliff mourut le 13 février 1778[2], après avoir résilié le traité qui le liait à Jollivet. Celui-ci, resté seul à la tête de la fabrique, songea à suivre l'exemple de son prédécesseur Leclerc et résolut de solliciter à son tour des Etats de Bretagne un emprunt qui pût lui permettre de combler le vide fait dans sa caisse par le retrait de l'apport de son ancien associé Mac-Auliff. Jollivet adressa en conséquence aux Etats, dans leur tenue de 1778, une demande d'emprunt de 30,000 livres pour douze ans sans intérêts. Mais les Etats avaient été rendus prudents, sinon méfiants, par suite des difficultés

1. La Manufacture d'étoffes de laine de Rennes fut l'objet de nombreux encouragements de la part des Etats. Dès 1757 ils accordaient des primes de fabrication à Mac-Auliff; en 1759 ils lui consentaient un prêt de 10,000 livres pour dix ans; en 1760, ils lui votaient une somme de 1,200 livres « pour augmentation de métiers et achat de machines; » en 1769 ils lui accordaient une « gratification de 50 livres par an et par métier battant, à condition de former des élèves » Ce dernier encouragement fut continué aux enfants Mac-Auliff jusqu'en 1785. (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine; série C; Etats de Bretagne.)

2. Dans l'acte mortuaire qui le concerne, Mac-Auliff est ainsi désigné et qualifié : « Le sieur Jean-Baptiste Mac-Auliff, natif de Cork en Irlande, de la baronie de Bury-More, manufacturier des Etats de Bretagne authorisé par Sa Majesté. » (Archives du Tribunal civil de Rennes; Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse Saint-Martin de Rennes.

qu'ils éprouvaient au sujet du remboursement des sommes prêtées par eux à Leclerc en 1769 et précédemment à Tutrel en 1750[1]; aussi se bornèrent-ils à renvoyer « à des temps plus heureux » la requête de Thomas Jollivet. Celui-ci se le tint pour dit, et, tout en se promettant de renouveler plus tard sa tentative près des Etats, il continua avec ses propres ressources l'exploitation de sa manufacture. Quatre ans après, lors de la tenue de 1782, il crut voir luire enfin « les temps plus heureux » qu'il attendait, et il adressa aux Etats cette nouvelle supplique que nous reproduisons *in extenso*, et dans laquelle il porte à 60,000 livres la somme qu'il demande à emprunter :

A Nosseigneurs les Etats de Bretagne.

NOSSEIGNEURS,

La protection particulière dont vous avez toujours honoré le Commerce, les Manufactures et les Arts est pour moi un sûr garant de trouver en vous un appui puissant dans l'entreprise que j'ai faite.

Animé du désir de coopérer en quelque chose au bien de ma ville, voyant avec chagrin que faute de commerce et d'industrie la plupart des pauvres y manquaient d'occupation, j'ai conçu l'idée de rétablir une manufacture de fayence abandonnée depuis plusieurs années[2], et de conduire à leur perfection des ouvrages qui jusqu'alors n'avaient encore été qu'ébauchés.

Ayant examiné avec soin nos environs et reconnu qu'ils étaient abondamment pourvus de terres propres par leur mé-

1. Voir ci-après, chap. III.
2. On a vu plus haut (p. 37) que la fabrication avait dû être interrompue pendant les deux années qui suivirent la mort de Leclerc, de 1773 à 1775.

lange à fabriquer d'aussi bonnes fayences qu'à Rouen; trouvant à la mine de Pontpéan les plombs qui forment une des principales parties des émaux, je fis part de mon projet à un négociant de cette ville[1] qui, animé des mêmes sentiments, se joignit à moi pour faire l'acquisition de cette manufacture. Pendant quatre ans, nous l'avons fait exploiter de compte à demi. La quantité d'affaires survenues depuis ce temps à la maison de mon associé l'a obligé d'abandonner notre projet et de me céder son intérêt.

Pour rendre cet établissement conséquent, il a fallu des fonds considérables. Pendant que j'ai eu un associé, il m'a été facile de tirer de mes affaires la portion nécessaire pour le suivre; maintenant que je me trouve seul, je sens l'impossibilité de le conduire sans votre secours au but que je m'étais proposé.

Jusqu'ici j'ai eu la satisfaction de faire tous les jours subsister 60 à 80 pères de famille de tous les états propres à l'exploitation de ladite manufacture[2]. Je ne crains point, Nosseigneurs, de soumettre à votre examen les travaux que j'y ai fait faire depuis que je la possède et ceux que j'y fais journellement. Je serais même charmé que vous chargeriez quelques-uns de vos membres de s'y transporter pour les mettre à lieu de vous faire le rapport exact de l'état où elle est.

Je suis jusqu'à présent en avance de mes fonds pour cette entreprise de plus de 100,000 livres; il me faut encore pour la rendre à son état de perfection au moins une somme de 60,000 livres; ma fortune ne me permet pas, sans vendre une partie de mes héritages, de tirer cette somme de mes affaires. J'ai dans cette circonstance recours à vous, Nosseigneurs,

1. Mac-Auliff, dont il a été parlé ci-dessus, p. 38.

2. Nous doutons que la fabrication de la faïence ait nécessité un tel personnel chez Jollivet, et nous croyons que dans ce nombre de 60 ou 80 pères de famille qu'il fait subsister, il comprend non seulement les employés, ouvriers et manœuvres attachés à la manufacture et demeurant à Rennes, mais encore ceux de l'extérieur, tels que les terrassiers qui extraient la terre des carrières, les charretiers qui la transportent, les bûcherons qui abattent et apportent les bois destinés à chauffer les fours, etc.

pour vous prier de vouloir bien me prêter la susdite somme de 60,000 livres pendant 15 ans sans intérêt; vous contribuerez par là, sans courir aucuns risques, à l'avantage d'une famillle nombreuse dont je suis chargé et au soutien de plus de 100 pères de famille que j'occuperai journellement. Sans ce secours, Nosseigneurs, je courrais risque de perdre le fruit de sept années du travail le plus assidu. D'ailleurs, j'ose assurer que le peu de biens fonds que je possède est dans le cas de répondre de l'emprunt que je sollicite; il vous servira, ainsi que la manufacture, de sûreté pour le remboursement.

Le zèle que vous avez toujours montré pour le bien de la province, et en particulier pour celui de cette ville, me fait espérer que vous accueillerez favorablement ma demande, et qu'en me secondant vous mettrez votre pays dans le cas de se passer par la suite de fayences étrangères et même d'entrer en concurrence avec Rouen pour l'exportation, la qualité et la beauté se trouvant réunies dans ma fabrique.

Vous voyez comme moi, Nosseigneurs, l'avantage qu'en retirera cette ville par la consommation des matières premières que le sol nous fournit, et surtout par la main d'œuvre, source naturelle et ordinaire de la subsistance des pauvres, et sans laquelle ils se trouvent réduits à l'indigence et aux maux qu'elle entraîne.

JOLLIVET fils.

Les Etats renvoyèrent cette requête, le 14 décembre 1782, à leur Commission du Commerce. Celle-ci, entièrement favorable à Jollivet, émit l'avis que la somme de 60,000 livres pouvait lui être prêtée pour quinze ans, sans intérêts, « afin de donner plus de développements à sa manufacture dont les produits réunissent à la solidité l'élégance et le bon goût des formes[1]. » Les Etats n'adoptèrent pas les conclusions de leur Commission, témoin le procès-

1 Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Série C. 3179.

verbal de leur séance du 30 janvier 1783 dans lequel nous lisons ceci :

Les Etats ont ordonné que la requête du sieur Jollivet fils, qui demandait que les Etats lui eussent prêté la somme de 60,000 livres pour 15 ans sans intérêts pour soutenir et augmenter sa manufacture de faïance, lui sera rendue.

Ce second échec ne découragea pas Jollivet, car un peu moins de quatre ans plus tard il reproduisait, presque dans les mêmes termes, sa requête de 1782, et la présentait de nouveau aux Etats pendant leur tenue de 1786. Une telle persistance eût dû être enfin couronnée de succès; malheureusement pour Jollivet il n'en fut rién, et sa dernière supplique eut le même sort que les deux premières.

Thomas Jollivet avait épousé vers 1756 une demoiselle Marie-Anne-Renée Boullay dont il eut une nombreuse lignée. Nous n'avons pas retrouvé moins de treize enfants nés de ce mariage dans l'espace de treize ans, du 23 mai 1757 au 16 mai 1770. Une des filles de Thomas Jollivet, Renée-Marie, née le 3 août 1758, avait épousé à Rennes, le 1er juillet 1777, un de ses cousins, Philippe Binet, architecte, né à Paris le 3 mai 1742.

Qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse. Ce Philippe Binet n'appartenait-il pas à une famille de potiers ou de faïenciers? Nous sommes tentés de le croire quand nous lisons dans le *Guide de l'Amateur* d'Auguste Demmin qu'il existait dès 1675 à Paris, rue de la Roquette, une fabrique de poterie vernissée exploitée par un sieur François

Dezon. A ce potier de terre succéda en 1730 Genest, fabricant de faïence, qui céda sa fabrique à Jean Binet le 4 décembre 1750[1]. Or, Philippe Binet, époux de Renée-Marie Jollivet, avait un frère, Jean Binet, qui signait comme parrain, le 17 janvier 1782, au baptême d'un fils de Philippe Binet, où il était qualifié « oncle paternel de l'enfant[2], » et qui signait de nouveau, le 29 septembre 1787, comme témoin au baptême d'un autre enfant de son frère[3]. Ne serait-on pas fondé à voir ici l'ancien faïencier de la rue de la Roquette qui se serait retiré à Rennes?

Ceci dit, revenons à notre Manufacture rennaise et à ses possesseurs.

Thomas Jollivet, par suite des refus successifs des Etats à lui consentir un emprunt, fut obligé de se contenter uniquement de ses ressources personnelles, et, ne possédant d'ailleurs aucune connaissance technique du métier de potier ni de l'art du peintre émailleur, il avait, dès 1777, confié la direction de la fabrication à un habile ouvrier de Rouen, Alexis Bourgouin, que nous avons déjà vu attaché à la manufacture dès l'année 1758, et qui ne l'avait pas quittée depuis près de trente ans. Jollivet prit comme associé son gendre Philippe Binet, et la maison atteinte comme beaucoup d'autres par le funeste traité de commerce de 1786 avec l'Angle-

1. A. Demmin, *Guide de l'Amateur de Faïences et Porcelaines*, t. II, pp. 641-642, 4e édition; Paris, Renouard, 1873. — Ne serait-ce pas aussi à la même famille qu'il faudrait rattacher Victor-Dominique-François Binet, né à Sèvres le 8 juin 1798, et qui a exposé plusieurs peintures sur porcelaine, à Paris, aux Salons de 1827 à 1842?

2. *Registre des Baptêmes et Mariages de la paroisse Saint-Germain de Rennes;* année 1782 — Archives du Tribunal civil de Rennes.

3. *Ibid.* — Année 1787.

terre, se soutint tant bien que mal, mais renonça pour un moment à la fabrication artistique. Binet, d'ailleurs, ne pouvait y consacrer beaucoup de temps, car il avait bien d'autres occupations. En 1790, sa profession d'architecte le fit désigner par l'administration du district de Rennes comme expert pour l'estimation des biens nationaux[1]. En 1791, il présentait au Conseil général du département un mémoire dans lequel il mentionnait les découvertes qu'il avait faites « d'une terre à plâtre ou gypse dans le canton de la Poterie, à deux lieues de Rennes; de pierre calcaire et de marne à la Chaussairie; de tripoli et de pouzzolane au Tertre-Gris, en la paroisse de Poligné[2]. » En 1793, il était chargé de procéder à l'enlèvement du « cheval de bronze » qui était resté sur la place du Palais depuis la destruction de la statue de Louis XIV[3]; en 1794 il était nommé « architecte de la Commune en témoignage du zèle et du désintéressement qu'il avait montrés en acceptant cette place sans exiger aucun traitement[4]; on venait, quelques jours auparavant, de lui conférer le titre de « directeur en chef » de la compagnie de pompiers qui venait d'être réorganisée[5].

Malgré ses multiples fonctions, Binet n'abandonnait pas sa manufacture; il prit un associé et fit faire de grandes réparations à l'établissement. En 1820, il faisait insérer cette note dans l'*Annuaire d'Ille-et-Vilaine* :

1. *Bulletin de la Correspondance de Rennes;* 1790, t. VII, n° 56.
2. *Procès-verbaux des Séances du Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine*; séance du 13 décembre 1791.
3. *Ibid.* Séance du 10 avril 1793.
4. *Ibid.* Séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794).
5. *Ibid.* Séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794).

Rennes a une fabrique de faïence qui a repris une grande activité par le zèle et les soins des nouveaux propriétaires (M. Binet et C[ie]) qui ont fait de grandes dépenses pour son entière restauration [1].

Peu après, l'association n'existait plus et Binet avait repris seul l'exploitation de la manufacture; en même temps, il tentait de nouveau la fabrication artistique, tout en produisant de la brique, des pavés de carrelage et des bouteilles de grès. C'est ce que nous apprend l'annonce ci-après, insérée dans les *Annuaires* de 1822 et années suivantes :

Manufacture de fayance, rue d'Antrain [2]. Propriétaire, M. Binet. — On y fabrique toute espèce de fayance *façon de Rouen*, émaux blancs, blancs et bruns, bruns, noirs, verts, jaunes, etc. La plâtrerie en excellente terre à feu. On y vend des carreaux de jeux de paume, de Toussaint; de la brique, enfaîteaux et ciment excellent [3].

A la mort de Philippe Binet, sa veuve resta propriétaire de la fabrique qu'elle exploita d'abord en son nom [4], puis en association avec Joseph-Louis Ménard, sous la raison sociale « Ménard et V[e] Binet [5]. » Toutefois, Ménard avait, dès 1856, fait l'acquisition de la manufacture [6].

1. *Annuaire du département d'Ille-et-Vilaine.* Année 1820.

2. A l'époque de la Révolution, la *rue de la Reverdiais* et son prolongement, le *faubourg* ou *pavé Saint-Laurent* avaient reçu les noms de *rue* et *faubourg d'Antrain.*

3. *Annuaire du département d'Ille-et-Vilaine.* Année 1822. — Le même *Annuaire* répéta cette annonce pendant sept années consécutives, de 1827 à 1833, avec l'addition de ces mots : « des bouteilles de grès façon Rouen. »

4. *Almanach des Adresses de Rennes.* Années 1850 à 1855.

5. *Ibid.* Années 1858 à 1860.

6. C'est à l'obligeance de M. Eugène Ménard, fils du faïencier, que

Le débit des pièces artistiques, d'un prix qui devait être relativement assez élevé, n'était plus suffisant pour assurer seul l'existence de la fabrique ; il était plus sage de compter sur la production des faïences communes dont pouvaient s'approvisionner les ménages les plus modestes, et dont la main-d'œuvre moins onéreuse et la vente courante assuraient un meilleur et un plus sûr bénéfice au fabricant. Philippe Binet, nous l'avons vu, était d'ailleurs déjà entré dans cette voie plus de trente ans auparavant. Joseph-Louis Ménard, quand il prit possession de l'établissement, comprit que l'exemple de Binet était bon à suivre. Il se contenta donc d'écouler les produits artistiques fabriqués par ses prédécesseurs, et se livra à peu près exclusivement à la production de la faïence dite de ménage. Toutefois, il fit un jour une tentative hardie qui mérite d'autant plus d'être mentionnée ici qu'elle est peu connue. Nous croyons même qu'il n'en a été fait mention nulle part.

Il n'avait jamais été fabriqué de porcelaine à Rennes. Vers 1865, Ménard résolut de s'y essayer. Il s'attacha à grands frais un contre-maître habile nommé Boissier [1], qui dirigea la construction de fours spéciaux et qui obtint une porcelaine fort

nous devons les renseignements qui vont suivre. Nous lui en adressons ici tous nos remerciements.

1. Boissier — qui était plus connu à Rennes sous le nom de Boisset — était natif de Dieu-le-Fit (Drôme), où il avait travaillé pendant sa jeunesse dans une fabrique de poterie vernissée. Il vint ensuite à Saint-Uzé (Drôme), où se fabriquait une sorte de porcelaine brune allant au feu. Plus tard il travailla dans une fabrique de faïence et de poterie à Gradignan, près Bordeaux, puis il vint en Bretagne, à Daoulas, où il entreprit d'infructueux essais de porcelaine. Enfin, après un court séjour dans une faïencerie de Quimper, il vint à Rennes tenter chez Ménard la fabrication de la porcelaine. Boissier était, paraît-il, très actif, très chercheur et fort entreprenant.

bien réussie, tant au point de vue de la beauté que de la qualité. Malheureusement, les matières premières ne se trouvaient pas dans la région ; il fallait faire venir de fort loin le kaolin, et il en résulta une augmentation de frais si considérable que le prix de revient s'éleva d'une façon telle qu'il fut impossible de poursuivre plus longtemps ce genre de fabrication qui fut bientôt complètement abandonné.

Joseph-Louis Ménard continua de fabriquer de la faïence commune et de la poterie jusqu'en 1870, époque à laquelle il se retira définitivement pour faire place à un de ses anciens commis portant le même nom que lui, mais étranger à sa famille, Jean-Marie Ménard, natif de Redon. Celui-ci exploita comme locataire l'établissement jusqu'en 1887. A ce moment, un des fils de Joseph-Louis, M. Eugène Ménard, devenu propriétaire de l'immeuble, fit démolir la fabrique. C'est alors seulement que furent brisés et que disparurent tous les moules, depuis longtemps inutilisés, constituant le matériel artistique de la « Manufacture du Pavé Saint-Laurent [1], » qui avait vécu cent trente-neuf ans et d'où étaient sorties pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle tant de jolies pièces dont les collections publiques et particulières se disputent aujourd'hui la possession.

1. Lorsqu'il entreprit la construction des fours à porcelaine, Boissier détruisit déjà une certaine quantité de ces moules qui furent employés comme matériaux dans la construction d'un mur.

CHAPITRE III

La Manufacture de la rue Hue.

SOMMAIRE :

Fondation de la Manufacture par Tutrel en 1749. — Les Etats lui prêtent 12,000 livres pour dix ans. — Il meurt en 1756. — René du Lattay lui succède. — Il s'associe son fils Louis-Marie. — Les Etats lui renouvellent pour dix autres années le prêt consenti à Tutrel. — Mort de René du Lattay en 1764. — Sa veuve lutte en vain contre la mauvaise fortune. — Les Etats lui intentent des poursuites. — Sa requête aux Etats de 1774. — Elle meurt sans pouvoir s'acquitter. — Son beau-fils Louis-Marie du Lattay lui succède. — Il meurt en 1781. — Requête de sa veuve aux Etats de 1786. — Fin de la fabrication en 1790.

Depuis le xve siècle jusqu'à la fin du xviiie, la voie publique, qui porte depuis 1792 le nom de rue de Paris, s'appelait rue Hux, ou plus ordinairement rue Hue. En venant de la rue de Belair, après avoir dépassé d'environ cent cinquante pas le point d'intersection de la rue de Viarmes, on trouvait, sur la droite, une maison d'assez modeste apparence, derrière laquelle s'étendaient au Sud, dans la direction de la Vilaine, des cours et des jardins s'en allant en pente douce jusqu'à une prairie située en aval de l'écluse de Saint-Hélier et dépendant de l'abbaye des religieuses bénédictines de Saint-Georges[1]. C'est dans la partie de ces terrains

1. Voir le plan de Rennes levé par Forestier, gravé et réduit par Ollivault. — Ce plan fut levé par l'architecte Forestier de 1760 à 1764. La

bornée au Midi par la prairie qu'arrosaient plusieurs ruisseaux aboutissant à la rivière, et au Nord par la maison en bordure sur la rue Hue [1], qu'un sieur François-Alexandre Tutrel fonda une manufacture de faïence en 1749, c'est-à-dire peu après le moment où l'italien Barbarino s'était établi au Pavé Saint-Laurent.

Les commencements de la Manufacture de la rue Hue furent pénibles, car, dès la seconde année de son exploitation, Tutrel adressait aux Etats de Bretagne une requête dans laquelle il les priait « de vouloir bien lui accorder une somme proportionnée à ses pertes et à ses pressants besoins. » Cette supplique fut renvoyée à l'examen de la Commission du Commerce, qui proposa de faire droit à la demande du pétitionnaire. Les Etats, en effet, prirent dans leur séance du 10 décembre 1750 la délibération suivante :

..... Touchant la manufacture de la fayancerie, les Etats ont, conformément à l'avis de la Commission, accordé et accordent au sieur Tutrel, entrepreneur et directeur de ladite manufacture, par forme de prest et sans intérest pour le terme de dix ans, une somme de 12,000 livres en donnant par lui bonne et suffisante caution qui sera reçue par la Commission intermédiaire [2], sous la direction de laquelle sera aussi fait

réduction du plan original et sa gravure sur cuivre furent exécutés par Ollivault, qui en avait été chargé en 1769 et qui ne termina son travail que six ans plus tard, en 1775, sous l'administration de l'Intendant Caze de la Bove, auquel le plan gravé fut dédié « par MM. les Maire, Echevins et Officiers municipaux de la Ville de Rennes. »

1. Ces terrains sont aujourd'hui limités au Nord par la rue de Paris, au Sud par l'avenue du Mail-Donges.

2. La Commission intermédiaire, composée d'une délégation choisie parmi les membres des Etats, était chargée de veiller à l'expédition des affaires pendant l'intervalle qui séparait chaque tenue. Elle siégeait dans un vaste hôtel que les Etats avaient fait construire à cet effet en 1732 sur l'emplace-

l'employ de ladite somme, ainsy et comme elle le jugera convenable[1].

Tutrel eut recours à son beau-frère, René du Lattay, maître chirurgien[2], qui le cautionna suivant les conditions imposées par les Etats, mais ce ne fut qu'un an plus tard que put être touchée la somme de 12,000 livres. Bientôt la santé de Tutrel s'altéra, et, après trois ans de maladie, il mourut dans sa maison de la rue Hue, le 30 septembre 1756, à l'âge de 33 ans.

Restée dans une situation des plus précaires, la veuve Tutrel se sentit incapable de s'occuper fructueusement de la fabrique, et en remit la direction à son beau-frère René du Lattay, d'ailleurs seul responsable du prêt consenti en 1750 par les Etats. Du Lattay, plein de courage et d'énergie, tenta de vigoureux efforts pour sauver la situation : il reconstruisit les fours et fit venir de Normandie des ouvriers habiles; enfin, pour pouvoir consacrer plus de temps à l'exercice de l'art chirurgical, il s'adjoignit son fils Louis-Marie, au nom duquel avait été achetée la manufacture, le 8 décembre 1757, et lui en confia la direction.

Mais la date de l'échéance du prêt approchait et du Lattay se trouvait dans l'impossibilité d'opérer le remboursement des 12,000 livres. Il s'adressa alors aux Etats et leur demanda une prolongation de délai de dix ans qui lui fut accordée le 30 octobre

ment de l'ancien Hôtel-de Ville. Cet hôtel est affecté, depuis 1798, à l'Ecole d'Artillerie et au logement du général commandant cette arme.

1. Tutrel avait épousé une demoiselle Geneviève Noblet, dont la sœur, Anne-Renée, était mariée au maître chirurgien René du Lattay.

2. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Etats de Bretagne; séance du 10 décembre 1750.

1762, à la condition de fournir un nouveau cautionnement. Alors intervint Anne-Renée Noblet, sa femme, qui, par acte du 14 décembre 1762, au rapport de Mes Richelot et Olivier, notaires à Rennes, déclara se porter caution de son mari. Elle hypothéqua en conséquence : 1° une somme de 6,000 livres « lui réputée propre par son contrat de mariage ; » 2° une maison, jardin et dépendances, « où pend pour enseigne *la Victoire*, située près le vau et paroisse Saint-Germain de cette ville, qui lui appartient en entier[1]. »

Ce nouveau répit de dix ans devait donner un peu de tranquillité à du Lattay, mais la maladie le terrassa à son tour et il mourait en 1764 laissant les siens dans un cruel embarras. Mme du Lattay exploitait en ville un petit fonds de commerce pendant que son mari faisait de la médecine et que son fils aîné dirigeait la faïencerie; mais la mort inopinée du chef de famille apporta le plus grand trouble dans les affaires. La veuve céda son commerce particulier et en consacra le prix à l'acquisition de la maison et des terrains de la rue Hue, dont elle et son mari n'avaient été jusqu'alors que locataires. Elle espérait pouvoir, à force d'énergie, vaincre enfin la mauvaise fortune; on verra plus tard que ses espérances ne devaient pas se réaliser. D'ailleurs, elle avait à lutter contre la très sérieuse concurrence que lui faisait la manufacture du Pavé Saint-Laurent, mieux agencée, mieux outillée, et dont les propriétaires possédaient des ressources personnelles bien supérieures à celles des du Lattay.

1. Papiers André. Bibliothèque de Rennes : *Catalogue des Manuscrits*, n° 223.

Les Etats de Bretagne n'étaient pas sans inquiétude sur le sort de leur créance, malgré le cautionnement qui la garantissait; aussi chaque année rappelaient-ils à leur procureur général syndic qu'il devait veiller avec la plus grande attention sur la marche de la fabrique du Lattay et sur l'état de ses opérations. On le voit, en 1770 notamment, quand le procureur général consigne sur son registre cette observation :

Nous nous sommes transporté à la manufacture du Lattay. Ses matières, ses formes, le travail habituel nous ont paru tels qu'on peut les désirer *pour une petite manufacture,* et nous n'avons rien vu qui annonçât la décadence..... Mais nous ne cesserons de représenter aux Etats *qu'il nous paraît bien plus utile de récompenser les établissements bien faits que d'encourager ceux dont les succès ne sont pas éprouvés*[1].

Il est permis de voir dans cette note une assez juste appréciation de l'état de la faïencerie de la rue Hue. Bien que le Syndic n'ait rien vu « qui annonçât la décadence, » il n'en constate pas moins que ce n'est qu'une « petite manufacture... dont les succès ne sont pas éprouvés, » et il fait évidemment allusion à la manufacture rivale, celle du Pavé Saint-Laurent, quand il dit qu'il lui paraît « bien plus utile de récompenser des établissements bien faits[2]. »

Le 30 octobre 1772 expirait le délai de dix années

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Etats de Bretagne. Charges à M. le procureur général syndic ; 16 octobre 1770.

2. On a vu plus haut (chap. II, p. 35) que les Etats venaient de prêter, le 20 février 1769, une somme de 12,000 livres à Leclerc, acquéreur de la faïencerie du Pavé Saint-Laurent, alors qualifiée *Manufacture privilégiée du Roi.*

stipulé par les Etats pour le remboursement du prêt, continué à du Lattay en 1762, des 12,000 livres prêtées à Tutrel en 1752; mais la veuve du Lattay se trouvait dans l'impossibilité de s'acquitter. Le Syndic des Etats la menaçant de poursuites, elle emprunta une somme de 2,000 livres qu'elle versa au trésorier le 22 juin 1774. Le Syndic n'en tint pas compte, et quelques jours après, le 28 juin, il adressait aux juges du Siège présidial de Rennes une requête tendant à obtenir par voie de justice le remboursement intégral et immédiat des 12,000 liv.

..... Ce prest, disait le Syndic, est un bienfait gratieux de la part des Etats, et il exigeoit de la part des S^r et D^e du Lattay la plus grande exactitude à le reconnoître en remboursant au terme fixé; mais ils n'en ont rien fait. Le Sr du Lattay est décédé et sa veuve et ses enfants refusent de rembourser les Etats, quelqu'avertissement qu'ils en ayent reçu..... [1]

Le 15 septembre 1744, le Siège présidial rendait, conformément à la requête du Syndic des Etats, une sentence condamnant les héritiers du Lattay à rembourser la totalité de l'emprunt, mais avec cette aggravation qu'ils devraient y ajouter les intérêts contrairement à la décision des Etats du 10 décembre 1750; de plus ils étaient condamnés aux dépens. Cette sentence fut notifiée aux intéressés, le 5 octobre 1744, par Me Pierre Moulin, « sergent royal héréditaire au Siège présidial [2]. »

La veuve du Lattay eut encore une fois recours à une bourse amie. Elle emprunta 1,000 livres

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C. 33.
2. Papiers André. Bibliothèque de Rennes; *Catalogue des Manuscrits*, n° 223.

qu'elle s'empressa de verser le 11 octobre au Trésorier des Etats. Mais elle redevait encore 9,000 liv. qu'il lui était impossible de trouver. Elle songea alors à apitoyer les Etats sur sa triste situation, et prit conseil de Me Le Poitevin de la Planche, avocat au Parlement, qui rédigea pour elle, et fit imprimer et distribuer à tous les membres de l'assemblée provinciale, pendant leur tenue de 1774, un long mémoire que nous croyons devoir transcrire ici *in extenso* parce qu'il nous paraît curieux et intéressant à plus d'un titre :

A Nosseigneurs les Etats de Bretagne.

Supplie humblement Anne Noblet, veuve de René Roucheran, sieur du Lattay, vivant maître en chirurgie,

Disant que par délibération du 10 décembre 1750 les Etats accordèrent au sieur Tutrel une somme de 12,000 livres en forme de prêt et sans intérêts pendant dix ans pour soutenir l'établissement d'une manufacture de fayance qui avoit consommé sa fortune et épuisé la bourse de ses alliés et de ses amis.

La suppliante et feu son mari se constituèrent caution et obligés solidaires du sieur Tutrel, leur beau-frère, par acte du 26 janvier 1752, et le 29 Tutrel toucha de votre trésorier les 12,000 livres.

Le Sr Tutrel, après une maladie de trois ans, est mort en 1757[1] sans biens, et la demoiselle Geneviève Noblet, sa

1. C'est en 1756 et non en 1757 que mourut Tutrel. Voici d'ailleurs son acte mortuaire : « Le Sr François-Alexandre Tutrel, vivant époux de Geneviève *(sic)* Noblet, mourut hier à leur manufacture de fayllance, rue Hux. âgé d'environ 33 ans, munis des sacremens nécessaires à [son] salut et son corps a été ce jour premier octobre 1756 inhumé dans le cimetière en présence des voisins et après le service solemnel. — Signé : Jos. Doucet, recteur. » (Archives du Tribunal civil de Rennes. *Registre des Sépultures de la paroisse de Saint-Pierre-en-Saint-Georges de Rennes.* Année 1756.)

veuve, incapable de conduire la manufacture, a été forcée de l'abandonner après avoir épuisé les dernières ressources, et même, depuis ce temps, elle fut toujours aux charges de la suppliante, de sa sœur.

Le sieur du Lattay ne crut pouvoir mieux répondre à la confiance dont on l'avait honoré en le recevant caution de la somme accordée pour la manufacture, qu'en soutenant son établissement. A cet effet, il fit reconstruire des fours; il fit venir de Normandie des ouvriers à grands frais et il établit un de ses fils directeur de la manufacture après l'avoir envoyé prendre les connaissances nécessaires.

En 1760, le sieur du Lattay eut l'honneur de vous présenter, Nosseigneurs, une requête où il prouva que la somme de 12,000 livres n'avoit point été dissipée en folle dépense, ni appliquée à des objets étrangers à sa destination; que cette somme de 12,000 livres avoit été employée à la manufacture pour laquelle les Etats l'avoient accordée, et qu'il y avoit encore ajouté plus de 6,000 livres de ses deniers.

Ces faits le conduisirent à vous exposer, Nosseigneurs, qu'il se trouvoit hors d'état de rembourser aucune partie de la somme de 12,000 livres, pourquoi il vous supplioit de lui accorder un deuxième terme de 10 ans pour rendre cette somme; qu'il avoit d'autant plus lieu d'espérer que votre générosité se porteroit à lui accorder la somme qu'il osoit demander qu'il avoit rempli le vœu de la Province, et cela malgré les malheurs qu'il avoit éprouvés, puisque le bon état actuel de la manufacture ne pouvoit promettre que des accroissements considérables.

Vous fûtes, Nosseigneurs, si convaincus de la vérité de ces faits et si touchés de la triste position du sieur du Lattay que par délibération du 30 octobre 1762 vous lui continuâtes le prêt pour dix autres années.

Mais aujourd'hui la position de la suppliante est bien plus triste et on peut dire plus cruelle que n'étoit celle de son mari qui, à la faveur de son état, soutenoit sa famille, et c'est dont vous allez être persuadés à la vue du récit qui va suivre.

Au mois de septembre 1764, la suppliante eut le malheur de

perdre son mari, et dès ce moment sa principale ressource lui manqua.

D'un autre côté, les avances faites par son feu mari et par elle pour l'établissement de la manufacture et pour rendre cet établissement plus solide, l'ont forcée d'abandonner son petit commerce dont elle employa tous les fonds à acquérir la maison occupée par la manufacture, ce qu'elle fut obligée de faire pour écarter une propriétaire qui, à chaque fin de terme, avoit la cruauté d'en augmenter le prix, et ainsi s'évanouit l'unique resssource qui lui restoit après la perte de son mari.

Enfin, le débordement de la rivière, arrivé le 12 février 1771 et qui a été le plus grand que de mémoire d'homme l'on ait vu, mit le comble à ses malheurs, puisqu'il renversa, détruisit et emporta les murs servant à clore les fours et les jardins dépendant de la manufacture, de manière que pour la reconstruction de ses murs il en a coûté 3,000 livres à la suppliante.

Dans ces circonstances, elle donna une requête aux Etats tenus à Morlaix en 1772, mais comme si tous ses malheurs se fussent succédés les uns aux autres, sa requête ne parvint qu'à l'instant où la tenue touchoit à sa fin et conséquemment ne put être rapportée, et les dix années accordées par la délibération du 30 octobre 1762 se trouvant expirées le 30 octobre 1772, M. Geslin, l'un de vos substituts, menaça de poursuivre à toutes outrances la suppliante et de la faire contraindre.

La suppliante, sans le sol, et allarmée de ces menaces, eut recours à un ami qui, généreusement, lui ouvrit sa bourse où elle puisa une somme de 2,000 livres, qu'elle compta le 22 juin 1774 à votre trésorier.

Elle donna connoissance de ce payement à M. Geslin, dans la vue d'arrêter ses suites ; mais tout cela fut inutile et rien ne fut capable de ralentir l'activité du zèle de cet officier, car, dès le 15 juillet, il fait assigner la suppliante, ses fils et beaux-fils, quoique ces objets ne les intéressent aucunement. Cette assignation est suivie d'une sentence rendue le 15 septembre que l'on fait notifier le 5 octobre.

La suppliante, qui jusqu'à ces moments n'avoit jamais vu entrer chez elle ni sergents ni huissiers, en fut si troublée, si

accablée, qu'elle crut que l'on allait procéder à la vente de ses pauvres nippes et la mettre sur le pavé.

Ainsi menacée, ainsi poursuivie, elle a encore recours à ce généreux ami qui l'avoit aidée le 22 juin et elle retrouve toujours sa bourse ouverte où elle puise une somme de 1,000 liv. qu'elle compte à votre trésorier le 11 octobre 1774.

Voilà, Nosseigneurs, la conduite de la suppliante. Voilà les efforts d'une veuve, d'une pauvre femme âgée de plus de 74 ans, qui vient d'essuyer une longue maladie, dont les ressources sont actuellement épuisées, et qui va être réduite à la dernière des misères si vous ne jetez pas, Nosseigneurs, quelques regards de commisération sur elle, et si vos âmes sensibles, nobles et généreuses ne se portent pas à lui accorder au moins six ans pour payer une somme de 3,000 livres, qui, avec pareille somme de 3,000 livres comptée à votre trésorier, forme celle de 6,000 livres prêtée sur sa caution, étant au-dessus de ses facultés, de ses forces, de faire autre chose, ce qui la conduit à vous supplier de lui faire remise de semblable somme de 6,000 livres restant des 12,000 livres.

La suppliante a tout lieu de se flatter que sa requête sera accueillie favorablement et qu'elle aura un heureux succès pour peu que d'un côté vous daigniez, Nosseigneurs, mettre en considération qu'elle n'est devenue votre débitrice que parce que son mari et elle se sont rendus cautions d'un beau-frère mort insolvable, d'une sœur entièrement ruinée et qui est encore à sa charge; pour peu que, de l'autre, vous daigniez pareillement mettre en considération que la somme de 12,000 livres prêtée a été employée à un établissement désiré et par vous trouvé utile; que vous daigniez mettre en considération que cet établissement a consumé la petite fortune de la suppliante; pour peu enfin que vous daigniez aussi mettre en considération les accroissements de cet établissement qui est le seul dans ce genre existant véritablement [1] et qui fait subsister au moins dix familles dans une ville sans commerce, et qui a été

1. Allusion à l'état fort critique dans lequel se trouvait à ce moment (1774) la faïencerie du Pavé Saint-Laurent. (Voir chap. II, p. 36.)

infiniment plus ruinée par la dispersion de l'ancienne magistrature qu'elle ne le fut par le terrible incendie de 1720.

Mais Louis XVI, mais Louis le Bienfaisant, illustre rejeton du grand Henri, qui comme lui ne désire que le soulagement de ses peuples, qui ne veut régner que par les loix, vient de les faire revivre, en rappelant leurs fidèles ministres, en vous rendant des magistrats zélés défenseurs de vos droits, de vos privilèges, et si dignes des vœux de la nation [1].

D'après un aussi glorieux et mémorable évènement, des malheureux ne sont-ils pas en droit de prétendre aux bienfaits que votre noblesse et votre générosité, Nosseigneurs, vous dictent dans ces augustes assemblées, toujours animées du bien public, et qu'elles vont vous dicter sous les auspices d'un gouvernement, d'un prince qui regarde les intérêts de cette province et en particulier ceux de la capitale comme plus chers à son cœur et plus précieux pour sa gloire que ses propres intérêts.

Dans cette confiance, la suppliante va requérir,

Ce considéré,

Qu'il vous plaise, Nosseigneurs, ayant égard aux raisons ci-dessus, accorder à la suppliante : 1° un terme de six ans pour payer la somme de 3,000 liv. qui, avec celle de 3,000 liv. payée, forme la somme de 6,000 livres, moitié de 12,000 livres; 2° lui accorder pareillement remise de semblable somme de 6,000 livres restante des 12,000 livres prêtées sur sa caution, et la suppliante redoublera ses vœux pour la conservation de vos illustres personnes.

M^e Le Poitevin de la Planche, avocat [2].

Cette requête fut renvoyée, pour examen et rapport, à la Commission des Finances, dont les conclusions ne furent pas de nature à donner pleine

2. Le rédacteur de la requête aux Etats que nous reproduisons fait allusion au rappel des anciens Parlements, et notamment au retour du procureur général La Chalotais et de son fils, exilés depuis plusieurs années.

3. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Etats de Bretagne, C. 97.

satisfaction à la pétitionnaire. En effet, la Commission n'admit pas la remise de 6,000 livres demandée par Mme du Lattay; elle se contenta de proposer de lui accorder un délai de deux ans pour payer 3,000 livres, et de lui permettre de s'acquitter en versant ultérieurement 3,000 livres en trois paiements de 1,000 livres chacun, échelonnés de deux ans en deux ans.

Les Etats furent encore moins compatissants que leur Commission des Finances : ils refusèrent d'admettre le délai de six ans avec paiements échelonnés que leur proposait la Commission ; ils se contentèrent d'accorder à la veuve du Lattay un terme de deux ans seulement pour le remboursement de 9,000 livres[1]. C'était la mettre dans l'impossibilité de s'acquitter dans un si court délai. Cependant elle réussit, non sans peine, à rembourser 3,000 livres en 1778. Mais les nombreuses épreuves de toute sorte qui l'avaient accablée avaient beaucoup contribué à ébranler sa santé déjà bien précaire par suite de son grand âge. Elle mourut avant d'avoir pu se libérer complètement, et son beau-fils, Louis-Marie du Lattay, qui, comme nous l'avons dit, était depuis 1757 le véritable propriétaire de la fabrique, avait pu à son tour rembourser 2,000 livres quand il mourut lui-même le 8 avril 1781, laissant sa veuve débitrice des Etats pour un reliquat de 1,000 livres seulement.

Françoise-Renée des François, veuve de Louis-Marie du Lattay, se trouvait, par suite de la mort de son mari, à la tête de la manufacture, et c'est à

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Etats de Bretagne ; séance du 6 février 1775.

elle que le syndic des Etats avait à s'adresser désormais pour obtenir le paiement des 1,000 livres qui restaient dues. Toutes les démarches tentées dans ce but par le syndic furent inutiles, et Mme Louis du Lattay se vit obligée, elle aussi, de faire appel à la bienveillance et à la commisération de la haute assemblée provinciale. Voici la requête qu'elle adressa aux Etats dans leur tenue de 1786. Si nous la reproduisons en entier, malgré les redites qu'on y rencontrera, c'est qu'elle jette un jour nouveau sur l'emploi des 12,000 livres prêtées à Tutrel en 1750.

A Nosseigneurs les Etats de Bretagne.

NOSSEIGNEURS,

Si la compassion pour les malheureux a toujours été votre vertu favorite, si même des étrangers, sans avoir essuyé aucune infortune, ont plus d'une fois ressenti les doux effets de votre bienfaisance, que ne doit pas se promettre aujourd'hui de votre générosité votre humble suppliante Françoise des François, veuve du Lattay, qui a l'honneur d'être concitoyenne et parente de plusieurs membres des trois Ordres qui composent vos augustes assemblées? Quand on mettrait à l'écart, Nosseigneurs, ces deux prérogatives si précieuses cependant en elles-mêmes, et si propres à émouvoir vos cœurs, du moins ne seront-ils pas insensibles aux malheurs de la suppliante.

Non, ce n'était pas assez pour elle d'avoir chaque année, et spécialement ces deux dernières, éprouvé dans son commerce quantité de banqueroutes trop faciles à constater, d'avoir perdu le chef de sa maison, principal artisan de sa médiocre fortune, après l'avoir vu pendant dix ans successivement affligé des maladies les plus aiguës et les plus dispendieuses, d'avoir en conséquence été contrainte de prendre sur elle les embarras d'un état extrêmement utile, il est vrai, à cette capitale, mais

qui ne laisse pas d'être répugnant par ses détails immenses et très inquiétant par les avances considérables qu'il exige. Pour comble de peines, on veut aujourd'hui que je paye à votre trésorier cent pistoles, reliquat d'une somme dont vous avez eu l'intention de me faire jouir, mais dont je n'ai jamais rien touché. En voici les preuves en peu de mots.

En 1750, les Etats accordèrent au sieur Tutrel 12,000 livres par forme de prêt sans intérêt pendant dix ans pour le soutien d'une manufacture de fayance qui avait déjà épuisé sa bourse et celle de ses alliés. En 1752, ledit Tutrel s'attendait à toucher cette somme, mais il fut prévenu par Anne Noblet, dame du Lattay, sa belle-sœur, sa créancière et sa caution, laquelle le devança à la Trésorerie, y reçut l'argent sur lequel il comptoit, et le retint pour valoir aux 18,000 livres qu'elle lui avait prêtées en 1747, 48 et 49.

Voilà d'abord, Nosseigneurs, vos vues détruites. Ce n'est pas tout : en 1757, ledit Tutrel mourut; sa veuve, sans ressources et sans intelligence pour l'entreprise de feu son mari, se vit contrainte de l'abandonner. Grand sujet d'alarme pour Anne Noblet, dame du Lattay, qui n'était pas entièrement remplie de ses avances. Pour y faire parvenir, elle détermina Louis Roucheran du Lattay, son beau-fils majeur, à acquérir en son privé nom (des deniers provenus de feu sa mère) ladite manufacture, et lorsque s'en fit le payement, Anne Noblet, dame du Lattay, préleva les 6,000 livres qui lui restaient dues par la vendeuse veuve Tutrel, et compléta de cette manière le recouvrement de ses 18,000 livres.

Votre prêt, Nosseigneurs, n'a donc jamais été appliqué à la manufacture que vous aviez le dessein de favoriser. Louis Roucheran du Lattay, mon mari, qui en était devenu acquéreur dès le 8 décembre 1757, était donc fondé à redemander les 12,000 francs de la Province à sa belle-mère, qui s'en était emparée, ou du moins à en répéter les intérêts; il ne prit cependant aucun de ces deux partis. Moins jaloux de sa propre fortune que de celle de sa belle-mère, il poussa son affection pour elle jusqu'à la laisser prendre le titre de propriétaire de ladite manufacture dans les différentes suppliques qu'elle vous

a présentées. Elle avoit, il est vrai, promis à mon mari de ne lui laisser rien à payer de vos 12,000 livres, et je lui dois cette justice de croire qu'elle eût effectué sa promesse si elle avait vécu plus longtemps. Malheureusement pour moi, une mort précipitée y a mis obstacle et il reste encore dû à votre caisse cent pistoles pour achever votre remboursement.

C'est précisément, Nosseigneurs, la somme que me redemande aujourd'hui M. Geslin, substitut de MM. vos Procureurs généraux syndics. Pourriez-vous bien m'assujettir à la payer malgré la preuve complète que je viens de vous donner que ni feu mon mari ni moi n'avons rien perçu de vos 12,000 francs? Ne serait-ce pas augmenter mes chagrins déjà trop multipliés? Mettre sur le penchant de sa ruine une manufacture la plus ancienne de cette ville?[1] Un état où j'ai fondu toute ma légitime *(sic)*, qui depuis trente ans se perfectionne de jour en jour, fait subsister quantité de pauvres manœuvres et est enfin l'unique ressource de votre humble suppliante?

Ce considéré, pour adoucir l'amertume de mon sort, qu'il vous plaise, Nosseigneurs, me faire remise des cent pistoles restantes dues des 12,000 livres accordées par forme de prêt sans intérêt au sieur Tutrel en 1750 et continuées pas les Etats de 1762 aux mêmes conditions au sieur René Roucheran du Lattay, maître en chirurgie. Cette somme, modique pour la Province, est très considérable pour la suppliante, dans ce moment surtout où son commerce est fort rallenti et presque totalement suspendu. Cette grâce, Nosseigneurs, la flattera beaucoup, animera son zèle pour le bien public, et lui fera sans cesse adresser au ciel les vœux les plus ardents pour la conservation de vos illustres personnes.

DES FRANÇOIS, veuve DU LATTAY[2].

1. Les documents que nous avons publiés plus haut semblent indiquer, contrairement à l'assertion de Mme du Lattay, que l'établissement de la faïencerie du Pavé Saint-Laurent est antérieur de plusieurs mois à celui de la faïencerie de la rue Hue. Ce détail, d'ailleurs, a peu d'importance. Il se peut, toutefois, que Tutrel ait fabriqué à Rennes de la poterie commune avant de faire de la faïence; c'est peut-être cela que la veuve du Lattay a voulu dire.

2. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine Etats de Bretagne.

La Commission des Finances, à laquelle avait été renvoyée cette supplique, ne voulut pas conclure à la remise des cent pistoles, et elle proposa simplement d'accorder à Mme Louis du Lattay un délai « jusqu'aux prochains Etats, » ce que l'assemblée accepta dans sa séance du 21 janvier 1787.

La Révolution commençait et les Etats de Bretagne avaient vécu. Ce fut désormais l'assemblée des députés des cinq départements de l'ancienne province qui dut s'occuper de la liquidation des affaires des Etats; aussi c'est dans les registres de « l'Assemblée des Députés » que nous trouvons le dernier document relatif à la veuve de Louis du Lattay et à sa manufacture.

L'ancien substitut du procureur général syndic des Etats fut chargé de rendre compte aux députés bretons des affaires restées en souffrance et, après avoir fait connaitre que Mme du Lattay était débitrice d'une somme de 1,000 livres, il ajoutait :

..... Le traité de commerce avec l'Angleterre a introduit à Rennes et dans toute la province une quantité infinie de fayances très bien façonnées et à très bas prix. Celles de Rennes ont été abandonnées. La veuve Roucheran n'a pu se défaire de celles fabriquées, ni pu continuer d'en faire fabriquer. Pour surcroît de malheur, elle a été volée par un de ses ouvriers. Ces motifs déterminèrent les Etats à rapporter leur délibération du 17 novembre 1786 qui ordonnait de la poursuivre et à lui accorder une surséance jusqu'à la tenue suivante des Etats, qui devait avoir lieu en 1788. La délibération est du 21 janvier 1787.

La charge de poursuivre la Ve Roucheran n'ayant pas été renouvelée, M. le procureur général syndic n'a pas cru devoir l'inquiéter. Il a pensé probablement que la commisération des Etats marquée pour cette veuve ne lui permettait d'achever

sa ruine, tandis qu'ils répandoient les bienfaits sur les privilégiés. C'est à vous, Messieurs, d'en décider[1].

Nous ignorons quelle fut la décision des Députés bretons; il est à supposer qu'ils annulèrent la dette de la veuve Roucheran du Lattay. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle cessa sa fabrication et qu'elle ferma sa manufacture.

C'est ainsi que disparut, après une existence des plus mouvementées, la faïencerie de la rue Hue, qui avait fonctionné pendant quarante ans à peine.

1. *Rapport des affaires des anciens Etats de Bretagne à MM. les Députés des cinq départements de la province.* (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C. 62 *bis*).

CHAPITRE IV

Les fabriques secondaires du Faubourg-l'Évêque et du boulevard Toussaints.

SOMMAIRE :

La fabrique du Faubourg-l'Evêque. — Noblet. — Turel. — La fabrique du boulevard Toussaints. — Jean Le Coz.

Nous avons vu précédemment[1], dans un rapport d'enquête adressé en 1761 à l'Intendant de Bretagne par le subdélégué Audouard, une allusion à l'existence à Rennes, à cette époque, de deux manufactures de faïence, indépendamment de celle du Pavé Saint-Laurent qui fait l'objet du rapport du subdélégué. Les deux fabriques visées par M. Audouard sont, nous l'avons dit[2], celles de la rue Hue et du Faubourg-l'Evêque. Nous avons retracé, dans le précédent chapitre, l'historique de la première; il nous reste à dire ici le peu que nous savons sur la seconde.

Les registres de l'impôt de la capitation de la ville de Rennes signalent en 1751, comme demeurant au « Bourg-l'Evêque[3] » un sieur Julien Noblet, faïencier, que nous croyons le beau-frère du faïencier de la rue Hue, François-Alexandre Tutrel, qui

1. *Suprà,* chap. II, p. 25.
2. Page 25, à la note.
3. Aujourd'hui faubourg de Brest.

avait épousé une Geneviève Noblet. Les registres suivants reproduisent régulièrement, chaque année, la même mention jusqu'en 1759 inclusivement. D'autre part, une publication annuelle qui s'imprimait à Rennes sous le titre d'*Etrennes bretonnes*, signale dès 1752 le même sieur Noblet comme directeur de la manufacture de « grosse faïence » du Faubourg-l'Evêque. A partir de 1760, le nom de Noblet disparaît, et on trouve son successeur désigné dans les *Etrennes bretonnes* sous les noms de Tutrel[1] de 1760 à 1773, de Turel en 1782 et 1788, de Tural en 1786 et 1787. Une autre publication, les *Tablettes historiques de Rennes*, le dénomment Turel de 1779 à 1792.

Quel a été le genre de travail de la fabrique du Faubourg-l'Evêque? Nous l'ignorons. Toutefois la désignation mentionnée plus haut de « manufacture de grosse faïence » semble indiquer suffisamment qu'elle n'a jamais produit autre chose que de la faïence commune destinée aux usages les plus vulgaires. D'ailleurs, il n'a jamais été signalé — à notre connaissance, du moins — aucune pièce quelconque provenant de cet atelier.

Nous sommes encore moins renseigné sur la fabrique du boulevard Toussaints[2], dont nous ne connaissons aucun produit. Nous savons seulement le nom de son propriétaire, Jean Le Coz, que nous

1. C'est certainement par erreur que les *Etrennes bretonnes* impriment « Tutrel, » ce qui fait songer à l'ancien faïencier de la rue Hue, qui était mort dès 1756. Nous croyons que le vrai nom du manufacturier de « grosse faïence » du Faubourg-l'Evêque est bien Turel.

2. Le boulevard Toussaints était un ouvrage de fortification de la troisième enceinte de Rennes, entouré d'eau par le fossé des murs, et qui s'étendait en dehors de la Porte Toussaints, à peu près à l'endroit où, actuellement, passe le boulevard de la Liberté, entre la place de la Halle-aux-Blés et l'extrémité Nord de la rue Tronjolly.

trouvons orthographié Cosse dans le registre de la capitation de 1768, et Coste dans les *Tablettes historiques de Rennes* de 1769. On le trouve aussi mentionné aux Archives municipales de Rennes, dans un interrogatoire du 12 janvier 1770, sous cette désignation : « Jean Le Coz, fabricant de fayance, ouvrier à la manufacture de fayance près le boulevart de Toussaint[1]. » Enfin, dans un partage de succession de 1784, on rencontre une Ursule Le Coz, « mère et tutrice des enfants issus de son mariage avec le Sr J.-B. Le Coz, vivant peintre à la manufacture de fayence de Rennes[2]. »

Cette qualification de « peintre » semblerait indiquer que la fabrique du boulevard Toussaints a pu produire de la faïence artistique. Nous ne le croyons pas. Nous pensons qu'il n'est pas question ici d'un artiste, d'un peintre décorateur, mais bien d'un ouvrier enlumineur, chargé simplement de tracer des filets de couleur sur le marli des assiettes, ou d'appliquer au moyen du patron découpé quelques motifs très simples sur certaines pièces. Dans tous les cas, rien n'existe — dans les collections que nous connaissons — qui puisse permettre d'être fixé sur la nature des produits sortis de l'atelier de Le Coz.

Bien que les deux fabriques du Faubourg-l'Evêque et du boulevard Toussaints ne nous aient rien laissé, nous n'avons pas cru pouvoir les passer sous silence, du moment que leur existence à Rennes au XVIIIe siècle se trouve bien et dûment constatée.

1. Archives municipales de Rennes. Police, art. 257, n° 382. — Papiers André, à la Bibliothèque de Rennes : ms. n° 223.

2. Papiers André, *ut suprà*. — Note manuscrite de feu M. le procureur général Alfred Ramé.

CHAPITRE V

Décadence des Faïenceries rennaises du XVIII[e] siècle.

SOMMAIRE :

Protection de la céramique française par les édits royaux de 1709 à 1785. — Traité de commerce du 26 septembre 1786 entre la France et l'Angleterre. — Ses effets désastreux. — Les marchands de Rennes en 1787. — L'invasion des faïences d'Angleterre.

Il a été question plusieurs fois, dans les chapitres précédents, de la crise que subit notre industrie céramique nationale, par suite du déplorable traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre. Si nous y revenons ici, c'est pour bien démontrer que les manufactures de Rennes furent les plus éprouvées. Celles de Nevers, de Rouen, de Quimper, plus anciennes, dès lors mieux connues et plus achalandées, et par cela même mieux outillées, mieux pourvues aussi, il faut bien le dire, au point de vue de l'habileté et de la valeur du personnel, ces manufactures, disons-nous, subirent alors un rude assaut, Rouen surtout. Mais, au moins, si leur fabrication artistique se ralentit considérablement, elle ne cessa pas tout à fait comme chez nous.

Lorsque s'étaient établies à Rennes, au milieu du du XVIII[e] siècle, les deux faïenceries du Pavé Saint-Laurent et de la rue Hue, elles n'avaient à redouter que la concurrence des fabriques françaises, notam-

ment celles de Nevers, de Rouen, de Quimper que nous venons de citer; de ces deux dernières surtout qui trouvaient un écoulement assez facile de leurs produits dans la Haute-Bretagne. Quant à la concurrence étrangère, elle n'existait pas.

Un édit du roi Louis XIV, de 1709, avait défendu l'entrée dans le royaume, sous les peines les plus sévères, des « porcelaines, fayances et poteries étrangères[1]. » Cet édit fut renouvelé plusieurs fois par les successeurs de Louis XIV, notamment en 1740, 1749, 1770, et pour la dernière fois en 1785. Mais l'année suivante, le 26 septembre 1786, fut signé à Versailles le traité de commerce que la France eut la faiblesse de conclure avec notre ennemie héréditaire, l'Angleterre.

« Les produits des divers arts de terre des pays étrangers, écrit Champfleury, étant soumis à des droits exorbitants, aucune poterie ne pouvait donc lutter avec les fabriques françaises avant 1786; mais quand à cette date fut levée la prohibition, naturellement les Anglais introduisirent leurs produits, qu'ils fabriquaient à un si excessif bon marché que les manufactures de faïence française ne pouvaient lutter désormais[2]. » Champfleury ajoute plus loin qu'à Rouen seulement seize fabriques de faïence disparurent.

La fabrique si florissante et si artistique de La Hubaudière, à Quimper, fut elle-même fortement menacée, si l'on en juge par ce passage d'une lettre que l'Intendant de Bretagne Bertrand de Molle-

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. — Actes du pouvoir souverain. A. 24.

2. Champfleury. *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution.* — Paris, Dentu, 1875; 3e édition, p. 379.

ville [1] écrivait le 18 août 1787 à M. de Tolozan, Intendant du Commerce :

..... L'introduction des fayances anglaises va faire tomber toutes nos manufactures de ce genre, attendu que ces fayances, *dont toute la Bretagne est déjà inondée*, sont et plus belles et moins chères que les nôtres [2], de sorte que le S[r] de La Hubaudière aura désormais beaucoup de peine à soutenir son établissement [3]... »

Il y avait à Rennes à cette époque un certain nombre de marchands de faïences et de porcelaines. Parmi les principaux, nous citerons : Boutier jeune, peintre et vitrier, près la place du Calvaire, « tenant un magasin de fayances de toute espèce; » Bert, place du Palais, à l'entrée de la rue Saint-Georges; Bain, place du Pré-Botté; Mac-Auliff, marchand drapier, rue Châteaurenault, fils de l'ancien associé de Thomas Jollivet dans l'exploitation de la manufacture du Pavé Saint-Laurent de 1775 à 1777.

Ces divers marchands ne manquèrent pas de s'approvisionner de faïences anglaises. Leur clientèle, d'ailleurs, l'exigeait : affaire de mode et d'engouement d'abord, occasion de bon marché aussi. Une publication périodique de l'époque, les *Affiches*

1. Antoine-François de Bertrand de Molleville fut Intendant de Bretagne de 1784 à la fin de 1788.

2. L'Intendant de Bretagne aurait été mieux dans le vrai s'il avait dit : « sont *plus fines*, moins chères, *mais beaucoup moins artistiques* que les nôtres. » — Il est probable que Bertrand de Molleville avait, lui aussi, sacrifié à la mode du jour et qu'il avait garni son vaisselier de faïence d'Angleterre.

3. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Lettre citée par R.-F. Le Men, *La Manufacture de Faïence de Quimper*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1875.

de Rennes, feuille hebdomadaire pour la Bretagne, nous a conservé un certain nombre d'annonces et de réclâmes dont quelques-unes vont trouver leur place ici. Voici d'abord celle du sieur Bert :

Avis intéressant. — M. Bert, marchand, demeurant place du Palais, à l'entrée de la rue Saint-Georges, donne avis qu'il lui est arrivé un parti considérable de fayances angloises de la meilleure qualité. Il est allé l'acheter et la choisir lui-même dans les manufactures d'Angleterre. Il s'y est aussi approvisionné de beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue. Il vendra le tout au plus juste prix[1].

Avis. — M. Bert, marchand, place du Palais, donne avis qu'il lui est arrivé de nouvelle fayance angloise d'excellente qualité, dont une partie colorée, qu'il vendra au plus juste prix[2].

Avis. — M. Bert... vient de recevoir un nouvel assortiment de fayance angloise d'une qualité supérieure, dans lequel il y a beaucoup d'articles dorés[3].

Avis. — M. Bert... est arrivé depuis peu d'Angleterre avec un assortiment de fayance angloise[4].

Le sieur Bain, demeurant au Pré-Botté, avait été des premiers à vendre des faïences anglaises. Il avait même devancé son confrère de la place du Palais :

Avis intéressant. — Le sieur Bain, marchand, place du Pré-Botté, vient de recevoir d'Angleterre un très nombreux

1. *Affiches de Rennes*, 19 décembre 1787.
2. *Ibid.*, 30 janvier 1788.
3. *Ibid.*, 9 avril 1788.
4. *Ibid.*, 4 novembre 1789.

assortiment de fayance en tous genres. Il en fera tous les envois dans la province que l'on voudra bien lui demander et au plus juste prix possible[1].

Le même marchand rééditait cette réclame avec quelques variantes dans les *Affiches de Rennes* en 1788 et 1789, mais en 1790 il annonçait en ces termes des articles nouveaux :

Avis intéressant. — Assortiment de fayance angloise, garnitures de cheminées, bustes de Voltaire et de J.-J. Rousseau, des Cupidons, des pots à fleurs, etc. — M. Bain, place du Pré-Botté[2].

C'est de cette époque que datent les assez nombreuses pièces en faïence anglaise que conservent encore aujourd'hui plusieurs familles de Rennes. Notre Musée archéologique en possède quelques échantillons, parmi lesquels nous citerons deux petits bustes polychromés de Voltaire et de Rousseau[3] ainsi qu'un assez joli chandelier, également polychromé, dont le pied de style rocaille est supporté par deux amours, et sous le socle ajouré duquel se lit en creux la marque *T. Smith*[4].

Le faïencier anglais Smith avait en 1789 à Saint-Malo un dépôt considérable de ses produits. Ce dépôt était tenu par un homonyme du fabricant qui expédiait ses marchandises de tous côtés, et notamment à Rennes où il avait pour représentant le marchand drapier Mac-Auliff, de la rue Châteaurenault.

1. *Affiches de Rennes*, 12 septembre 1787.
2. *Ibid.*, 1790.
3. A. André, *Catalogue raisonné du Musée Archéologique de Rennes*, 2e édition ; nos 1382 et 1383.
4. *Ibid.*, no 1381.

La faïence anglaise se vendait alors de 10 à 15 pour cent au-dessous du prix des faïences françaises. Prises à Saint-Malo, les assiettes de Smith se vendaient 48 sous la douzaine. Elles étaient un peu plus chères à Rennes à cause des frais de transport : Mac-Auliff les vendait 5 sous la pièce, soit 3 francs la douzaine [1].

Les produits céramiques d'Outre-Manche étaient alors tellement répandus à Rennes que, lors de la fête patriotique du Champ de Montmorin [2], les tables du banquet offert par les habitants aux troupes de la garnison étaient « servies en fayance d'Angleterre [3]. »

Devant cette invasion anglaise, la lutte était devenue impossible : nos fabricants rennais, réduits à l'impuissance, ne pouvaient pas résister au courant. Aussi est-ce à partir de ce moment que Rennes cessa de produire ces belles pièces, aujourd'hui si recherchées, qui ont conquis à notre fabrication céramique locale de la seconde moitié du XVIIIe siècle une place des plus honorables aussi bien dans les Musées que dans les collections particulières.

La manufacture de la rue Hue, dont le propriétaire était d'ailleurs aux prises avec de sérieuses difficultés qu'il eût cependant pu surmonter, fut la plus cruellement atteinte : elle sombra. Celle du Pavé Saint-Laurent se soutint, il est vrai, grâce à la fortune personnelle de ses propriétaires, mais, si

1. *Affiches de Rennes;* 13-27 mai et 1er juillet 1789.

2. Aujourd'hui le Champ-de-Mars. — Cette fête eut lieu le 12 août 1789.

3. *Récit de la fête donnée à MM. les Militaires par les Citoyens de Rennes*, dans les *Affiches de Rennes* du 19 août 1789.

elle put vivre encore pendant de longues années, ce ne fut guère, nous l'avons vu, que pour fabriquer des poteries et des faïences communes. Le traité de 1786 avait porté un coup mortel à sa production artistique.

CHAPITRE VI

La Faïencerie de la rue Saint-Hélier (Faïencerie Vaumort[1]).

SOMMAIRE :

Jean Vaumort. — Son mariage (1812) et son premier établissement (1820). — Une fabrique à la chinoise. — Changement de local et extension de la fabrique (1827). — Personnel ouvrier. — Décès de Jean Vaumort (1843). — Sa veuve prend la direction de la maison. — Terre à faïence extraite du lit de la Vilaine, à Rennes. — Décès de Mme Vaumort (1855). — Auguste Vaumort, tourneur, puis peintre en faïence. — Son tempérament artistique. — Edouard Vaumort, peintre de genre et paysagiste. — Ses *Almanachs des Postes*. — Ses peintures sur faïence. — Collaboration des deux frères. — Fin de la fabrication (1878).

Dans les premières années du XIXe siècle, un jeune ouvrier tourneur en faïence, nommé Jean Vaumart, dit Vaumort[2], natif d'Angoulême, quittait sa ville natale pour accomplir son « tour de France. » Arrivé à Rennes, il y trouva du travail et se fixa

1. Les renseignements qui nous ont servi à rédiger ce chapitre proviennent de deux sources principales : d'abord, nos notes et nos souvenirs personnels; ensuite — et surtout — les précieuses indications qu'a bien voulu nous fournir avec tant de bonne grâce M. F. Guyot, commissaire de marine en retraite, petit-fils de Jean Vaumort et neveu d'Auguste et d'Edouard Vaumort. Nous tenons à lui en exprimer ici notre vive gratitude.

2. Le véritable nom de notre faïencier semble être *Vaumart*. C'est sous ce nom, en effet, qu'il a été désigné pendant longtemps, qu'il s'est marié et que tous ses enfants ont été inscrits à l'état-civil. Cependant, nous avons cru devoir adopter dans le cours de ce travail le nom de *Vaumort*, sous lequel lui et ses enfants ont été connus par toute une génération.

dans notre ville, qu'il ne devait plus quitter désormais. Bon ouvrier, travailleur, rangé et économe, le jeune angoumois réussit à se faire un petit pécule, et en 1812 il épousait une jeune fille, Fortunée Léveillé, pas plus riche que lui, mais bonne et courageuse ménagère. Huit années après leur mariage, leurs économies avaient augmenté : à eux deux, ils possédaient à ce moment pour tout avoir une modeste somme de 1,200 fr. Ils jugèrent que c'était suffisant.

Jean Vaumort et sa femme prirent en location une maison et un assez vaste terrain dans le faubourg de La Guerche, aux anciens « Porches de Saint-Hélier[1]. » Ils louèrent en même temps près de la route d'Angers, à environ 1,200 mètres de leur demeure, un champ nommé « champ des Landes, » qui leur fournit d'excellente terre à poterie. Dans le terrain contigu à leur habitation, ils élevèrent un hangar pour leur servir d'atelier, et, tout à côté, Jean Vaumort se construisit lui-même un four. Il prit alors un ouvrier, un seul, et la fabrication commença avec un personnel de trois personnes : Vaumort, sa femme et l'unique ouvrier, ce qui constituait une véritable fabrique à la chinoise.

Les commencements, on le voit, furent très mo-

1. Cet immeuble, occupé plus tard par une cirerie qui a disparu à son tour, existe encore et porte le n° 20 de la rue des Ateliers de la Gare, à l'embranchement de cette rue sur le faubourg Saint-Hélier. C'est cette partie du faubourg que l'on nommait autrefois le « Casse-Reule. » (Sur l'origine et la signification de ce nom, voyez notre *Notice sur les rues de Rennes*, 5e édition, 1892.) Quant aux « Porches » que l'on y voyait encore il y a environ soixante ans et qui formaient le rez-de-chaussée des maisons depuis le « Casse-Reule » jusqu'à la Croix de Saint-Hélier, ils ont été démolis vers 1840.

destes; mais, grâce à leur ordre et à leur activité au travail, les époux Vaumort purent faire en 1826 l'acquisition du champ des Landes, qui leur fournissait toujours de bonne et abondante argile. Leur petite fabrique prospérant de plus en plus, ils songèrent à se rapprocher de la ville et en 1827 ils prirent en location un immeuble presqu'à l'entrée de la rue Saint-Hélier[1].

Le nouveau local où Vaumort venait s'installer était relativement vaste. C'était, en bordure sur la rue, une maison d'assez belle apparence composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de mansardes; derrière régnait une grande cour et un jardin sur le bord duquel s'élevait une ancienne salorge.

Vaumort, toujours industrieux et surtout courageux, eut vite fait d'élever deux fours et de transformer la salorge en atelier. Trois ans plus tard, le propriétaire de l'immeuble étant décédé, ses héritiers assez nombreux, dont quelques-uns habitaient fort loin de Rennes, durent liquider la succession dans un bref délai. Vaumort ne pouvait laisser échapper une aussi bonne occasion. Il se procura chez un ami les fonds qui lui manquaient et, le 10 avril 1830, il devenait acquéreur, moyennant la somme de 16,000 fr., de l'immeuble dont il était locataire depuis 1827.

Quelques années plus tard, la fabrique employait en moyenne une vingtaine d'ouvriers, plus ou moins, selon les besoins créés par les commandes. L'atelier de tournage contenait sept tours, mais il n'y en avait

1. C'est aujourd'hui la maison n° 22 de la rue Saint-Hélier, vis-à-vis le Conseil de guerre.

le plus souvent que quatre d'occupés à la fois. Les deux fours étaient chauffés alternativement chacun pendant une semaine. L'un d'eux avait un étage séparé pour les objets dont la cuisson ne nécessitait pas une température très élevée; cependant, la chaleur de cet étage, quoiqu'un peu plus modérée que celle de la case inférieure, n'en atteignait pas moins la température dite de « grand feu. »

La fabrication de Jean Vaumort consistait alors en briques, en ustensiles de poterie vulgaire, et surtout en faïence commune qui était renommée pour sa bonne qualité et sa remarquable résistance au feu; son émail brun était fort beau et son émail blanc avait un éclat et un glacé superbes.

Un ouvrier peintre, dont les travaux n'avaient rien à voir avec l'art, était attaché à la maison. C'était lui qui traçait au tour les filets en couleurs sur le bord des assiettes; qui décalquait sur leur fond des devises amoureuses ou bachiques, des bouquets et des feuillages, au moyen de patrons découpés en cuivre mince; qui coloriait de façon naïve et grossière ces statuettes informes de la Sainte-Vierge à l'Enfant Jésus, qui se débitaient alors en quantité considérable.

Jean Vaumort mourut le 23 avril 1843, et sa veuve prit courageusement la direction de la fabrique.

Ici nous devons relater un fait peu connu des Rennais et qui est relatif à l'origine de la terre employée à cette époque à la confection de la faïence dans nos fabriques locales.

En 1844-45-46, de grands travaux s'exécutaient à Rennes pour le creusement du nouveau lit de la Vilaine et pour la construction des murs des quais dans la traverse de la ville, depuis le pont Saint-

Georges, à l'Est, jusqu'à l'hôpital Saint-Yves, à l'Ouest. Les fouilles mirent au jour, en certains endroits, de puissantes couches d'argile dont la nature particulière attira l'attention de Mme Vaumort. Elle en recueillit quelques échantillons qu'elle fit laver, manipuler, façonner et cuire, et elle en obtint une faïence d'excellente qualité. Elle fit dès lors conduire chez elle une quantité si considérable de cette terre, dont elle n'avait guère à payer que les frais de transport sur un très court trajet, que sa fabrique s'en alimenta exclusivement pendant fort longtemps.

Le 21 décembre 1855 survint le décès de Mme Vaumort. Deux de ses enfants, Mlle Madeleine-Victoire et M. Auguste Vaumort prirent la suite des affaires, et la fabrique continua de fonctionner sous la raison sociale « Vaumort et sœur. »

Auguste Vaumort, qui dès sa jeunesse avait été employé à tous les travaux de la fabrique, était un fort habile tourneur. S'il ne dédaignait pas de façonner les objets les plus usuels et les plus communs, il se chargeait volontiers au besoin de la confection des pièces les plus délicates. L'idée lui vint de s'essayer aussi à la décoration. L'ouvrier peintre ayant quitté la fabrique, Auguste Vaumort prit sa place. Il continua d'abord les errements anciens de la maison, puis, après avoir acquis une certaine habileté de main, il entreprit des imitations de faïences anciennes fort joliment réussies. Il ne se borna pas à l'imitation; il composa bientôt des motifs et des agencements d'ornementation dans lesquels se révélait une manière vraiment originale et tout à fait personnelle. Il était doué, d'ailleurs, d'un véritable tempérament d'artiste. Tous ceux qui l'ont connu — et nous sommes de ce nombre —

ne peuvent oublier les nombreux succès que lui valut pendant plus de trente ans, soit à l'orchestre du Théâtre, soit dans les concerts, son beau et distingué talent d'hautboïste. Prenant de plus en plus plaisir à la décoration polychrome de la faïence, il se développa bientôt en lui un goût tout particulier, et au talent du musicien vint s'ajouter celui de l'ornemaniste, grâce surtout aux encouragements de son frère, Edouard Vaumort.

Edouard Vaumort avait quitté de bonne heure la maison paternelle pour aller faire de la peinture à Paris. Nous connaissons de lui de charmants petits tableaux de genre et de nombreux paysages, souvenirs de ses fréquentes excursions dans nos campagnes et sur nos côtes bretonnes. Il excellait dans le genre galant de la peinture d'éventails et surtout dans la reproduction de scènes populaires, champêtres ou militaires, dans lesquelles il semblait accumuler à plaisir une multitude de personnages, quelquefois minuscules, dans les attitudes les plus variées et les plus vraies, les plus animées et les plus spirituelles, en un mot les mieux observées. Nombreux sont ses dessins qui furent gravés pour les publications illustrées, le *Tour du Monde*, l'*Illustration* entre autres.

Tout le monde connaît l'*Almanach des Postes*, ce calendrier désigné sous le nom d'*Etrennes des Facteurs*, qui tous les ans, vers la fin de décembre, est distribué jusque dans les coins les plus reculés de la France par les facteurs des Postes. Edouard Vaumort fut, de 1863 à 1866, un des artistes chargés de composer et de dessiner une grande partie des sujets destinés à illustrer cette utile et modeste feuille de carton que l'on trouve dans presque toutes

les maisons, depuis le château jusqu'à la chaumière, et qui n'a pas peu contribué à populariser le nom et le talent tout personnel de l'artiste rennais[1].

Edouard Vaumort quitta Paris à la fin de 1867 pour venir habiter Rennes, avec sa sœur et son frère Auguste. L'idée lui vint de faire de la peinture sur faïence, et il y réussit très rapidement. Ce succès encouragea les deux frères et il en naquit une louable émulation.

Les dix années qui s'écoulèrent de 1868 à 1878 marquèrent la vraie période artistique, malheureusement trop courte, de la fabrique Vaumort. Edouard, réellement peintre, exécutait de véritables tableaux sur faïence[2], pendant qu'Auguste ne traitait que l'ornementation et les motifs décoratifs. Leurs procédés d'exécution étaient absolument différents, et il est important de le noter ici. Auguste peignait « sur cru, » c'est-à-dire qu'il appliquait sa décoration sur l'émail opaque qui recouvrait le biscuit avant la cuisson. Edouard, au contraire, ne peignait (à l'exception des camaïeux) que sur l'objet émaillé et préalablement cuit. Beaucoup d'objets, dont les

1. Nous possédons une collection d'au moins cinquante de ces jolies illustrations de calendriers, gravées sur bois. Il y en a de vraiment délicieuses, par exemple : *le Camp des Zouaves*, *le Billet de Logement*, *le Défilé des Turcos*, *les Chanteurs ambulants*, *la Cueillette des Pommes*, *la Fête foraine*, *la Poste restante*, etc., etc.

2. Edouard Vaumort a exposé à Paris, au Salon de 1877, deux peintures sur faïence représentant, l'une une *Vue du Château de Vitré*, l'autre un *Départ pour la Chasse*. Ces deux pièces ont été acquises en 1879 par le Musée céramique de Rennes. Il a exposé encore plusieurs autres peintures sur faïence, notamment au Salon de 1879 les *Falaises de Govelle* et les *Dunes d'Escoublac*; au Salon de 1880 le *Port de Bourg-de-Batz* et *le Lénigo au Croisic*. Il a aussi exécuté, pour une fabrique de faïence de Sarreguemines, qui les a reproduites sur des assiettes par le procédé de l'impression en couleurs, toute une série d'aquarelles représentant des scènes, des sujets et des types bretons qui eurent, il y a quelque trente ans, une grande vogue.

motifs décoratifs et l'encadrement ont été peints par Auguste et le sujet principal par Edouard, ont été ainsi produits par les deux procédés employés sur la même pièce.

Pour cette faïence d'art, aujourd'hui si recherchée par les amateurs de céramique rennaise, aucune modification n'avait été apportée aux fours qui servaient à la cuisson de la faïence commune; il en résulte que toutes ces pièces, même les plus délicates, sont des faïences « de grand feu, » ce qui rend assez surprenante la réussite des jolies œuvres dues à la collaboration des frères Vaumort.

En 1878, Auguste Vaumort et sa sœur se décidèrent à cesser la fabrication et à se retirer des affaires. La fabrique Vaumort avait eu une durée d'environ soixante ans.

En 1880, Edouard Vaumort fut nommé conservateur du Musée des Beaux-Arts de Rennes. Il mourut en fonctions le 3 avril 1886, à l'âge de soixante-deux ans. Son frère Auguste, qui depuis de longues années était sous-chef de la Musique municipale de Rennes, mourut le 26 décembre 1889, âgé de soixante-huit ans. Quant à Mlle Madeleine-Victoire Vaumort, elle survécut à ses deux frères et mourut en 1896, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Nous avons cru devoir consacrer une de nos planches (pl. XII) aux faïences de la fabrique Vaumort. Les fig. 3, 4, 5, 6 et 7 reproduisent diverses pièces décorées par Auguste Vaumort. Les assiettes représentées par les fig. 1 et 2 sont dues à la collaboration des deux frères : Auguste pour l'ornement, Edouard pour le sujet du fond. Toutes ces pièces appartiennent au Musée de Rennes.

Le Musée de Rennes possède aussi une œuvre

céramique d'Edouard Vaumort, qui peut être considérée comme la plus importante de cet artiste. Nous aurions voulu en donner ici la reproduction, mais le format de la présente publication ne nous a malheureusement pas permis de le faire. D'ailleurs, une reprodúction n'aurait pu, en raison de l'infinie délicatesse de la composition, donner une idée suffisamment exacte de sa valeur et de son mérite.

C'est une fontaine-lavabo accompagnée de sa vasque, et dont le décor représente, sous le titre de *Fons juventutis*, une foule grouillante de personnages — une centaine au moins — en costume Louis XV, qui se pressent aux abords d'un bassin entourant une fontaine monumentale aux eaux jaillissantes, autour de laquelle voltigent et s'ébattent joyeusement de nombreux amours tressant des couronnes et des guirlandes de fleurs. Grandes dames, seigneurs, officiers, pages, laquais, porteurs de chaises sont courbés par le poids des années et cheminent péniblement, mais au contact bienfaisant des eaux de la *Fontaine de Jouvence*, ils renaissent à la vie et redeviennent jeunes, alertes, vigoureux et galants.

Cette œuvre capitale d'Edouard Vaumort a été offerte au Musée, en 1890, par sa sœur, Mlle Victoire Vaumort, et par son neveu, M. Guyot, Commissaire de Marine en retraite.

CHAPITRE VII

SOMMAIRE :

Quelques céramistes des fabriques rennaises. — Hirel de Choisy. — Alexis Bourgouin. — César Bayol. — Baron. — Michel Derennes. — Luc Bouchereau. — Tortia. — Raymond. — Pierre Leduc et Jean Morice.

Nous avons assez longuement parlé des propriétaires de nos deux principales faïenceries rennaises, celles du Pavé Saint-Laurent et de la rue Huc[1], et ce n'est qu'incidemment que nous avons, au cours de notre travail, nommé quelques-uns des artistes ou des ouvriers céramistes de ces fabriques. C'est à ceux d'entre eux qui nous sont connus que nous consacrons le présent chapitre.

HIREL DE CHOISY.

Cyprien-Julien Hirel de Choisy, fils d'écuyer Julien-François Hirel, sieur de Choisy, et de Jacquette Hamel, naquit à Rennes en la paroisse Toussaints, le 18 décembre 1748. C'est dans cette même paroisse que ses parents avaient contracté mariage le 22 février 1746[2]. Nous ne possédons que fort peu

1. *Suprà*, chap. II et III.
2. Archives municipales de Rennes. *Registres de la paroisse Toussaints*, 1746, p. 23; 1748, p 88.

de renseignements sur cette famille; toutefois nous savons qu'un Hirel de Choisy était brigadier de la maréchaussée à Guingamp en 1785[1]. C'est peut-être le même qui, qualifié écuyer et maréchal des logis de la maréchaussée à Rennes en 1787, sollicitait une place d'élève de la marine à Brest pour un de ses neuf enfants, Saintin-Marie-Hilarion[2].

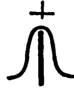
Cyprien Hirel de Choisy entra fort jeune dans une des deux manufactures de faïence de Rennes, dans celle du Pavé Saint-Laurent, croyons-nous, car plusieurs des pièces qu'il a signées indiquent bien, et comme forme, et comme genre de décor, la fabrication de cette maison. C'est, d'abord, une écritoire datée de 1767, alors que le jeune artiste n'avait encore que dix-neuf ans; ensuite deux fort jolies soupières. Nous donnons plus loin la description de ces trois pièces.

Hirel de Choisy ne resta à Rennes que jusqu'en 1770. On lui reconnut, paraît-il, un certain talent puisque, dès l'âge de 22 ans, au mois de mai 1770, il était admis en qualité de peintre à la manufacture de Sèvres à laquelle il resta attaché pendant 42 ans. Ce ne fut, en effet, que le 1er janvier 1812 qu'il se retira avec une pension de retraite qui lui fut servie jusqu'à sa mort, arrivée le 30 mars 1825[3].

Pendant son long séjour à Sèvres, Hirel de Choisy exécuta surtout des arabesques et des fleurs, et il adopta pour marque une moucheture d'her-

1. Bibliothèque de Rennes, papiers André, ms n° 223.
2. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Intendance, C. 2511.
3. Archives de la Manufacture nationale de Sèvres. Renseignements obligeamment fournis par M. Edouard Garnier.

mine de forme toute particulière, faisant ainsi allusion à son origine bretonne. C'est à cette marque



que l'on reconnait les nombreuses pièces de porcelaine qui ont été décorées à Sèvres, de 1770 à 1812, par cet artiste rennais.

Voici, avec leur description, l'indication des faïences que nous connaissons et qui ont été peintes à Rennes par Hirel de Choisy.

1° Ecritoire en faïence blanche et à décor polychrome, à deux gradins superposés présentant chacun sur leur face antérieure trois ressauts semi-circulaires (pl. V). Le gradin du bas contient trois tiroirs et la plaque qui le recouvre supporte à ses extrémités deux cupules. Le gradin supérieur est percé d'un trou circulaire dans lequel est engagé le godet destiné à contenir l'encre; de chaque côté, et à l'extrémité de la plaque de recouvrement de ce gradin, se trouve une bobèche en forme de vase pour recevoir la bougie. Derrière la plaque et dans toute sa longueur règne un compartiment pour y coucher les plumes, crayons ou bâtons de cire à cacheter qui sont retenus sur le devant par une cloison basse à bord ondulé, et sur le derrière par un dossier plus élevé. Deux anses cordelées ornent les faces latérales. Décor polychrome composé de bouquets, de fleurettes isolées, de guirlandes et de quadrillages en losanges. A l'inté-

rieur du gradin supérieur on lit cette inscription tracée en noir :

firel. de choisy pencit
1767.

Cette écritoire, qui appartient à M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, mesure 0,22[c] de hauteur, 0,255[mm] de longueur, 0,20[c] de largeur. M. de la Borderie possède aussi une belle fontaine de salle à manger, sans couvercle ni cuvette, qu'il a acquise lors de la vente après décès de M. Auguste André. Cette fontaine, d'après M. André, est absolument de la même main que l'écritoire; elle ne porte ni date ni signature, « mais la comparaison des deux pièces ne permet aucun doute[1]. »

2° Soupière ovale en faïence blanche et à décor polychrome[2] (pl. VI). Elle est ornée de reliefs style rocaille et reproduit assez fidèlement les formes de l'orfèvrerie de table de l'époque Louis XV. Elle repose sur trois pieds contournés et a pour anses, aux extrémités de son grand axe, deux oreilles recourbées qui abritent deux têtes formant mascarons. Son couvercle, de même style, a pour bouton un artichaut. Les couleurs employées à la décoration sont le violet de manganèse pour les traits, le chatironnage, les oreilles et les bordures; l'artichaut formant le bouton du couvercle est en vert commun;

1. Bibliothèque de Rennes. Papiers André, ms. n° 223.
2. *Catalogue raisonné du Musée archéologique de Rennes*, p. 355, n° 1268.

les ornements chantournés, entremêlés de fleurs et de feuillages, sont en violet de manganèse, en bleu de fer, en vert commun et en jaune d'antimoine ombré d'ocre jaune. Sur le bord intérieur du couvercle se lit la signature de l'artiste en lettres capitales d'environ 6 millimètres de hauteur, assez irrégulièrement tracées en bleu. En voici la reproduction :

CHOISY F.T

Cette belle pièce appartenait autrefois à M. le docteur Philouze, de Rennes, qui la céda à M. le docteur Aussant, lequel en fit don au Musée de Rennes le 1er décembre 1871. Elle mesure 0m 30 de hauteur et 0m 40 de longueur dans son grand axe.

Elle a été désignée par la Direction des Beaux-Arts pour figurer dans la section rétrospective de l'Art français à l'Exposition universelle de 1900.

3° La soupière que nous venons de décrire a pour pendant au Musée de Rennes une autre pièce exactement semblable[1], sortie du même moule, sauf cette différence qu'au lieu d'un artichaut son couvercle a pour bouton un coquillage univalve du genre *Triton*, d'une longueur de 0m 12 centimètres. Ce coquillage est d'une exactitude de forme parfaite, ce qui porte à croire qu'il a été surmoulé sur une coquille naturelle. Le dessin du décor offre aussi quelques différences avec celui de la soupière précédente, mais, bien qu'il soit moins finement exé-

1. *Registre d'entrée* du Musée archéologique de Rennes ; n° 4860.

cuté, le style en est bien le même. On y retrouve aussi les mêmes couleurs : les anses et la bordure sont en vert commun un peu foncé, auquel on a assez justement donné le nom de vert sale; le coquillage est brun; à l'intérieur de sa bouche sont tracées en noir les initiales de Hirel de Choisy en majuscules de 7 millimètres de hauteur ainsi disposées :

H·C

Cette soupière appartenait autrefois à M. Robinot de Saint-Cyr, maire de Rennes. En 1867, au décès de celui-ci, elle vint en la possession de Mlle Robinot de Saint-Cyr, sa fille et son unique héritière qui, à sa mort, institua comme légataire universel M. le comte de Chambord auquel elle avait voué un véritable culte. Ce prince n'accepta la succession que pour rendre aux héritiers naturels de la testatrice les immeubles, d'une importance assez considérable, dont ils avaient été déshérités par leur parente. Quant aux objets mobiliers laissés par Mlle Robinot et qui n'avaient pas une très grande valeur, le comte de Chambord les fit distribuer par son mandataire, M. de Sèze, ancien magistrat, avocat à Rennes, à divers établissements religieux et à quelques communautés de la ville qui pouvaient les utiliser. Il en excepta toutefois la belle soupière en faïence qu'il voulut offrir à M. de Sèze. Mais celui-ci, mû par un sentiment qu'on ne saurait trop louer, fit comprendre au prince que la véritable place d'une pièce céramique de cette importance était au Musée de Rennes. Le comte de Chambord

laissa alors son mandataire absolument libre de disposer à son gré de la soupière d'Hirel de Choisy, et, le 3 août 1892, M. de Sèze, à la veille de quitter Rennes pour aller habiter la Guyenne, vint offrir au Musée archéologique la magnifique pièce qui, avec celle due vingt ans auparavant à la générosité de M. le docteur Aussant, représente si bien dans la collection de céramique rennaise notre fabrication locale du XVIIIe siècle.

Le Musée archéologique possède aussi deux assiettes[1] que l'on pourrait peut-être attribuer à Hirel de Choisy, alors qu'il débutait à Rennes comme peintre céramiste. Ces assiettes, à bords chantournés comme la plupart de celles de cette époque fabriquées à Rennes, sont décorées uniquement au violet de manganèse : au fond, une petite branche feuillue portant trois fleurs de fantaisie; sur le marli, huit petits bouquets touffus dans lesquels se retrouvent les mêmes fleurs que dans la branche du fond. Le trait est en violet; les fleurs et les feuilles, en violet plus clair, ombrées de touches en violet foncé. Le diamètre de ces assiettes est de 0,26[c]. Dessous, et sur le bord, un C suivi d'un point, en violet de manganèse. Sur l'une :

C.

Sur l'autre :

C.

1. *Registre d'entrée* du Musée archéologique de Rennes, n°s 1296-1297.

Il importe de remarquer ce point qui suit la lettre C, et que l'on retrouve occupant la même place dans la marque H• C• de la soupière au coquillage, c'est-à-dire placé à mi-hauteur de la lettre qui le précède.

Ces deux assiettes faisaient autrefois partie de la collection de M. Charles Reuzé, qui les échangea contre d'autres pièces à une marchande d'antiquités de Rennes chez laquelle M. Auguste André les acheta, le 2 juin 1877, pour le compte du Musée.

A titre de simple indication, signalons enfin, d'après M. André [1], un compotier rond appartenant à M. Baudouin, et portant en-dessous la marque *Ch*, qui pourrait bien être, a-t-on supposé, l'abréviation de la signature de Choisy.

BOURGOUIN

Jean-Baptiste-Alexis Bourgouin, fils de Michel Bourgouin et de Marie-Charlotte Anquetil, naquit à Rouen, paroisse Saint-Sever, en 1734. Nous croyons que c'est vers 1754 qu'il vint se fixer à Rennes, où nous le voyons contracter mariage, le 28 septembre 1756, en la paroisse Saint-Jean, avec demoiselle Marguerite Martin [2].

Ils installèrent une boutique d'épicerie sur la place Sainte-Anne ; c'est, en effet, en qualité d'épiciers qu'ils sont imposés à la capitation en 1758 [3]. Pendant que sa femme s'occupait de son petit commerce, Bourgouin était employé comme « commis et

1. *Catalogue raisonné du Musée archéologique de Rennes*, p. 355, à la fin de l'article concernant la soupière n° 1268.
2. Registre des baptêmes et mariages de la paroisse Saint-Jean de Rennes.
3. Archives municipales de Rennes. — Registres de la capitation.

peintre » à la manufacture de faïence du Pavé Saint-Laurent. Il est certain qu'avant de venir à Rennes il avait travaillé dans une des faïenceries de Rouen, sa ville natale, et que ce fut lui qui importa chez Duboys de la Vrillière, et plus tard chez Leclerc et chez Jollivet, ce style de l'école rouennaise si reconnaissable dans quelques-unes des pièces qu'il a décorées.

Lorsque Thomas Jollivet devint propriétaire de la fabrique, en 1775, son premier soin fut de confier la direction de son établissement à Bourgouin, qui abandonna son commerce d'épicerie, et qui se trouva dès lors imposé à la capitation sous la qualification de « directeur de la manufacture, » dans laquelle il établit son domicile avec sa femme et ses neuf enfants [1]. C'est là qu'il mourut, le 8 juin 1790, à l'âge de cinquante-six ans, après avoir exercé les fonctions de trésorier de Saint-Martin, sa paroisse [2].

Pendant près de trente-cinq ans qu'il fut attaché à la manufacture du Pavé Saint-Laurent, Bourgouin a dû nécessairement modeler et décorer un grand nombre de pièces; malheureusement, nous n'en connaissons jusqu'à présent que trois qui portent sa signature : c'est d'abord une grande écritoire qui est au Musée de la Manufacture nationale de Sèvres, ensuite un grand vase décoratif et un groupe qui appartiennent au Musée archéologique de Rennes.

Bien que nous ne nous abusions pas sur le faible mérite de la présente étude, nous avons l'espoir qu'elle sera lue par quelques fervents de l'art céramique, simples amateurs ou savants collection-

1. Registres de la capitation; année 1778.
2. Registre des sépultures de la paroisse Saint-Martin de Rennes.

neurs, et que l'un d'eux découvrira sous l'une des faïences qui ornent les étagères de son cabinet ou les dressoirs de sa salle à manger, la signature soit de Bourgouin, soit de l'un des autres céramistes des fabriques de Rennes. Si l'on veut bien nous signaler les découvertes de ce genre, nous serons heureux d'en faire état à l'actif de nos anciennes faïenceries locales.

Nous allons décrire les trois pièces signées de Bourgouin, en commençant par celle qui figure dans les collections de notre grande manufacture nationale.

1° « Ecritoire à deux gradins superposés présentant chacun, sur la face antérieure, un ressaut semi-circulaire, celui du bas décoré d'un mascaron en relief; les plaques de dessus sont percées de trous circulaires, d'une rosace et de trois fleurs de lys ajourées ; décor bleu ardoisé et jaune dessiné de manganèse ; sur le dessus, des ramages de fleurs épanouies, en réserves blanches modelées de bleu et de manganèse sur fond bleu; sur les parois verticales, des paysages alternant avec des panneaux à losanges formés par des draperies nouées et des tiges de fleurs. — Inscription au revers; d'un côté :

Fecitte P.

Bourgoiin



De l'autre :

Rennes
ce . 12 . 8bre
1763

Longueur : 0^m 465; largeur : 0^m 19. — Ancienne collection Dupont-Auberville[1]. »

2° Groupe en faïence blanche (pl. IV), sans aucun décor, représentant en réduction la statue pédestre du roi Louis XV érigée à Rennes, par les Etats de Bretagne, le 10 novembre 1754. Le roi est debout sur un piédestal orné d'armes et de drapeaux. A ses

1. *Manufacture nationale de Sèvres. — Catalogue du Musée céramique*, par Edouard Garnier, conservateur du Musée et des Collections. — *Fascicule IV, série D, Faïences.* — Paris, Ernest Leroux, 1897. (Pages 317-318, n° 975.)

M. Edouard Garnier signale dans le même *Catalogue* (p. 319, n° 977) une assiette à décor polychrome signée du monogramme J B B qu'il attribue à Bourgouin. Nous ne croyons pas que ce soit la marque de ce céramiste. Les trois seules pièces de faïence signées de lui que nous connaissons portent en toutes lettres son nom de famille, qui n'est pas précédé des initiales de ses prénoms. D'un autre côté, nous avons relevé dans nos archives locales un assez grand nombre de ses signatures qui sont *Jean Baptiste Alexis Bourgouin*, et plus souvent *Alexis Bourgouin*. Au pied d'une quittance de 1764, il signe *A. Bourgouin*. Il semble dès lors qu'il ait eu une prédilection pour son dernier prénom, *Alexis*, qu'il n'oublie jamais de faire figurer, soit en toutes lettres, soit par l'initiale *A*, quand il signe sur un registre de paroisse ou au pied d'un acte commercial.

pieds, d'un côté se tient debout la déesse Hygie tenant la couleuvre d'Esculape à laquelle elle présente un breuvage dans une coupe (allusion au rétablissement de la santé du roi) ; de l'autre côté, la Bretagne assise, entourée des attributs de la guerre et du commerce. Le groupe original en bronze, œuvre du sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne, fut détruit en 1792.

Le groupe en faïence qui nous occupe, et qui mesure 48 centimètres de hauteur, fut exécuté à la manufacture du Pavé Saint-Laurent par Bourgouin en 1764, ainsi que l'indique l'inscription FTE (pour *fecit)* BOURGOUIN 1764 qui se lit derrière, tracée en noir avant la cuisson, et dont voici le fac-similé :

F.TE Bourgoüin

. 1764 .

Cette intéressante pièce céramique appartenait à M. le docteur Aussant, de Rennes, et faisait partie de la précieuse collection dont il a si généreusement fait don au Musée de sa ville natale en 1871 [1].

1. Sur le groupe en faïence blanche de Bourgouin, voyez : A. André : *Catalogue raisonné du Musée archéologique de la ville de Rennes,*

3° Grand vase décoratif[1] (pl. III), forme Médicis, en faïence blanche à décor bleu monochrome; de chaque côté un mascaron en relief; devant et derrière, un écusson aux armes de Mgr François Bareau de Girac, qui fut évêque de Rennes de 1769 jusqu'à la Révolution[2].

Ce vase mesure 65 centimètres de hauteur. Sous le pied se lit, tracée en noir avant la cuisson, l'inscription *P* (pinxit) *Bourgoüin, 1776,* ainsi disposée :

P
Bourgoüin
1776

2e édition, 1876, p. 361, n° 1311; *Compte-rendu de l'Exposition artistique et archéologique de Rennes* dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. III, p. 83; *Notice biographique sur le docteur Aussant*, dans les mêmes *Mémoires*, t. VIII, p. 535; — Jacquemart, *Les Merveilles de la Céramique*, t. II, p. 132; — Demmin, *Guide de l'Amateur de Faïences et de Porcelaines*, 4e édition, t. II, p. 639.

1. A. André, *Catalogue raisonné...*, p. 362, n° 1323.

2. Ces armes se blasonnent ainsi : *écartelé au 1er d'argent à la fasce*

Trois autres vases absolument semblables[1] comme décor et comme dimension, mais non signés, accompagnent au Musée archéologique de Rennes celui dont nous donnons ici la description, ainsi que trois autres plus petits[2], mais portant le même décor. Ces derniers mesurent seulement 48 centimètres de hauteur. Tous sont évidemment décorés par Bourgouin, bien qu'un seul d'entre eux soit signé. Ils proviennent de l'ancien jardin de l'évêché d'où ils furent transportés au Jardin-des-Plantes et de là au Musée, où quelques-uns d'entre eux arrivèrent en fort piteux état. On dut notamment refaire les pieds des trois petits vases en s'inspirant de la décoration des quatre grands. Tous, d'ailleurs, avaient plus ou moins souffert de l'état d'abandon où ils avaient été laissés pendant de longues années.

Avant de clore l'article qui concerne Bourgouin, nous croyons bon de reproduire ici, à titre documentaire, un état dressé par lui en 1759 et mentionnant un certain nombre d'objets fabriqués à cette époque par la manufacture du Pavé Saint-Laurent et livrés par elle à une marchande au détail qui tenait boutique à Rennes[3]. Cet état nous semble

de gueules; au 2e d'argent à la tour de sable; au 3e de gueules au lion rampant d'argent; au 4e d'azur à la fasce d'or soutenue d'une étoile de même en pointe, au chef denché d'or; sur le tout d'or au chevron de gueules accompagné de 3 croissants de même, 2 en chef, 1 en pointe. L'écusson, embrassé de deux palmes, est surmonté d'une mitre et d'une crosse, et sommé d'une couronne de marquis au-dessus de laquelle est le chapeau épiscopal d'où pendent dix houppes de chaque côté.

1. Nos 1324 1325 et 1326 du *Catalogue raisonné* précité.

2. Nos 1327, 1328 et 1329 du *Catalogue raisonné* précité.

3. Nous devons l'utile communication de cette pièce de procédure à M. Frédéric Sacher.

surtout intéressant parce qu'il donne les prix de fabrique de la vaisselle en faïence et des ustensiles de vente courante au milieu du XVIIIe siècle. Les trente-sept premiers articles sont évidemment en faïence décorée, puisque les soixante-dix autres articles qui suivent sont précédés du mot « blanc, » ce qui indique bien que ces derniers étaient absolument sans décor. On voit par ce mémoire qu'un plat à barbe se vendait à la fabrique 10 sous s'il était décoré et 4 sous en blanc; un compotier décoré valait 6 sous, et 4 sous en blanc; un bidet en faïence blanche coûtait 30 sous, mais il valait 3 livres quand il était peint; et le reste à l'avenant.

Voici d'ailleurs, dans son entier, la pièce établie par Bourgouin, qui, ainsi, que nous l'avons vu, cumulait à cette époque l'emploi de premier commis ou de comptable avec ceux de peintre et de modeleur à la manufacture que dirigeait Bayol pour le compte du propriétaire Duboys de la Vrillière :

Etat et Mémoire

des marchandises de la manufacture de fayance etant à la boutique de la demoiselle Le Pennec, et qui lui ont été vendües aux prix marqués par le S. Bayol, directeur de la Manufacture.

Une vierge, cy		1 liv.	6 s.	» d.
2 fontaines et 2 cuvettes		22	»	»
2 bidets à 3 livres		6	»	»
7 grands plats à pans,	n° 1er, à 35 s.	12	5	»
14 *idem*	n° 2, à 25 sous.	17	10	»
11 *idem*	n° 3, à 18 sous.	9	18	»
12 *idem*	n° 4, à 12 sous.	7	4	»

6 plats façon d'argent, à 18 sous......	5 liv.	8 s.	» d.
2 moyens *idem* à 12 sous......	1	4	»
3 plats auvalles, à 30 sous...........	4	10	»
5 *idem* n° 2, à 1 livre.......	5	»	»
4 *idem* n° 4, à 12 sous......	2	8	»
2 grandes tairines et plats, à 2 liv. 10 s.	5	»	»
4 moïenes avec plats, à 30 sous.......	6	»	»
2 douzennes d'assiettes à pans, à 2 l. 10 s.	5	»	»
2 pots fins et une cuvette............	1	10	»
6 compotiers à 6 sous...............	1	16	»
1 grand salladier....................	»	6	»
3 moïens, à 6 sous..................	»	18	»
9 pots de pot, à 10 sous.............	4	10	»
11 pots de pinte, à 6 sous...........	3	6	»
6 pots demie chopine................	»	9	»
8 salières tournées..................	1	»	»
2 theyeres..........................	1	»	»
2 crachoirs, à 10 sous...............	1	»	»
11 goblets à caffé...................	1	2	»
3 ecuelles couvertes............. ...	1	4	»
2 burettes à fleurs..................	»	4	»
3 burettes à huillier et 2 burettes.....	1	5	»
11 benittiers........................	1	13	»
4 écritoires à cœur, à 12 sous.........	2	8	»
4 carrées, à 8 sous..................	1	12	»
3 cuisinières, à 10 sous..............	1	10	»
15 moutardiers......................	1	17	6
7 cornets à poudre..................	»	17	6
6 plats à barbe, à 10 sous...........	3	»	»
5 beuriers, à 6 sous................	1	10	»

BLANC

2 plats blancs à pans, n° 1er..........	3	»	»
15 n° 2, à 18 sous.................. ...	13	4	»
4 n° 3, à 12 sous...................	2	8	»
2 n° 4, à 8 sous.........	»	16	»

5 plats auvalles, nº 1er, à 30 sous......	7 liv.	10 s.	» d.
18 nº 2, à 15 sous..................	13	10	»
11 nº 3, à 10 sous..................	5	10	»
13 nº 4, à 8 sous...................	5	4	»
4 soupières, à 40 sous...............	8	»	»
2 tairinnes, à 35 sous...............	3	4	»
3 autres, *idem*	4	16	»
8 douzes et 5 assiettes moulées, à 45 s..	18	17	6
2 douzes assiettes tournées, à 1 l. 10 s.	3	»	»
3 douzennes [assiettes] à soupe, *idem* ..	4	10	»
6 platteaux carrés, à 8 sous..........	2	8	»
2 longs, à 6 sous...................	»	12	»
1 compotier........................	»	4	»
7 salladiers ovalles, à 10 sous........	3	10	»
3 salladiers carrés, à 8 sous..........	1	4	»
1 petit uni.........................	»	4	»
5 pots de pot, à 8 sous..............	2	»	»
9 de pinte, à 5 sous.................	2	5	»
6 demie chopine....................	»	9	»
3 pots moulés, à 15 s...............	2	5	»
6 grandes saucières, à 10 s...........	3	»	»
1 moiene..........................	»	8	»
10 salières tournées................	»	15	»
12 sallières moulées................	1	16	»
1 theyere.........................	»	12	»
4 sceaux..........................	2	8	»
25 grands pommadiers...............	1	17	6
26 petits..........................	1	6	»
2 burettes à fleurs..................	»	4	»
3 grands canons, à 10 s.............	1	10	»
2 moiens..........................	»	10	»
45 bouettes à confit. de diffes grandeurs.	6	3	»
3 moutardiers......................	»	7	6
1 pot aux œufs.....................	»	2	»
1 plat à pans peint. Rebut...........	»	10	»
11 plats nº 4......................	2	»	»
2 plats auvalles.....................	1	4	»

2 douzennes d'assiettes	3 liv.	» s.	» d.
1 pot et 2 cuvettes	1	4	»
9 salladiers	1	7	»
12 pots de pot et de pinte	2	2	»
9 sallières tournées	»	9	»
1 bourdalou	»	2	»
2 écuelles	»	6	»
3 huilliers et cuvettes	»	18	»
20 moutardiers	2	»	»
3 plats à barbe	»	12	»
2 bidets blancs	3	»	»
14 plats	3	8	»
5 canardières	2	10	»
64 assiettes moulées	8	»	»
14 assiettes à soupe	»	14	»
3 plats sous saucières	»	6	»
2 compotiers	»	6	»
5 salladiers ovalles	1	10	»
5 autres	»	19	»
14 brocs différents	2	2	»
7 pots de différentes grandeurs	»	18	»
2 pots moulés	»	16	»
27 sallières tournées	1	7	»
7 soucoupes	»	7	»
2 écuelles couvertes	»	12	»
18 pommadiers	»	9	»
2 canons et 9 moiens	2	4	»
23 bouetes confiture et 1 cuisinière	2	8	»
1 grand plat blanc et tout ce qu'il y a de brun dans la boutique, vendu en gros, cy	30	»	»

CÉSAR BAYOL

On a vu plus haut, dans l'historique de la manufacture de faïence du Pavé Saint-Laurent, que lorsque Duboys de la Vrillière devint, en 1759, pro-

priétaire de cet établissement, il en confia la direction à un certain César Bayol[1] dont le nom est revenu tout à l'heure sous notre plume[2].

Nous n'avons pu découvrir qui était ce Bayol ni d'où il venait quand il entra chez Duboys de la Vrillière, et nous ne pouvons, à son sujet, que faire des suppositions.

Peut-être Bayol était-il originaire de la Provence où nous trouvons ce nom porté au XVIIIe siècle par un faïencier établi à Varages, à quelques lieues de Moustiers?[3] Les fabriques de Varages ont imité plus ou moins grossièrement les faïences de Moustiers[4]; de plus, elles ont eu souvent recours, dans leur ornementation, à des sujets chinois[5]; Enfin César Bayol porte bien un nom d'apparence méridionale. Ces diverses considérations, rapprochées les unes des autres, sont-elles suffisantes pour nous permettre du supposer que Bayol a bien pu apporter chez nous, de son pays d'origine, les dessins ou les modèles de ces quelques pièces du Musée de Rennes sur lesquelles nous trouvons des personnages chinois? Citons notamment une assiette à décor polychrome[6] (pl. XI, fig. 9) et un charmant légumier décoré en camaïeu violet[7] (pl. XI, fig. 12).

1. Voir *suprà*, chap. II, p. 23.
2. Voir *suprà*, p. 98.
3. A. Demmin, *Guide de l'Amateur de faïences et porcelaines*, t. II, p. 684. — A. Jacquemart, *Les Merveilles de la Céramique*, t. III, p. 113.
4. Edouard Garnier, *Dictionnaire de la Céramique*, p. 214.
5. Edouard Garnier, *Catalogue du Musée de Sèvres*, fascicule IV, pages 374-375, nos 1144 à 1147.
6. Musée archéologique de Rennes. *Registre d'entrée*, n° 3781. — Provient de l'ancienne collection Reuzé.
7. Musée archéologique de Rennes. *Catalogue raisonné*, n° 1293. — Provient de l'ancienne collection Aussant.

BARON

Nous ignorons le lieu de naissance de Jean Baron et nous ne savons pas davantage à quelle époque il entra à la manufacture de faïence du Pavé Saint-Laurent, où nous le trouvons en 1763, année où il eut de sa femme, Jeanne Gueret, un fils, Alexis-Anne [1], qui fut tenu sur les fonts du baptême par Alexis Bourgouin, alors employé comme peintre et commis à la fabrique de Duboys de la Vrillière. Nous retrouvons aussi Baron avec la qualification d' « ouvrier fayancier, » demeurant rue Reverdiais, imposé à la capitation pour les années 1779 et 1780. Enfin, sa signature se lit deux fois répétée avec la date 1772 sur une soupière qui appartenait autrefois à M. du Breil Le Breton, et que nous avons acquise de son fils pour le compte du Musée archéologique le 1er juillet 1895 [2]. En voici la description :

Soupière en faïence blanche (pl. IX), ovale, avec reliefs de style rocaille. Décor monochrome composé d'œillets, de clématites, de fleurs diverses et de feuillages. Tout le décor est en violet de manganèse chatironné de noir. Pour anses deux oreilles incurvées, sous chacune desquelles se détache en relief une tête formant mascaron. Le couvercle, à bords chantournés, présente une répétition des fleurs et des feuillages qui ornent le corps de la soupière; il

1. Registre des Baptêmes et Mariages de la paroisse Saint-Jean, 20 avril 1763.
2. *Registre d'entrée* du Musée archéologique de Rennes, n° 5334.

a comme bouton un renard couché, derrière lequel se lit la signature et la date :

pinxit baron a rennes 1772

La soupière est soutenue par trois pieds contournés inégalement placés. Dessous se répète, ainsi disposée, la signature du peintre :

pinxit
baron a rennes 1772

Cette soupière, qui mesure $0^{m}\,40$ de longueur dans son grand axe et $0^{m}\,25$ de hauteur, couvercle compris, est accompagnée d'un plateau ovale à bord chantournés, long de $0^{m}\,42$, large de $0^{m}\,31$, également décoré de bouquets et de fleurettes en violet de manganèse.

Un second couvercle, semblable à celui dont nous venons de parler, mais non signé, faisait partie de la même acquisition. Il reproduit le même décor, mais la cuisson en a été manquée : la couleur en est pâle et bouillonnée, le dessin en est à peine indiqué et en certains endroits la peinture a coulé. C'est évidemment une pièce de rebut, mais quand on la compare au premier couvercle, on acquiert bien vite la certitude qu'elle est aussi l'œuvre de Baron.

Il existe en outre dans la collection de céramique rennaise du Musée un certain nombre de pièces

décorées en camaïeu violet de manganèse, qui offrent avec la soupière signée de telles similitudes qu'il n'est pas possible de douter de leur origine. Nous citerons notamment : une soupière ronde[1] dont le couvercle porte comme bouton un lion couché; une paire de légumiers ovales[2] dont le couvercle est surmonté d'un artichaut; deux petites jardinières d'applique[3] (pl. XI, fig. 3); enfin un porte-huilier accompagné de ses deux burettes[4]. Ce dernier objet présente une telle analogie avec la soupière signée — même dessin, même disposition du décor, même coup de pinceau, mêmes touches dans le camaïeu, et, de plus, même bouillonné pendant la cuisson — que l'on ne peut s'empêcher de constater que la soupière et le porte-huilier ont été décorés en même temps par le même ouvrier, qu'ils ont été cuits dans la même fournée, et qu'ils ont fait partie du même service de table.

MICHEL DERENNES

L'existence de ce céramiste nous fut révélée pour la première fois lors de l'Exposition des faïences anciennes qui eut lieu à Rennes en 1863. A cette Exposition figurait un petit barillet à deux anses, haut de 10 à 12 centimètres, orné de bouquets polychromes avec des fleurs en violet de manganèse, et portant en dessous le nom de MICHEL DERENNES et la date 1774. Nous ne savons ce qu'est devenu cet objet qui appartenait alors à un M. Eugène

1. *Catalogue raisonné du Musée archéol. de Rennes*, n° 1289.
2. *Ibid.*, n°s 1294-1295.
3. *Ibid.*, n°s 1303-1304.
4. *Ibid.*, n° 1299.

Lessart, petit-neveu d'une Marie-Elisabeth Lessart, qui avait épousé vers 1740 Luc Bouchereau, père du céramiste dont nous parlerons plus loin.

Nous ignorions alors à laquelle des deux faïenceries rennaises du XVIIIe siècle était attaché Michel Derennes. Nous l'avons su depuis, grâce à une pièce céramique de peu d'importance par son aspect modeste et ses dimensions restreintes, mais qui en acquiert une considérable par cette raison qu'elle nous renseigne complètement en nous donnant, avec le nom de son décorateur, la date de sa confection et l'indication de la fabrique d'où elle provient.

C'est un socle ou support destiné à recevoir un crucifix ou une statuette (pl. XI, fig. 1). Ce socle, haut de 105 millimètres et large de 20 centimètres à sa base, est en faïence blanche à relief et à décor polychrome dont le motif principal est une coquille rocaille accostée de deux feuilles d'acanthe. Sur les faces latérales voltigent des insectes que l'on retrouve souvent dans l'ornementation de nos faïences. La face postérieure, sans décor, porte cette marque en noir :

Fait a Rennes

Ruë huë

1771

A l'intérieur, et au revers de la face principale, se lit cette signature, également tracée en noir :

Fait par Michel Derennes

Les couleurs employées dans le décor sont le violet de manganèse, le bleu clair, le jaune de Naples et le vert de cuivre.

Cette intéressante pièce faisait autrefois partie de la collection d'un amateur rennais distingué, et nous l'avons acquise en 1887 pour le Musée[1].

Nous pensons que c'est aussi à Michel Derennes que doit être attribuée la jolie pièce dont nous donnons plus loin la reproduction (pl. VII) et dont voici la description :

Broc ou cruche[2] en faïence blanche, d'une hauteur de 21 centimètres. Le décor polychrome consiste en bouquets et feuillages, avec semis de fleurettes, d'insectes et de petites croix cantonnées de quatre points. La panse est rattachée au pied par une suite de godrons contournés. Les couleurs employées sont le violet de manganèse, le jaune de Naples ombré d'ocre jaune, le bleu de fer et

1. Provient de l'ancienne collection Reuzé. — N° 3767 du *Registre d'entrée* du Musée.

2. Musée archéologique de Rennes. — N° 1272 du *Catalogue raisonné*. — Provient de l'ancienne collection Aussant.

le vert commun. Sous le pied se trouve cette marque :

Fait
a Rennes
Rüe hüe
1769

Bien que cette pièce ne porte pas le nom de celui qui l'a décorée, il est impossible, quand on a vu l'inscription du socle ou support signé par Michel Derennes, de ne pas y reconnaître la main du même peintre; il suffit de comparer ces deux marques pour ne plus avoir aucun doute à cet égard.

Enfin c'est encore à Michel Derennes que nous n'hésitons pas à attribuer le brasero où poêle mobile que reproduit notre gravure (pl. VIII).

Ce brasero est en faïence, branche à reliefs[1] Sa hauteur totale, couvercle compris, est de 43 centimètres. Son décor polychrome est composé de fleurs, de filets, de quatrefeuilles et de quadrillages, le tout formé de touches lourdement posées en bleu, jaune, ocre jaune, vert de cuivre et violet de manganèse, sans chatironnage, c'est-à-dire que les

1. Provient de l'ancienne collection Reuzé. — Acquis par le Musée en 1887. — N° 3766 du *Registre d'entrée*.

contours extérieurs des motifs décoratifs ne sont pas arrêtés par un trait de couleur foncée.

Si, dans ce décor naïf et lourd, on ne reconnait pas la main qui a tracé les délicats bouquets du joli broc que nous avons décrit plus haut, il n'en est pas de même quand on voit l'inscription que voici, et qui se trouve tracée en noir à l'intérieur du couvercle :

fait a Rennes

Ruë huë

1774

Ne retrouve-t-on pas dans la plupart des caractères de cette inscription des analogies frappantes avec les deux marques précédentes? Le socle, le broc et le brasero sortent d'ailleurs de la même fabrique de la rue Hue, et ne sommes-nous pas fondé à croire que ces trois pièces, malgré leurs différences de dessin, sont l'œuvre du même céramiste?

LUC BOUCHEREAU

Luc-François-Marie Bouchereau, né à Rennes, paroisse Saint-Germain, le 11 juin 1743, fils de Luc Bouchereau et de Marie-Elisabeth Lessart, veuf de Claire Lardoux, épousa en secondes noces Marie-Renée Olivero, le 16 avril 1782, en la paroisse Saint-Jean de Rennes[1]. Le registre paroissial le qualifie « peintre sur faillance » (*sic*) et un Bourgouin signe à côté de lui au pied de l'acte, ce qui permet de supposer que Bouchereau faisait partie à cette époque du personnel de la manufacture du Pavé Saint-Laurent que dirigeait alors Alexis Bourgouin pour le compte de Thomas Jollivet. Il figure aussi sous la qualification de « peintre » au rôle de la capitation pour 1785 et sa demeure est indiquée « rue Reverdiais, » c'est-à-dire dans le voisinage de la fabrique Jollivet.

Nous pensons que Bouchereau quitta cette manufacture vers 1787, à l'époque où le ralentissement de la fabrication, provoqué par la concurrence des faïences anglaises, dut obliger Thomas Jollivet à réduire son personnel. Toutefois Bouchereau n'abandonna pas son métier de peintre car nous trouvons, le concernant, cette annonce qu'il faisait insérer en 1788 dans les *Affiches de Rennes* :

AVIS INTÉRESSANT. — M. Bouchereau peint des tapisseries en figure, chasses, oiseaux, paysages, en camayeu et en toute espèce de couleurs, le tout imitant très bien la haute lisse. Il demeure place Sainte-Anne. Son nom est sur la porte.

1. Registre des baptêmes et mariages de la paroisse Saint-Jean pour 1782.

Nous n'avons jamais rencontré aucune pièce céramique décorée portant la signature de ce peintre. Nous connaissons seulement une bouteille de voyage en faïence blanche, sans décor, haute de 14 centimètres, sur la panse de laquelle se lit cette inscription en trois lignes, peinte en noir avant la cuisson :

Luc
Bouchereau
1780

Cette pièce a été acquise par nous en 1895 pour la collection de céramique du Musée de Rennes[1].

TORTIA

Parmi les nombreux documents contenus dans le dossier formé par M. Auguste André[2], nous avons trouvé une note manuscrite de M. le docteur Aussant dans laquelle nous relevons cette indication que « le nom de Torsia (*sic*) s'est trouvé sur une tête ou pommeau de canne en faïence de Rennes. » Cette mention assez vague nous a servi de point de départ pour les recherches dont nous consignons ici le résultat, et qui nous permettent de donner quelques renseignements sur ce faïencier et sur sa famille.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle vivait à Rennes un sieur Etienne-Léonard Tortia qui cumulait les métiers de ciseleur et d' « artificier du Roy. » Il figure sous cette double qualification sur

1. Musée archéologique de Rennes. *Registre d'entrée* n° 5121.
2. Bibliothèque de Rennes, ms n° 223.

les registres de la capitation de la Ville de Rennes pour les années 1777 à 1783, pendant lesquelles il demeurait « douves de la Visitation. » Il était fils de Paul-Eustache Tortia et de Perrine Colas, et il était né à Paris, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, le 16 octobre 1727. Quand il vint se fixer à Rennes, il avait pour femme Michelle-Angélique Carillon, native de Beaumont-sur-Loire en Picardie. De ce mariage naquirent à Rennes deux filles : l'une, Marie-Antoine-Angélique, née en la paroisse de Saint-Pierre-en-Saint-Georges, le 25 octobre 1763; l'autre, Guillemette-Cécile, née en la paroisse Saint-Jean le 17 août 1767. Tortia perdit sa femme, Michelle-Angélique Carillon, le 17 mars 1783. L'année suivante, le 2 août 1784, il épousa en secondes noces, en la paroisse Saint-Jean de Rennés, Jacquette Amoureux, native de Piré. Cette seconde union ne fut pas de longue durée, car, dès le 24 décembre de la même année 1784, « honorable homme » Etienne-Léonard Tortia décédait à Rennes en la paroisse Saint-Jean.

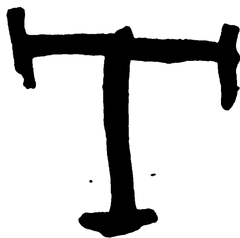
De son premier mariage Tortia avait eu un fils, Jean-Baptiste, né vers 1758, avant l'arrivée de ses parents à Rennes; nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance. Ce Jean-Baptiste Tortia est signalé comme « ouvrier fayancier » sur les registres de la capitation de 1783, 1787 et 1788, où son nom est successivement écrit *Tortin, Tortias* et *Torsias* [1]. Il avait demeuré d'abord place de la Visitation, puis au Pont Saint-Martin, enfin rue

1. Le nom de son père, Etienne-Léonard, est lui-même orthographié de différentes manières. Nous avons notamment relevé *Tortlia* sur le registre des sépultures de la paroisse Saint-Jean (18 mars 1783) et *Tortilla* sur le registre de la capitation de 1781.

d'Antrain en 1793. Il était marié à Françoise Héquet.

Est-ce ce Jean-Baptiste Tortia qui a signé le pommeau de canne signalé dans la note manuscrite de M. Aussant? C'est tout probable, car il n'a jamais existé à Rennes d'autre faïencier de ce nom.

C'est également à lui que nous attribuons une assiette en faïence (pl. XI, fig. 10) qui faisait autrefois partie de la collection Reuzé et qui a été acquise par nous en 1892 pour le Musée archéologique de Rennes [1]. Cette assiette, à décor bleu monochrome, est ornée sur le marli de branches fleuries. Le fond est presqu'entièrement couvert par un motif également bleu, mais chatironné en violet de manganèse, et représentant, posé sur une grande croix du Saint-Esprit — à la branche inférieure de laquelle est suspendue une petite croix du même ordre — un écusson de forme rocaille armorié *d'or à l'arbre arraché de...*, sommé d'une couronne ducale et ayant pour supports deux lions rampants. Cette assiette est signée au revers d'un grand T majuscule en bleu :



Devons-nous y voir la marque de Tortia? Nous le supposons sans pouvoir l'affirmer.

Nous avons à signaler ici une pièce céramique d'une certaine importance, signée en toutes lettres

1. *Registre d'entrée* du Musée archéologique; n° 4896.

du nom de Tortia suivi de l'indication de son lieu de fabrication, « Rennes. » Nous n'avons jamais vu cette pièce qui se trouve actuellement en Angleterre, mais nous en devons la description à notre vieil ami, M. Graindorge père, céramiste, qui, après avoir exercé son art à Rennes, a travaillé successivement chez ses deux fils, tous deux fabricants de poteries, l'un au Rohu, près Lorient, l'autre à Dinan. Nous devons ajouter qu'en écrivant ces lignes nous avons sous les yeux une reproduction céramique de tous points exacte, un véritable fac-similé de la pièce qui nous occupe.

En 1882, alors qu'il travaillait au Rohu, M. Graindorge fut chargé de la restauration de plusieurs faïences ou terres cuites, notamment d'un grand plat décoratif en biscuit, c'est-à-dire en terre sans glaçure, mais décorée d'ornements émaillés se détachant sur le fond rougeâtre de la terre : au milieu, une tête grimaçante de faune ou de bacchant formant mascaron; sur les bords, des mouchetures d'hermine; au-dessus du mascaron, un écusson aux armes de la ville de Rennes. Sous le plat, et en dedans de la bague se lisait la signature *Tortia à Rennes*, en lettres tracées au noir de fer.

Ces particularités ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de M. Graindorge qui, malgré l'exercice déjà de longue durée de sa profession, n'avait encore jamais rencontré aucune pièce en biscuit émaillé pouvant être attribuée sans conteste aux fabriques de Rennes.

Aussi s'empressa-t-il de demander au possesseur du plat de Tortia l'autorisation — qui lui fut obligeamment accordée — d'en prendre et d'en conserver un moulage. C'est ainsi que fut exécuté à

notre intention le fac-similé de cette intéressante pièce.

RAYMOND

Tortia nous amène tout naturellement à dire quelques mots d'un très modeste ouvrier faïencier du nom de Raymond, dont nous ne connaissons aucune œuvre importante, mais qui a été un des derniers enlumineurs de nos faïences communes de Rennes.

A la fin du XVIIIe siècle, ou dans les premières années du XIXe, un ouvrier faïencier de Nantes ou de Quimper — nous ne sommes pas fixé sur ce point — nommé Jean-Marie Raymond, vint demeurer à Rennes. Il avait épousé une Marie-Rose Tortia (probablement une fille de Jean-Baptiste Tortia) dont nous avons trouvé le nom au fond d'une petite soupière du Musée de Quimper[1]. On y lit en effet :

MARIE-ROSE
TORTIA
1805

Cette soupière est à décor bleu avec deux médaillons polychromes contenant des paysages.

Les recherches que nous avons fait faire dans les registres de l'état-civil de Nantes et de Quimper sont restées infructueuses : on n'y a trouvé ni le nom de J.-M. Raymond, ni celui de Marie-Rose Tortia. Quoiqu'il en soit, c'est bien à Rennes que

1. *Catalogue du Musée archéologique départemental de Quimper*, p. 122, série D, n° 78 (publié par la Société archéologique du Finistère; Quimper, 1885, in-8°).

J.-M. Raymond fit un petit plateau polychrome qui figure dans la collection de céramique du Musée de cette ville[1] et qui porte au fond le nom de Jeanne-Marie Lori et la date 1823. Il n'est pas signé — d'ailleurs il n'en valait guère la peine — mais nous savons qu'il est bien de J.-M. Raymond, qui en fit cadeau à sa voisine Jeanne-Marie Lori quand elle épousa N. Morel[2]. Raymond travaillait alors à la fabrique du faubourg d'Antrain, alors dirigée par Binet.

C'est aussi à ce faïencier que l'on doit un curieux pot à surprise[3] à décor polychrome donné au Musée par M. le docteur Aussant, et sous le fond duquel on lit cette inscription tracée à la pointe avant la cuisson :

M^R

Raymond éné

Le col de ce pot est couvert d'un jaspé polychrome que l'on retrouve absolument semblable sur une petite tabatière de la forme dite « chinchoire » ou « secouette, » acquise par le Musée en 1896[4], et que nous n'hésitons pas à attribuer aussi à Raymond.

De son mariage avec Marie-Rose Tortia, Jean-Marie Raymond avait eu un fils, Alexandre, qui exerça aussi la profession de faïencier et qui tra-

1. N° 3785 du *Registre d'entrée* du Musée archéologique de Rennes.
2. C'est Mme Morel, née Jeanne-Marie Lori, décédée il y a quelques années, qui a fait connaître ce détail à notre ami M. Reuzé en lui offrant ce petit plateau, qui est devenu en 1887 la propriété du Musée.
3. N° 1357 du *Catalogue raisonné* du Musée archéologique de Rennes.
4. N° 5192 du *Registre d'entrée* du Musée archéologique de Rennes.

vailla longtemps à la fabrique Vaumort, rue Saint-Hélier, en qualité de mouleur et de tourneur.

PIERRE LEDUC ET JEAN MORICE

Il nous reste à dire quelques mots de deux ouvriers faïenciers, Pierre Leduc[1], mouleur, et Jean Morice, peintre ou plutôt enlumineur.

Nous avons acquis pour le Musée, en 1894, deux petits lions debout sur socles rectangulaires polychromes[2]. Sous l'un deux se lit la signature du mouleur :

Fait le 5 7bre 1834

par pierre Leduc mouleur

Sous l'autre, le peintre à son tour a développé sa signature avec un luxe inusité de fioritures :

— • ıı| Pr Pr |ı • —

— • ||| *Morice (Jean)*

— • • ı((**1834**))ı • • —

— • • • • ((( ))) • • • • —

Nous croyons savoir que ces deux ouvriers étaient attachés à la faïencerie Vaumort, rue Saint-Hélier,

1. Nous avons déjà rencontré un Bertrand Leduc, « potier de terre » au Champ-Jacquet en 1748 (*suprà*, chap. I, p. 16).
2. N° 5195 du *Registre d'entrée* du Musée archéologique de Rennes.

d'où sont sortis un grand nombre de lions du même genre; nous ne saurions toutefois l'affirmer positivement, car des lions semblables ont aussi été fabriqués chez Binet, faubourg d'Antrain[1].

1. Il est quelquefois assez difficile de déterminer exactement les fabriques qui ont produit certaines pièces céramiques, notamment quand il s'agit d'objets de petite ou de moyenne dimension, par exemple les statuettes religieuses, les jardinières, les écritoires, les animaux, etc. Il arrivait souvent, en effet (ce qui se fait d'ailleurs encore aujourd'hui), qu'un faïencier surmoulait un objet sortant de la fabrique d'un de ses concurrents et que le moule ainsi obtenu lui servait à reproduire cet objet. Le relief, il est vrai, était naturellement moins net et moins accentué que dans l'original; les dimensions un peu plus réduites à cause du retrait de la terre pendant la cuisson; le décor plus ou moins bien imité; mais on n'y regardait pas de si près pour la fabrication de pièces dont le prix était des plus modiques et dont le débit était toujours assuré.

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE :

La première exhibition des faïences de Rennes en 1863. — L'Exposition de Céramique de 1864. — La récolte des faïences locales. — Formation et accroissement de la collection céramique du Musée de Rennes. — Les caractères de la faïence de Rennes.

Maintenant que nous avons terminé la partie purement historique de notre travail, que nous avons raconté tout au long l'existence mouvementée de nos fabriques, que nous avons dit ce que nous savions sur nos peintres céramistes, il nous reste à faire connaître les circonstances dans lesquelles furent, de nos jours, mises en lumière les faïences de Rennes, et enfin à signaler les caractères qui permettent — autant que cela est possible — de reconnaître et de déterminer notre céramique rennaise. C'est ce que nous allons essayer de faire dans le présent chapitre.

Il y a trente-six ans seulement que les produits des faïenceries rennaises du XVIIIe siècle se révélèrent pour la première fois en public, à la grande surprise des amateurs et des collectionneurs de céramique.

Au mois de juin 1863, à l'occasion d'un concours régional agricole qui se tenait à Rennes, la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine ouvrait, au profit des pauvres, une exposition d'Art rétrospectif

et d'Archéologie, à l'organisation de laquelle présidait M. le docteur Aussant, alors directeur du Musée. Plusieurs salles de l'Hôtel-de-Ville, mises pour cet objet à la disposition de la Société, furent bientôt remplies de tableaux de maîtres anciens, de pastels, de miniatures, de dessins, d'émaux, de meubles, de tapisseries, d'ivoires, d'objets de haute curiosité; enfin la céramique y tenait une place fort honorable. Mais laissons ici la parole au savant et regretté M. Auguste André qui, rendant compte de l'Exposition, s'exprimait ainsi :

« ..... A côté du *vieux-Rouen* et du *vieux-Nevers* doit maintenant venir se placer une fabrique jusque-là inconnue et qui va prendre son rang... Il n'y a plus aujourd'hui d'incertitude possible, et ce ne sera pas un des moindres fruits de l'exhibition : elle a découvert et elle met en lumière ce qui désormais s'appellera le *vieux-Rennes*[1]. »

Puis, après avoir cité les quelques pièces céramiques représentant d'une façon indubitable les produits des deux faïenceries rennaises du XVIIIe siècle[2], M. André ajoutait : « Et maintenant, l'attention est éveillée; les yeux et les oreilles sont avertis. Allez tous à la recherche du *vieux-Rennes*, recueillez-en les restes, et, s'il en temps encore, sauvez-en les débris retrouvés[3]. »

Ce chaleureux appel ne fut pas lancé en vain. Moins de dix-huit mois après, le 25 novembre 1864, sur l'initiative de M. le docteur Aussant, l'Hôtel-de-Ville de Rennes offrait l'hospitalité à une nou-

1. *Mém. de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. III, p. 82.
2. Notamment le groupe signé : *Bourgouin, 1764*, et le broc marqué *Rue Hue, 1769*.
3. *Mém. de la Soc. arch. d'I.-et-V.*, t. III, p. 84.

velle Exposition, toute spéciale cette fois, car elle comprenait exclusivement les produits céramiques des ateliers de Nevers, de Rouen, de Strasbourg, de Marseille, de Moustiers, de Nantes, de Quimper, à côté desquels figuraient dignement — et en nombre cette fois — ceux à peu près inconnus jusqu'alors de nos anciennes faïenceries rennaises. Le succès de cette Exposition fut considérable : les curieux affluèrent; les revues et les journaux lui consacrèrent des articles et des comptes rendus[1].

L'éveil avait été donné; aussi les collectionneurs ne restèrent pas inactifs, bien au contraire. Ils reprirent avec acharnement leurs investigations, M. Aussant en tête, puis le docteur Drouadaine et notre ami M. Charles Reuzé. Tous trois recherchèrent fiévreusement et recueillirent précieusement les faïences de Rennes. Sept ans plus tard, la belle collection réunie par M. Aussant était généreusement offerte par lui au Musée. Enfin, la collection du docteur Drouadaine, devenue la propriété de M. Charles Reuzé, vint à son tour prendre place, en 1887, dans les vitrines de notre Musée archéologique. C'est ainsi que fut formé l'important noyau de la collection que la ville de Rennes est fière de montrer aujourd'hui aux nombreux amateurs de céramique qui la visitent, souvent avec fruit, toujours avec intérêt.

Et puisque nous parlons de la collection céra-

1. Notamment la *Presse* (Philippe Burty), le *Journal de Rouen* (Alfred Darcel), le *Grand Journal* (Louis Enault), la *Gazette des Beaux-Arts* (A. Jacquemart), le *Correspondant* (A. André, *Notice biographique sur M. le docteur Aussant*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, p. 536).

mique du Musée de Rennes, qu'on nous permette de signaler ici — en ce qui concerne seulement les produits de nos fabriques locales — la progression constante qu'elle a suivi depuis 1863, date de la mise en lumière du *vieux-Rennes*.

Lorsqu'en 1866 la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine publia dans ses *Mémoires* [1] le *Catalogue raisonné* dressé par M. Auguste André, le Musée possédait *trois* pièces en faïence de Rennes : un pot à onguent provenant de l'Hôpital général [2], un petit plat rond offert par un amateur [3], et le grand vase décoratif signé « *Bourgoüin* [4] » que nous avons décrit plus haut [5].

Dix ans plus tard, en 1876, la Municipalité faisait imprimer la seconde édition du *Catalogue raisonné*, et la faïence de Rennes y figurait cette fois pour *cent vingt* pièces sur lesquelles il y en avait *quatre-vingt-cinq* recueillies de 1863 à 1871 par le docteur Aussant et données par lui au Musée en cette dernière année.

Enfin, à l'heure où s'imprime le présent travail, le Musée archéologique de Rennes peut étaler aux yeux de ses visiteurs et livrer à leur appréciation et à leurs études plus de *deux cent cinquante* pièces céramiques représentant à peu près tous les genres de fabrication et de décoration qui ont eu cours dans les anciennes faïenceries rennaises dont nous avons entrepris de faire connaître l'histoire.

1. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IV.
2. N° 690 de la 1re édit. du *Catalogue*, et n° 1358 de la 2e édition.
3. N° 691 de la 1re édit., et n° 1274 de la 2e édit. du *Catalogue*.
4. N° 692 de la 1re édit., et n° 1323 de la 2e édit. du *Catalogue*.
5. Voir *suprà*, chap. VII, notice Bourgouin, p. 96.

Il est bien naturel que ce soit dans leur lieu d'origine que se doivent rencontrer la plus grande quantité et la plus grande variété de faïences de Rennes; toutefois le Musée de notre ville n'est pas le seul à en posséder, et nous retrouvons avec plaisir quelques-uns de ces intéressants produits de notre ancienne industrie dans les Musées de Vitré, de Fougères, de Laval, de Nantes, de Limoges, de Lyon..... Nos grands établissements nationaux eux-mêmes ont donné dans leurs collections une place honorable à nos faïences rennaises. Si le Musée de l'Hôtel de Cluny ne possède qu'une seule faïence de Rennes, en revanche le superbe Musée de la Manufacture nationale de Sèvres en expose quatorze pièces parmi lesquelles figure l'écritoire polychrome décorée par Bourgouin et dont nous avons donné la description dans la notice consacrée plus haut à ce céramiste[1].

Quant aux produits rennais qui sont disséminés dans les collections particulières — et qui doivent être en grand nombre — on comprendra facilement l'impossibilité où nous sommes de les connaître. Nous indiquerons toutefois dans un chapitre spécial ceux qui nous ont été signalés.

Nous avons bien souvent entendu formuler cette question : « Quels sont les indices ou les signes caractéristiques qui permettent de reconnaître les faïences de Rennes quand leur origine n'est pas nettement déterminée par une signature ou par l'indication de la fabrique? »

Et à cette question il a été répondu de bien des

1. Voir *suprà*, chap. VII, p. 93-94.

façons différentes. Les uns disent : « On reconnait la faïence de Rennes à la nature, au grain et à la couleur de la terre. » — D'autres : « Elle se reconnait à son émail. » — D'autres encore : « Les fabriques rennaises se distinguent par un style tout particulier qui semble avoir été personnel à ses décorateurs. » — Ou bien : « La vaisselle de table en faïence de Rennes, les lavabos, les jardinières, se reconnaissent à leurs formes contournées, qui affectent celles de l'argenterie du XVIIIe siècle. » — D'autres — et c'est le plus grand nombre — répondent : « Les produits céramiques de Rennes sont facilement reconnaissables à l'emploi souvent exagéré qu'ont fait ses décorateurs du violet de manganèse. » — Enfin quelques-uns, réunissant pour ainsi dire en un faisceau les différentes opinions déjà exprimées, ont dit qu'il fallait chercher la caractéristique de la faïence de Rennes tout à la fois dans la terre, dans l'émail, dans le style du décor, dans les formes et dans l'emploi presque continuel du violet de manganèse.

Nous allons d'abord tâcher de réfuter ces diverses opinions, ensuite de répondre à notre tour à la question si souvent posée.

Nous n'avons point la prétention d'imposer ici nos idées personnelles; nous comprenons qu'elles auraient trop peu de valeur. Les appréciations qui suivent sont bien les nôtres, c'est vrai, mais nous n'aurions jamais tenté de les soutenir et de les publier si nous n'avions pas eu, en faveur de notre thèse, le précieux appui de celles exprimées — bien avant nous et quelquefois devant nous — par des savants distingués dont l'autorité en pareille matière n'est pas contestable.

La terre. — Il est à peu près impossible de reconnaître la faïence de Rennes à la terre dont elle est fabriquée. En effet, nos faïenciers ont employé à cet usage des argiles de diverses provenances. Autour de la ville, ils en ont trouvé à Saint-Hélier, à Saint-Grégoire; un peu plus loin, sur la route de Saint-Malo, puis sur la route de Nantes, à Chartres, à Fontenay, à la Chaussairie, à la mine de Pontpéan; ils en ont fait venir de Loudéac, de Nevers et de Rouen; il leur en est maintes fois arrivé par bateaux des environs de Redon, et jusque de Bordeaux; enfin ils en ont recueilli en plein cœur de Rennes, dans le lit même de la Vilaine. Est-il possible dès lors que des terres de provenances aussi diverses aient toutes une composition analogue? Est-il possible que leur nature, leur grain, leur couleur soient tellement identiques que l'on puisse assurer au simple examen de la cassure ou de l'usure, que telle ou telle faïence sort d'une fabrique rennaise? — Poser la question c'est la résoudre par la négative. Nous n'insistons pas.

L'émail. — L'aspect de l'émail stannifère de nos faïences offre-t-il un caractère spécial aux produits de nos anciennes fabriques? Non certainement. Ne voyons-nous pas, sur des pièces dont l'origine rennaise n'est pas douteuse, tantôt un émail d'un beau blanc très pur, tantôt un émail blanc ayant un œil bleuâtre plus ou moins accentué? Enfin, qui n'a pas remarqué sur certaines de nos faïences un émail laiteux, et assez souvent tirant sur la nuance crême? On a dit aussi que l'émail de Rennes portait presque toujours des boursouflures, des ampoules, et même qu'il présentait des lacunes alors qu'il n'avait pas

adhéré également sur toute la surface du biscuit. Mais ces différences dans l'éclat ou dans la nuance de l'émail, ces accidents produits à la cuisson se retrouvent fréquemment ailleurs que sur les produits rennais, et ils s'expliquent facilement par des variations dans le degré de chaleur du four aussi bien que par la nature, la proportion et le plus ou moins de pureté des matières employées.

Le décor. — On ne peut pas dire que nos peintres céramistes du XVIIIe siècle aient eu un style qui leur fût personnel. N'avons-nous pas eu des ouvriers italiens avec Forasassi? des rouennais avec Bourgouin? des provençaux de Marseille, de Moustiers ou de Varages avec Bayol? Il n'est pas étonnant dès lors de rencontrer à chaque instant sur nos faïences rennaises des réminiscences des genres — pour ne pas dire des écoles — avec lesquels ces ouvriers avaient été nécessairement familiarisés dans les fabriques de leur pays d'origine.

Les vases décoratifs du Musée de Rennes que nous avons mentionnés plus haut[1] et qui sont décorés en bleu ont été pendant longtemps considérés comme provenant des fabriques de Rouen, et cette erreur a persisté jusqu'au jour où l'on découvrit sous l'un d'eux la signature du rouennais Bourgouin qui, nous l'avons dit, fut pendant trente-cinq ans l'un des peintres attitrés de notre faïencerie du Pavé Saint-Laurent.

La magnifique fontaine de notre Musée archéologique dont nous parlerons plus loin[2] et qui, après

1. *Suprà*, chap. VII, notice Bourgouin, p. 96-97.
2. *Infrà*, chap. IX, § 6-*b*.

avoir été fort remarquée à l'Exposition universelle de 1867, figure en ce moment à l'Exposition de 1900, fut autrefois attribuée aux fabriques de Moustiers, et ce ne fut qu'après l'avoir étudiée de près à côté de pièces signées, datées et portant le mot *Rennes* que les savants spécialistes et les connaisseurs les mieux qualifiés l'attribuèrent formellement et unanimement à nos faïenceries locales.

Voici d'ailleurs une preuve de la présence dans nos faïenceries rennaises d'ouvriers céramistes provençaux. Nous la trouvons dans la citation par J.-C. Davillier[1] d'un passage d'un mémoire anonyme présenté à l'Académie de Marseille en 1789 et reproduit dans les œuvres manuscrites de Calvet[2]. On y lit qu'un jeune Marseillais, après avoir étudié le dessin chez les plus habiles maitres de sa ville natale, vint se perfectionner à Paris, qu'il étudia ensuite la fabrication à la manufacture de Vincennes et qu'il revint à Marseille où il fonda une importante manufacture dont les produits obtinrent le plus grand succès... « *Des commerçants de Rennes* « *lui demandèrent des ouvriers et il leur en pro-* « *cura...* »

On peut donc être absolument fixé sur ce point : l'Italie, la Normandie et la Provence ont fourni des ouvriers à nos fabriques rennaises.

De cette diversité d'origine de nos ouvriers céra-

1. J.-C. Davillier, *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales.* — Paris, Castel, 1863. In-8°.

2. *Sp. Cl. F. Calvet opera manuscripta*, t. V. (Bibliothèques publiques de Marseille et d'Avignon.) — Calvet (Esprit-Claude-François), savant latiniste, médecin, archéologue, numismate et naturaliste, né à Avignon en 1728, y est mort en 1810, léguant à sa ville natale toute sa fortune, sa bibliothèque, ses nombreux manuscrits et ses riches collections.

mistes devait nécessairement découler la différence dans le style de l'ornementation des pièces qu'ils étaient chargés de décorer, et pendant longtemps — alors que les faïences de Rennes étaient moins connues — la confusion avec les produits de Rouen, de Marseille ou de Moustiers était facile.

Ce qui s'est passé à Rennes n'est pas une exception. Nous pourrions mentionner plusieurs autres exemples analogues et, sans quitter la Bretagne, citons la plus ancienne faïencerie de cette province, celle de Quimper[1] : fondée vers 1690 par un ouvrier marseillais, elle passa en 1749 aux mains d'un céramiste de Rouen qui apporta avec lui ses modèles, ses dessins, ses poncis, et aussi ses procédés; il réussit même si bien qu'aujourd'hui encore il est difficile de reconnaître l'origine de certaines pièces qui sont indifféremment attribuées à Rouen ou à Quimper.

La forme. — Si les soupières, les compotiers, les plats, les assiettes de Rennes affectent en général les formes des pièces d'orfèvrerie qui — cela est vrai — ont été souvent copiées par nos céramistes, la même remarque peut se faire sur les faïences des autres régions, par exemple sur celles de Nevers, de Strasbourg de Niederwiller, de Marseille, de Moustiers, de Sceaux et bien d'autres encore. Que l'on veuille bien feuilleter le livre si intéressant de Théodore Deck, *La Faïence;* parmi les nombreuses figures dont il est illustré on trouvera, presqu'à

1. Voir l'intéressante notice de R. F. Le Men, *la Manufacture de faïence de Quimper,* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* année 1875.

chaque page des faïences qu'on dirait moulées sur des pièces d'orfèvrerie[1].

Le violet de manganèse. — L'emploi presque constant du violet de manganèse est encore pour beaucoup de personnes la véritable caractéristique de la faïence rennaise. C'est une erreur. En effet, non-seulement cette couleur joue un rôle dominant dans le décor de Marseille, mais encore nous la voyons à peu près partout où il a été décoré de la faïence. Nous trouvons le manganèse dans le décor polychrome de Nevers, de Rouen, de Quimper, de Sinceny, de Moustiers, de Desvres, de Vron, de Rouy, de Saint-Porchaire, de La Rochelle, de Marans, d'Angoulême, de Limoges, de Bordeaux, de Montauban, d'Ardus, de Montpellier, de Varages, de Lyon, etc. D'autres fabriques françaises ont fait couramment, comme Rennes, le camaïeu manganèse, telles que celles de Saint-Omer, d'Aire, d'Hesdin, de Goult. Parmi les fabriques étrangères où domine cette couleur nous pouvons citer : en Belgique, celle de Bruxelles; en Hollande, celles de Delft; en Allemagne, celles de Nuremberg, de Bayreuth, de Kellinghuson, de Stokelsdorff; en Suède, celle de Stockolm; en Norwège, celle de Herbo; en Suisse, celle de Zurich, et d'autres encore. Comme on le voit, ce n'est pas l'emploi plus ou moins constant du violet de manganèse qui peut guider dans l'attribution et la détermination d'une faïence quelconque.

1. Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts; *La Faïence*, par Th. Deck. — Voir notamment Strasbourg, p. 117, fig. 72; p. 121, fig. 74; — Niederwiller, pp. 128-129, fig. 78, 79; — Marseille, p. 132, fig. 81; p. 134, fig. 83; — Sceaux, p. 142, fig. 90; etc.

En voici, entre beaucoup d'autres, un exemple dont nous pouvons d'autant mieux garantir l'exactitude que nous avons été témoin du fait que nous rapportons ici. Un collectionneur fort distingué, qui avait réuni une assez grande quantité de faïences rennaises, mais qui avait le tort de voir du *vieux-Rennes* partout où dominait le violet de manganèse, avait donné dans sa collection une fort bonne place à un très beau plat sans marque décoré de fleurs et d'oiseaux en camaïeu de cette couleur. Or, un jour, la collection reçut la visite d'un spécialiste des plus experts que nous avions le plaisir d'accompagner et qui, s'arrêtant tout d'abord devant le plat en question, fit obligeamment remarquer, et cela sans aucune hésitation, que cette belle pièce étiquetée « faïence de Rennes » était de la fabrique de Zurich. Et son attribution était d'autant plus certaine, d'autant moins discutable qu'il venait de faire récemment en Suisse un séjour qu'il avait mis à profit pour étudier d'une manière toute spéciale et très approfondie les produits céramiques de ce pays, et principalement ceux de Zurich.

Voici un autre fait du même genre. Dans la même collection que nous venons de citer existait une fort belle potiche dite « pot-pourri » dont le couvercle était décoré de branchages avec fleurs et fruits polychromes en relief. Sur la panse, de jolis bouquets en violet de manganèse pâle et un peu bouillonné. Depuis plus de trente ans cette potiche figurait dans la collection comme faïence de Rennes, et cette attribution n'avait jamais soulevé aucune objection. Sa facture générale nous inspirant quelques doutes, nous résolûmes un jour de laver énergiquement le dessous du vase, qui était enduit d'une très

épaisse et très tenace couche de crasse noirâtre — peut-être intentionnelle? — et notre surprise fut grande d'y découvrir une marque composée de trois lettres majuscules, K, T et une troisième lettre paraissant être un J, ces trois caractères superposés et tracés en noir au pinceau avant la cuisson. Recherchant alors à quelle fabrique devait être attribuée cette marque, nous ne tardâmes pas à en trouver d'analogues mentionnées et figurées dans divers ouvrages[1] : elles appartiennent à une ancienne fabrique danoise, celle de Kiel, dans le duché de Holstein. La lettre K est l'initiale du nom de la localité (Kiel); la lettre T est l'initiale du nom du fondateur de la fabrique (Taennich); la dernière lettre doit être l'initiale du nom du décorateur. La déconvenue du premier moment fut compensée par la satisfaction de voir apparaître inopinément une faïence danoise d'assez grande rareté et dont on n'avait pas jusqu'alors soupçonné l'existence dans la collection.

Il ne faut donc pas s'attendre à trouver des indications certaines de provenance ni dans la nature ou la couleur de la terre, ni dans la blancheur plus ou moins intense de l'émail ou dans ses défectuosités, ni dans le style du décor, ni dans la forme des pièces de vaisselle, ni dans l'emploi du violet de manganèse. Aucun de ces caractères, *pris isolément*, ne peut être invoqué comme marque d'origine, et même lorsqu'ils se trouvent tous réunis sur la même pièce, bien qu'ils constituent des indices dont

1. A Jacquemart, *Les Merveilles de la Céramique*, t III, p. 223. — Ed. Garnier, *Catalogue du Musée céramique de Sèvres*, fascicule IV, série D, Faïences, pp. 499 et 500.

il est bon de prendre note, il n'est pas toujours prudent d'en tirer une conséquence *absolue* en faveur de l'attribution aux fabriques de Rennes de faïences non signées ou ne portant pas l'indication de leur lieu d'origine. Nous ne prétendons pas dire que ces caractères, soit isolés, soit réunis, doivent être dédaignés. Non certainement; mais, nous le répétons, ils ne sont pas suffisants. A notre avis, *il faut surtout tenir compte de la composition de la palette de nos peintres céramistes.*

On a coutume de diviser la fabrication rennaise en deux périodes : la période italienne et la période française.

La période italienne est celle dont le point de départ est très insuffisamment déterminé jusqu'à présent, mais qui, antérieure à 1748, s'est terminée avec le florentin Forasassi. Tout porte à croire que c'est elle qui a produit les pièces dans la décoration desquelles entre ce beau jaune d'urane rehaussé de brun que nous avons citées au commencement de ce travail[1]. Ceci est généralement admis. Malheureusement, aucune pièce de cette époque — à notre connaissance du moins — ne porte une marque d'origine indiscutable. Faut-il en excepter — avec réserves toutefois — le beau bénitier d'applique que nous reproduisons plus loin (Pl. II) et dont la cupule est décorée de l'image de saint Laurent? Nous avons vu que c'était au « Pavé Saint-Laurent » que Forasassi avait fondé sa fabrique en 1748. N'était-il pas tout naturel qu'il la mit pour ainsi dire sous la protection du saint martyr qui avait donné

1. *Suprà*, chap. I, p. 8 et 9.

son nom au quartier où il s'était établi et qu'il reproduisit son effigie sur une des pièces capitales sorties de son atelier? Si l'on veut bien admettre cette hypothèse, on arrivera à prendre pour type de nos faïences rennaises de la période italienne le bénitier dont nous parlons, mais nous constatons une fois de plus avec regret qu'en l'absence de toute signature et de toute marque d'origine nous ne pouvons jusqu'à présent qu'émettre des conjectures.

Quant à la période française de notre fabrication, il n'en est pas de même. Des pièces datées, signées ou portant en toutes lettres le mot *Rennes* existent, et dans notre Musée, et dans plusieurs collections privées. Nous ne pouvions manquer de les signaler dans la présente étude, et nous avons accompagné leur description des fac-similés des marques et signatures dont elles sont revêtues. Ce sont ces pièces, celles-là seulement, que nous devons prendre comme types certains de nos faïences locales de la deuxième période, et qui offrent pour nous les véritables et les seuls caractères distinctifs de la fabrication rennaise.

Après la disparition de Forasassi, nos céramistes, abandonnant à peu près complètement les couleurs vives qu'avaient apportées les italiens, notamment leur jaune si chaud et dont l'intensité était encore accrue par des oppositions de brun, nos céramistes, disons-nous, ne tardèrent pas à se composer une palette particulière, mais peu variée et encore moins brillante. Ils conservèrent, il est vrai, le beau *bleu de cobalt*, mais ils le mélangèrent quelquefois de noir ou de violet, de façon à lui donner une teinte un peu *ardoisée*. Ils se servirent du *jaune citrin* et,

plus rarement, du *vert de cuivre*. A ces couleurs ils ajoutèrent le *rouge brun* et le *vert de Moustiers*, c'est-à-dire un vert atténué et assombri, pour ainsi dire sali, par un mélange de noir ou de violet; puis, comme couleur de prédilection, ils employèrent le *violet de manganèse*, et, il faut bien le dire, ils en abusèrent souvent.

S'ils ont fait quelquefois le camaïeu bleu ou jaune à petits bouquets et à fleurages dans le genre de Moustiers et de Marseille, ou bien le décor « au Chinois » avec personnages, chasses ou fabriques, ils ont plus généralement produit, aussi bien en polychrome qu'en camaïeu, de larges et grandes fleurs, bien feuillues, parmi lesquelles s'épanouissent principalement la rose, l'œillet, la tulipe et surtout la clématite. Ces fleurs sont jetées hardiment et leurs contours, dessinés ou chatironnés de noir ou de violet très foncé, sont tracés d'une main sûre qui dénote chez nos décorateurs une incontestable habileté.

Enfin, faisons ici une dernière remarque qui nous semble d'une grande importance. Le violet de manganèse des faïences de Rennes a très souvent subi au feu un bouillonnement qui se traduit par une sorte de pointillé blanc qui le parsème et lui enlève dès lors une partie de la valeur de son coloris.

En somme, l'absence complète du rouge vif, l'usage du vert sombre et l'emploi presque constant du violet de manganèse plus ou moins bouillonné donnent à l'aspect général de nos faïences, malgré quelques touches plus chaudes de jaune et de bleu assez frais, une sorte de froideur et de monotonie à laquelle, cependant, on s'habitue promptement.

Nous dirons même que cette note un peu triste n'est pas sans un certain charme.

En matière de céramique, nous le savons, la question d'attribution est, dans beaucoup de cas, des plus délicates; aussi ne doit-on se prononcer qu'avec la plus grande circonspection. Toutefois, et c'est ainsi que nous concluons, nous croyons que, tout en tenant compte *dans une certaine mesure* des indices signalés à propos de l'émail, du style et de la forme, il faut surtout s'attacher à la composition de la palette, et que c'est dans l'*ensemble* des diverses particularités que nous venons d'énumérer qu'il faut chercher le plus souvent — quand on n'a pas sous les yeux, comme point de comparaison, une pièce absolument authentique — qu'il faut chercher, disons-nous, le véritable caractère de nos faïences rennaises du XVIII[e] siècle.

CHAPITRE IX

La Céramique rennaise au Musée archéologique de Rennes.

SOMMAIRE :

§ 1er. Biscuit. — § 2. Faïences blanches sans décor. — § 3. Faïences à décor monochrome violet de manganèse et à décor où domine cette couleur. — § 4. Faïences à décor monochrome bleu et à décor où domine le bleu. — § 5. Faïences à décor monochrome jaune et à décor où domine le jaune. — § 6. Faïences à décor polychrome. — § 7. Derniers produits artistiques des Faïenceries rennaises. Fabrique Vaumort, 1868-1878.

Depuis que l'existence à Rennes d'anciennes manufactures de faïence a été constatée, c'est-à-dire depuis 1863, les divers Conservateurs qui ont pris successivement la direction du Musée archéologique de cette ville ont fait tous leurs efforts pour y réunir le plus grand nombre possible de produits de notre industrie céramique locale. Nous avons dit plus haut[1] quelle est aujourd'hui l'importance de cette collection toute spéciale, et nous n'y reviendrons pas. Seulement, nous avons pensé qu'il était utile de signaler dans ce travail les principales pièces sur lesquelles l'attention doit être particulièrement appelée, en attendant qu'il puisse en être dressé un Catalogue raisonné complet.

1. Chap. VIII, p. 122.

Nous ne tiendrons pas compte de l'ordre chronologique de fabrication des pièces que nous allons citer; si nous agissions ainsi, nous ne manquerions pas de nous exposer à commettro de nombreuses erreurs, surtout lorsqu'il s'agit de pièces qui ne sont ni datées ni signées. Nous nous contenterons de diviser notre collection céramique rennaise en sept sections, savoir : 1° Biscuit; 2° Faïences blanches, c'est-à-dire à couverte stannifère d'un blanc plus ou moins pur et sans aucun décor; 3° Faïences à décor violet de manganèse formant camaïeu; 4° Faïences à décor monochrome bleu; 5° Faïences à décor monochrome jaune; 6° Faïences à décor polychrome; 7° Derniers produits artistiques des faïenceries rennaises; Fabrique Vaumort, 1868-1878.

§ 1er. — *Biscuit ou terre cuite sans émail ni peinture.*

Lion à demi couché. (N° 2457 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 84. — Longueur : 1m 45. — Largeur : 0m 70.

Ses pattes de devant soutiennent un écusson ovale encadré d'ornements en relief.

Les dimensions peu ordinaires de cette pièce céramique indiquent que nos manufactures locales ne reculaient pas devant les difficultés de fabrication et de cuisson de pièces de grande taille et d'un poids considérable. Les lions de cette sorte étaient au XVIIIe siècle d'un usage assez répandu dans la décoration des parcs et des jardins, où ils ornaient les terrasses et les perrons. Il y en avait d'accrou-

pis; d'autres étaient couchés comme le nôtre; d'autres enfin étaient debout. Souvent, au lieu de lions, c'étaient de forts chiens qui, juchés sur les pilastres d'une grille, semblaient préposés à la garde de la propriété. Quant à l'écusson, il était destiné à recevoir les armoiries peintes du châtelain. Quelquefois, les lions ou les chiens en biscuit étaient peints à l'huile et « au naturel. » Le Musée de Rennes possède un chien épagneul en biscuit peint de cette manière[1]. Est-il de fabrication locale? Nous l'ignorons. Quant au lion dont nous venons de parler, nous sommes fixé sur son origine. Voici son histoire :

Lorsqu'en 1790 la veuve du Lattay se vit contrainte de fermer sa faïencerie de la rue Hue[2], elle y abandonna certains objets encombrants et qui n'avaient plus pour elle aucune valeur. Parmi ces objets se trouvait notre lion en biscuit, qui était placé sur le haut d'un des murs de clôture de la fabrique. Une dizaine d'années plus tard, un ouvrier faïencier de la manufacture de Binet, Jean-Marie Raymond, dont nous avons parlé plus haut[3], réussit à se le procurer pour le compte de son patron, chez lequel il le transporta. Binet sut en tirer parti en le plaçant comme enseigne au-dessus de son portail. Ses successeurs, la veuve Binet, puis Ménard, l'y laissèrent, et ce ne fut qu'en novembre 1880 que M. Eugène Ménard fils voulut bien, quand il fit démolir le portail, offrir au Musée le lion qui le couronnait depuis près de quatre-vingts ans. Il était dans un triste état : les intempéries, les jets

1. N° 1173 du *Catalogue*.
2. Voir chap. III, p. 64.
3. Voir chap. VII, p. 115-116.

de pierres des enfants du quartier l'avaient presque mis en miettes. Nous en recueillimes avec soin les nombreux morceaux; heureusement il n'en manquait pour ainsi dire pas un seul — ou du moins pas un seul important — et nous en confiâmes la restauration à notre ami le céramiste Graindorge père, qui sut s'acquitter de cette tâche délicate avec beaucoup d'intelligence. On en peut juger d'ailleurs en visitant notre Musée céramique où le lion en biscuit de la fabrique du Lattay repose — en sûreté désormais, croyons-nous — au-dessus de la vitrine principale où sont exposées nos faïences de Rennes, rappelant ainsi nos deux fabriques locales du XVIIIe siècle : celle de la rue Hue où il fut exécuté, et celle du faubourg d'Antrain où il a pendant si longtemps servi d'enseigne.

§ 2. — *Faïences blanches sans décor.*

La plus importante, et aussi la plus rare des pièces de cette nature, est la réduction du groupe monumental en bronze qui avait été érigé en 1754 en l'honneur de Louis XV dans la niche centrale de l'Hôtel-de-Ville de Rennes. Nous avons donné plus haut[1] la description de cette pièce céramique qui porte la signature de Bourgouin et la date 1764 (pl. IV). — (N° 1311 du *Catalogue*.[2])

Hauteur, $0^{m}48$.

1. Chap. VII, p. 94-95.
2. Les numéros du *Catalogue* sont ceux sous lesquels les objets sont inscrits dans la 2e édition du *Catalogue raisonné* de M. Auguste André, publiée en 1876. Les numéros du *Registre d'entrée* sont ceux attribués sur l'inventaire du Musée aux objets qui sont entrés dans les collections depuis l'impression du *Catalogue*.

Deux **Taureaux** debout, d'un excellent modelé et d'une grande pureté de formes, revêtus d'un bel émail blanc. Sont-ce bien des produits de nos manufactures rennaises? Ils ont été classés comme tels par leur premier possesseur, M. le docteur Aussant, et M. André a maintenu dans son *Catalogue raisonné* cette attribution, au sujet de laquelle des doutes ont été émis par quelques personnes. Il ne nous appartient pas de trancher la question. (N°s 1312-1313 du *Catalogue.*)

Hauteur, 0^{m} 35.

Saint Pierre debout, tenant un livre d'une main, et de l'autre deux énormes clefs. (N° 1314 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 48

Deux grands **Chandeliers d'église** pour garniture d'autel. Email jaunâtre. Ornements en relief d'un modelé peu vigoureux. C'est une reproduction en faïence de ces chandeliers en argent ou en cuivre qui sont encore aujourd'hui en usage dans nos églises. (N°s 1315-1316 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 49.

Hanap ou **Aiguière** en forme de casque, d'un galbe très élégant, à une anse, et décorée d'un large feuillage et de rocailles en relief. Bel émail blanc peu épais. — Cette pièce a été désignée par la Direction des Beaux-Arts pour figurer à l'Exposition universelle de 1900 dans l'Exposition rétrospective de l'Art français. (N° 1317 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 25.

Deux **Jardinières** ou **Porte-bouquets** décorés de feuilles d'acanthe en relief. — C'est un modèle très connu et dont on rencontre dans toutes les collections de nombreux spécimens, surtout avec décor soit monochrome, soit polychrome. (Nos 1318-1319 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 11.

Deux **Lions** debout, d'un assez bon style, mais sortis d'un moule un peu usé. Bel émail blanc. — On a pendant fort longtemps fabriqué à Rennes des lions de ce type. Le Musée en possède plusieurs paires dont une, en faïence polychrome, est datée de 1834. Vaumort en fabriquait encore vers 1860. (Nos 1320-1321 du *Catalogue.*)

Hauteur, socle compris, 0^m 195. — Longueur : 0^m 21.

Petite **Potiche** à huit pans, avec son couvercle surmonté d'un bouton. Email grossier, un peu bouillonné. (N° 1322 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 22.

Brasero ou **Poêle mobile** à quatre pans. Sur chaque angle, décor en relief, formé d'une feuille d'acanthe terminée en bas par un pied de biche et surmontée d'un mufle de lion formant mascaron. Email épais et craquelé. (N° 1554 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^m 41.

Plat long, d'un joli modèle. Décor en relief composé de cannelures surmontées de feuilles qui forment feston tout autour du marli. Dans le fond, un ovale entouré d'une ornementation en relief du

même genre. Email un peu laiteux. (N° 4890 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 51.

Deux **Statuettes** représentant des jeunes femmes debout, les mains élevées dans l'attitude de la prière ou de l'invocation, la tête légèrement inclinée à gauche. — Ce sont probablement des *Saintes femmes* ou des *Orantes* destinées à être placées de chaque côté d'un Christ en croix ou d'une statuette de la Vierge. Quand elles ont été acquises en 1899, elles étaient mutilées et nous avons dû, pour les rendre présentables, faire reconstituer la main droite de l'une ainsi que la main droite et le bras gauche de l'autre. — Email d'un beau blanc, mais très peu épais sur l'une des statuettes. (Nos 5974-5975 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 28.

Jardinière en forme de commode de style Louis XV, contournée sur les côtés, plate sur le devant. Ornements rocaille en relief. Email laiteux, inégal. (N° 6062 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 15. — Longueur : 0m 20. — Largeur : 0m 09.

§ 3. — *Faïences à décor monochrome violet de manganèse et à décor où domine cette couleur.*

Nous devons tout d'abord décrire ici les carreaux funéraires que nous avons signalés au commencement du présent travail[1]. Ils ont été recueillis à

1. Chap. I, p. 8.

Rennes et aux environs, et les dates qui y sont inscrites sont antérieures de 69 ans, de 88 ans et de 95 ans à l'établissement de la faïencerie locale la plus ancienne dont nous connaissons l'histoire. Le docteur Aussant, dans son remarquable travail sur la *Fabrique de poteries artistiques de Fontenay près Rennes*[1], a émis l'avis que ces plaques tombales pouvaient provenir de cette fabrique. Nous ne le croyons pas. Les potiers de Fontenay ne nous ont rien laissé qui puisse faire supposer qu'ils aient fabriqué de la faïence, et ils se sont bornés à produire ces poteries vernissées à ornements sigillés, dont on peut voir de fort intéressants échantillons au Musée archéologique de Rennes. Ce Musée possède bien un épi de faîtage[2] de la fabrique de Fontenay dont on reconnait le décor en pastillage, et sur lequel les potiers de cette localité ont tenté d'appliquer une couverte blanche, mais ce ne devait être qu'un essai, et un essai infructueux qui prouve qu'ils n'ont pas su employer l'émail stannifère. Auguste Demmin et A. Jacquemart ont cité nos carreaux funéraires et les ont classés parmi les faïences de Rennes[3]; ils ont eu raison, croyons-nous, et adoptant l'opinion de ces deux savants, nous donnons ici la description de ces pièces.

Carreau funéraire en faïence blanche à inscription en violet de manganèse très pâle. Au bas, un os humain accompagné de deux larmes : ces acces-

1. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, p. 27.
2. *Catalogue raisonné*, n° 1255.
3. A. Demmin, *Guide de l'amateur de Faïences et de Porcelaines*, 4e édition, t. II, p. 628. — A. Jacquemart, *Les Merveilles de la Céramique*, 2e édition, t. III, p. 132.

soires chatironnés de violet pâle et ombrés de bleu clair. — Inscription de huit lignes :

CY GIST LE CORPS DE
DEFVNTE IANNE LE
BOVTEILLER DAME DV
PLECIX COÏALV DECED
EÉ LE 29me IANVIER
LAN 1653 AGEE DE
50 ans REQVIESCAT
IN PACE AMEN

(N° 1247 du *Catalogue*.)

0^{m} 26 en carré.

Carreau funéraire en faïence blanche à inscription en violet de manganèse. Au bas, une tête de mort ombrée de violet et deux larmes ombrées de bleu clair. — Inscription de six lignes :

Cy gist le cors de
N. H. LAURENT
LEMARCHANT
Sr de la Tousche
decedé le 7e X^{bre} 1679
Priez Dieu Pour Luy

Provient de l'ancienne église Saint-André, du village de Chevré, près La Bouëxière, à quelques lieues au Nord-Est de Rennes. (N° 1248 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0^{m} 26. — Largeur : 0^{m} 25.

Carreau funéraire en faïence blanche avec inscription de sept lignes en violet de manganèse. On

ne possède malheureusement que la moitié de ce carreau, qui a été trouvé brisé par le milieu dans le sens de la hauteur; toutefois son inscription peut être ainsi restituée en grande partie :

Cy gist le c[*orps de*]
Damolle PER[*RONN*]
ELLE ANGEL[*IQUE*]
de la Herue[*rie.....*]
decedéé le[......]
Auril 1681 P[*riez*]
[*D*]ieu pour [*elle*]

Ce carreau provient, comme le précédent, de l'ancienne église Saint-André de Chevré. (N° 1249 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 26.

Fragments de **Carreaux** du même genre, recueillis dans les ruines de l'abbaye bénédictine de Saint-Sulpice-des-Bois, près Rennes, et sur lesquels on peut encore lire quelques mots indiquant des épitaphes de religieuses de ce monastère. Un de ces fragments portait la date de 1660, mais les deux derniers chiffres de ce millésime sont seuls visibles. (Nos 1250 à 1254 du *Catalogue*[1].)

Saint François debout, la tête nue, vêtu du froc et ceint du cordon de l'ordre franciscain; en-

1. Nous avons vu autrefois dans la collection Reuzé plusieurs autres carreaux funéraires en faïence, avec épitaphes, provenant du cimetière et de l'ancienne église Toussaints de Rennes. Deux de ces carreaux portaient les dates *1661* et *1662*. L'un deux provenait de la tombe d'un Jacques Bigaillon, en son vivant « scelleur héréditaire de la Chancellerie de Bretagne. »

tièrement peint en violet de manganèse nuancé depuis la teinte rosée jusqu'au violet presque noir. Sur la plinthe, l'inscription S^r F^s. — Statuette d'un bon modelé, bien drapée et d'un bon mouvement; la main droite refaite. (N° 1265 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 28.

Grand **Plat** rond à bords chantournés. Dans le fond un bouquet; sur le marli, semis de tiges fleuries et de fleurettes détachées. Email épais, légèrement verdâtre. (N° 1286 du *Catalogue.*)

Diamètre : 0^m 40.

Deux **Cache-pots** à anses latérales et à bords chantournés, décorés de tulipes, de lis, de chèvrefeuilles, de clématites, d'œillets, de fleurettes diverses et d'insectes. Les anses, en fort relief, représentent des branches de rosier avec fleurs épanouies, boutons et feuillage. Email légèrement bleuté. — Ces deux cache-pots ont été désignés par la Direction des Beaux-Arts pour figurer à l'Exposition universelle de 1900, dans la section rétrospective de l'Art français. Nous donnons plus loin la reproduction de l'un d'eux. (Pl. XI, fig. 4.)—(N°s 1287-1288 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 21.

Soupière ronde à deux anses en relief formées de branches de bois noueux. Le violet de manganèse est fortement bouillonné; le décor se compose de cornes d'abondance d'où s'échappent de longues tiges fleuries, parmi lesquelles domine la clématite. Couvercle à décor semblable, ayant pour bouton un lion à demi-couché. (N° 1289 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 23.

Couvercle de soupière ronde, à bords chantournés, décoré de trois gros bouquets séparés par des petits branchages à trois feuilles. Le bouton de ce couvercle représente une rose avec feuilles et boutons, dont la facture est la même que celle des anses des deux cache-pots n°ˢ 1287 et 1288 ci-dessus. Défauts de cuisson dans l'émail. (Pl. XI, fig. 2.) — (N° 1291 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0ᵐ 16. — Diamètre : 0ᵐ 22.

Soupière oblongue à bords chantournés, montée sur quatre pieds, décorée de forts reliefs rocaille, de petits bouquets et de fleurettes d'un dessin assez fin en violet un peu bouillonné. Pour anses, deux têtes imberbes surmontées d'une oreille incurvée et côtelée. Couvercle chantourné à reliefs rocaille, avec les mêmes petits bouquets que sur la soupière. Bouton polychrome en relief fortement détaché, représentant une branche de citronnier avec son fruit, ses feuilles et ses fleurs. (Pl. XI, n° 8.) — (N° 1292 du *Catalogue*.)

Hauteur, couvercle compris : 0ᵐ 35.—Longueur, anses comprises : 0ᵐ 49.

Plat ovale à bords chantournés. Au milieu un large bouquet d'œillets, de roses, de jacinthes. Le marli décoré de douze petites tiges fleuries. Dessous, en bleu, la marque 15 ᴬ. — (N° 1292 du *Catalogue*.) — Dans le *Catalogue raisonné*, ce plat a été inscrit à tort sous le même n° 1292 que la soupière ci-dessus décrite, avec laquelle il n'a aucun rapport.

Légumier ovale à nervures saillantes, décoré de chinoiseries. (Pl. XI, n° 12.) Pour anses, deux

bustes de femmes dont la tête est couverte d'une coquille formant un chapeau à larges bords rabattus sur le front. Piédouche à nervures, sans décor. Couvercle décoré de touffes de plantes, d'oiseaux, de Chinois poursuivant un dromadaire, un lièvre, des renards, une biche, etc. Pour poignée du couvercle, une branche avec feuilles et fleurs de même facture que celles des n°s 1287, 1288 et 1291 ci-dessus. Email légèrement verdâtre. — Nous avons déjà cité brièvement cette pièce dans la notice consacrée au céramiste César Bayol [1]. — (N° 1293 du *Catalogue.*)

Hauteur (couvercle compris) : 0^m 205. — Longueur (anses comprises) : 0^m 315. — Largeur : 0^m 195.

Sous le même n° 1293 du *Catalogue* figure un **Plateau** ovale à bords chantournés dont le bord intérieur est décoré de huit tiges fleuries séparées entre elles par de petites feuilles détachées.

Longueur : 0^m 315. — Largeur : 0^m 24.

Légumier ovale de même forme que le précédent, mais décoré différemment. Aux anses, les coquilles formant chapeau sont relevées sur le devant au lieu d'être rabattues. La panse et le couvercle sont décorés de longues tiges fleuries de jacinthe, de cobée, de rose et d'anémone, séparées par des fleurettes détachées. — Piédouche à nervures, décoré de fleurettes. — La poignée du couvercle est formée d'une branche noueuse portant un fruit et des feuilles en relief. — Violet de manga-

1. Voir chap. VII, p. 101-102.

nèse bouillonné. — Bel émail blanc un peu craquelé. (N° 6049 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur (couvercle compris) : 0m 18. — Longueur (anses comprises) : 0m 34. — Largeur : 0m 195.

Petit **Couvercle** ovale à bords chantournés, décoré de fleurs et de fleurettes en violet de manganèse très clair. Le bouton est formé de trois corolles géminées et adossées. (N° 6050 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 06. — Longueur : 0m 14.

Deux **Légumiers** ovales, côtelés, à bords chantournés et à anses. Pour décor, grandes fleurs de clématites sur leurs tiges, avec petits bouquets intermédiaires. Pour bouton du couvercle, un artichaut entouré de quatre feuilles en relief. (Nos 1294-1295 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 20. — Grand diamètre : 0m 28.

Écuelle à bouillon, à oreilles, avec son couvercle portant en amortissement un bouton conique. Sur le corps de l'écuelle, deux tiges fleuries de clématite. Le couvercle décoré d'une guirlande de fleurs variées et de feuillage. Email craquelé, un peu bleuâtre. (N° 1297 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 13.

Chandelier décoré d'insectes, de fleurettes et de deux tiges fleuries de clématite. Pied à huit pans et à bords chantournés. La bobêche manque. (N° 1298 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 21.

Une paire de **Burettes** à anses, mais dépourvues de leurs couvercles, décorées de tiges fleuries de clématite. — **Porte-burettes** à décor analogue, formé de deux godets cylindriques jumelés, réunis par une anse en forme d'anneau. (N° 1299 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 12.

Autre paire de **Burettes** à anses avec leurs couvercles, décorées de tiges fleuries, d'un dessin plus lourd et moins soigné que celles décrites ci-dessus. — **Porte-burettes** du même genre que le précédent. (N° 1300 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 16.

Compotier à bords chantournés, décoré de branches fleuries. — Dessin lourd et peu soigné. (N° 1301 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 06. — Diamètre : 0^m 205.

Compotier à bords chantournés, décoré de bouquets détachés et de fleurettes. On y voit la rose, l'anémone, le chèvre-feuille, la tulipe, la pensée, le volubilis. — Violet de manganèse très foncé. (Bien que cette pièce ait été attribuée aux fabriques de Rennes, nous avouons n'y pas reconnaître la facture ordinaire de nos céramistes.) — (N° 1302 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 035. — Diamètre : 0^m 215.

Une paire de **Jardinières** ou **Porte-bouquets** à bords chantournés. Sur le devant, large bouquet de clématites; petites branches détachées

sur les côtés. (Pl. XI, n° 3.) — (Nos 1303-1304 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 105. — Largeur à la partie supérieure : 0m 197.

Petite **Cuvette** oblongue, à bords droits, à pans coupés et à anses. Dans le fond, un bouquet; sur les bords, bouquets et fleurettes. Dessin indécis. Pièce manquée à la cuisson. (N° 1305 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 06. — Longueur : 0m 20. — Largeur : 0m 12.

Deux **Assiettes** signées C. — Nous les avons signalées plus haut au chap. VII, dans la notice consacrée au peintre céramiste Hirel de Choisy. (Nos 1296-1297 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 26.

Fontaine à panse légèrement côtelée, décorée d'un large bouquet hardiment dessiné qui la couvre presque entièrement. Un mascaron supportant le robinet. Au-dessus de la fontaine, une coquille accostée de deux dauphins affrontés. Couvercle à décor analogue, mais moins soigné, portant pour amortissement un bouton piriforme. La vasque manque. (N° 2321 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 51.

Plat à barbe à bords chantournés, décoré de bouquets au fond et sur les bords. Email grossier, mal cuit et fortement bouillonné à l'extérieur, mieux réussi mais craquelé à l'intérieur. Dessous se trouve tracé en creux avant la cuisson un nom qui peut se lire *Rouge* (?). — (N° 4798 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 075. — Grand diamètre : 0m 335.

Dessous de plat composé de quatre carreaux juxtaposés formant rosace. Violet de manganèse rosé. Attribution douteuse. (N° 5317 du *Registre d'entrée.*)

Dimension : 0m 25 sur chaque face.

Soupière ovale à reliefs, montée sur trois pieds chantournés, signée et datée *Pinxit Baron à Rennes, 1772.* — Nous en avons donné la description détaillée au Chapitre VII, dans la notice consacrée au céramiste Baron; de plus, elle est figurée dans notre planche IX. (N° 5334 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur (couvercle compris) : 0m 25. — Longueur (anses comprises) : 0m 39.

Couvercle semblable à celui de la soupière qui précède; décor violet très pâle. Pièce de rebut, manquée à la cuisson. (N° 5335 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 11. — Grand diamètre : 0m 25.

Plat ovale à bords chantournés. Au fond un bouquet, et sur le marli douze branches fleuries détachées, le tout en violet clair. Email blanc très léger. — C'est à tort que ce plateau figure au *Registre d'entrée* sous le même n° 5334 que la soupière signée *Baron*. Son décor n'offre aucune analogie avec celui de la soupière; ce n'est ni la même nuance de violet ni la même facture du dessin, et il est évidemment du même décorateur que le plat inscrit sous le n° 5501 du *Registre d'entrée* et que nous décrivons ci-après.

Longueur : 0m 42.

Plat ovale à bords chantournés avec moulure en

relief autour du marli. Bouquet au fond et fleurs détachées sur le marli. Violet de manganèse clair et un peu rosé. Email peu épais laissant apercevoir la teinte du biscuit dans les parties en relief. (N° 5501 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 335.

Brasero ou **Poêle mobile** à quatre faces et à forts reliefs, entièrement jaspé de violet de manganèse. A chaque angle un mascaron formant bouche de chaleur. Le couvercle est muni de deux volutes côtelées formant anses. (N° 5380 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur totale, y compris les pieds à roulettes et le couvercle : 0m 52.

Petit **Plat** ovale à bords chantournés avec fleurons en relief sur le marli. Le fond est sans décor ; sur le marli une bordure de tiges fleuries et de fleurettes détachées. Violet foncé. Email craquelé avec boursouflures. (N° 5502 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 245.

Assiette à bords chantournés. Petit bouquet au milieu ; branches fleuries sur le marli. Email bouillonné. (N° 5503 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 23.

Bénitier d'applique. Décor entièrement en reliefs peints au violet de manganèse de diverses nuances. Dans le haut, deux chérubins. Sur la plaque, entre deux palmes et au-dessus d'un cartouche rocaille, un groupe composé de la Sainte Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; à sa droite, saint Jean-Bap-

tiste portant une croix ornée d'une banderolle. Au milieu du cartouche ainsi que sur la cupule, le monogramme I I‡I S avec les clous de la Passion. (Pl. XI, n° 5.) — (N° 5514 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^{m} 35.

§ 4. — *Faïences à décor monochrome bleu et à décor où domine le bleu.*

Quatre grands **Vases** décoratifs, forme Médicis, ornés sur chaque côté d'un mascaron en relief et décorés devant et derrière d'un écusson armorié. — Nous avons donné plus haut[1] la description détaillée de l'un de ces vases qui porte la signature de *Bourgouin* et la date *1776*, et que reproduit notre planche III. — (N°s 1323-1324-1325-1326 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 65.

Deux **Vases** plus petits. Même forme et même décor que les précédents. — (N°s 1328-1329 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 48.

Autre **Vase** de même forme, mais d'une décoration différente. L'écusson armorié ne figure que d'un côté, et la face opposée est décorée d'un paysage assez naïvement dessiné. (N° 1327 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 48.

Assiette à armoiries. — Elle est décrite plus

1. Chap. VII, p. 96-97.

haut[1] et figurée sous le n° 10 de la planche XI. — (N° 4896 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 23.

Petite **Soupière** ronde en faïence commune, à deux anses, sur piédouche, décorée, ainsi que son couvercle, de guirlandes, de filets et de perles. A l'intérieur, dans un double filet circulaire, on lit cette inscription tracée en violet de manganèse :

..ıll| *Mlle* ,,,,,, ||ı..

..ıı|| CHEVILLAR |ıı...

..ııı| **1833** |ıı..

—...ıı|||ıı...—

Il est facile de reconnaître dans la forme et la disposition des caractères de cette inscription la même main qui a signé les deux lions moulés par Pierre Leduc, décorés par Jean Morice et datés 1834, que nous avons mentionnés plus haut[2]. — (N° 1366 du *Catalogue.*)

Hauteur (couvercle compris) : 0m 20. — Diamètre : 0m 17.

Petite **Cuvette** rectangulaire en faïence commune, à bords droits. Au fond un oiseau à longue queue pendante, perché sur une branche fleurie. Bords décorés de bouquets allongés. Dessin indécis; couleur bouillonnée. Doit sortir de la même fabrique

1. Chap. VII, p. 113.
2. Chap. VII, p. 117.

que la petite soupière ci-dessus. (N° 5437 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 125. — Largeur : 0m 10. — Hauteur : 0m 05.

Salière ovale, à bords légèrement chantournés, décorée de petits bouquets et de fleurettes. (N° 5438 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 04. — Grand diamètre : à la base, 0m 09; au bord supérieur, 0m 08.

Écuelle en faïence commune, décorée à l'intérieur de deux filets bleus, d'un filet jaune d'ocre et d'un filet violet. Au fond, rosace bleue rayonnante dont le centre est quadrillé en jaune. Pour anses, deux oreilles plates à bords festonnés en relief entourant un quadrillage bleu. Email grossier et craquelé. (N° 1360 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 06. — Largeur (anses comprises) : 0m 245.

Tabatière dite **Chinchoire** en forme de soulier, décorée de fleurs bleues chatironnées de violet. (N° 4789 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 095.

Vases de pharmacie cylindriques dits **Canons**, décorés d'une guirlande bleue chatironnée de violet destinée à encadrer l'inscription indiquant la nature du contenu. (N°s 5094-5095 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 30. — Diamètre : 0m 23.

Bouteille de pharmacie à panse aplatie et à petites anses latérales, décorée de guirlandes et de feuillages. Goulot à pas de vis. Inscriptions en vio-

let de manganèse : d'un côté, EAV DE LIS; de l'autre, la date *1736*. (N° 3340 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^m 22.

Deux **Pots à onguent** en forme d'urne à base renflée reposant sur un pied. Dans un cartouche formé de deux branches à feuillage bleu et à fruits jaunes, l'inscription

HOPITAL
GENERAL

(Nos 1358-1359 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 115.

Vase de pharmacie dit **Chevrette** provenant de l'apothicairerie de l'ancien Hôpital Saint-Yves de Rennes. Sur l'épaulement de la panse, d'un côté une anse; du côté opposé un goulot d'expansion. Sur la panse, dans une guirlande bleue, cette inscription en lettres de même couleur :

St Yues
OI.
Hyperici

(N° 1256 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^m 215.

Autre **Chevrette** du même genre. Inscription :

S.
Longuæ
uitæ

Nº 1257 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0m 215.

Vase de Pharmacie sans goulot d'expansion et sans anse. Le col manque. A l'intérieur d'une guirlande de laurier, l'inscription :

St Yues.
Aq.
Bardan.

(Nº 1258 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0m 17.

Autre **Vase de Pharmacie**. Même décor. Inscription :

St Yues.
Aq.
Vulner.

(Nº 1259 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0m 16.

Vase de Pharmacie sans anse, en forme d'urne; le corps déprimé au milieu; gorge à l'orifice. Pour décor, un grand cartouche formé de branches bleues avec deux légères touches de jaune. Inscription en noir :

V

AEgyptiac

Sous cette inscription, deux flèches en sautoir, la pointe en bas, liées par un nœud de ruban jaune. (N° 5495 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^m 225.

Chevrette à anse et à goulot d'expansion. Anse jumelée, bifurquée en tortillons à ses points d'attache. Sur la panse, à l'intérieur d'un cartouche formé d'une guirlande bleue avec deux légères touches de jaune, cette inscription en violet de manganèse :

S

Nymphææ

Au-dessous, deux flèches en sautoir. (N° 3546 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^m 235.

Chevrette. Même forme et même décor. Inscription :

S

Flor. Perſic.

Au-dessous, deux flèches en sautoir. (N° 3547 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^m 24.

Dans une communication faite à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine [1], nous avons attiré

1. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine;* procès-verbal de la séance du 9 juin 1896; t. XXVI, p. XLII.

l'attention sur ces deux flèches en sautoir, et nous nous sommes demandé si ces flèches, déjà remarquées sur quelques récipients provenant des officines du XVIIIe siècle, n'auraient pas une signification particulière et ne serviraient pas à désigner les onguents, sirops ou préparations quelconques usités alors dans le traitement de certaines maladies dont la nature et la cause semblent suffisamment indiquées par cet attribut du jeune et dangereux dieu Eros. Cette allusion un peu... gauloise semble d'ailleurs assez dans le goût du XVIIIe siècle.

Chevrette. Même décor. Anse unie et goulot d'expansion. Pas d'inscription dans le cartouche. (N 3548 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^{m} 215.

Vase de Pharmacie en forme d'urne, sans anse. Cartouche formé de deux guirlandes bleues avec une fleur et des fruits jaunes. Inscription :

V. ALTHEA

(N° 5433 du *Registre d'entrée*).

Hauteur : 0^{m} 25.

Vase de Pharmacie en forme d'urne, sans anse. Cartouche formé de deux branches bleues avec deux fleurs jaunes. Pas d'inscription. (N° 5488 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^{m} 25.

Vase de Pharmacie plus petit, en forme

d'urne, sans anse. Cartouche du même genre que sur le précédent vase. Inscription en violet :

C
Rofar. Rub.

(N° 4777 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 17.

Vase de Pharmacie plus petit. Même forme, même décor. Sans inscription. (N° 5489 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 155.

Pot de Pharmacie de forme cylindrique avec bourrelet au-dessous de l'orifice. Cartouche formé de deux branches bleues d'une facture très lâchée. Inscription :

PILULES
DE RUDINS

(N° 3549 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 135.

Bouteille à col cylindrique et à deux petites anses latérales. Panse déprimée devant et derrière. Entre deux fleurons bleus grossièrement tracés, se lit ce mot en noir :

Verse

(N° 4778 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 17.

Autre **Bouteille** de même forme. Sur la panse, le prénom

Anne

tracé en bleu très pâle entre deux fleurons en bleu vif. (N° 6061 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 165.

Petite **Bouteille** de même forme avec le mot

BOY

tracé en noir et encadré dans quatre groupes de traits bleus verticaux de hauteur inégale. (N° 5160 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 12.

Petite **Cruche** à anse unie, décorée sur le devant d'une fleur à trois pétales. Inscription en noir :

1/4 LITRE

(N° 5432 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 12.

§ 5. — *Faïences à décor monochrome jaune et à décor où domine le jaune.*

Couvercle d'une soupière ovale, côtelé et à bords chantournés. Décor composé de bouquets et de fleurettes. Pour poignée, une branche noueuse de pommier avec ses feuilles et son fruit. (N° 1330 du *Catalogue.*)

Longueur : 0m 28

Cuvette oblongue à bords droits et à pans coupés, portant à ses extrémités des anses en relief un peu détachées. Décor composé d'un bouquet au fond et de bouquets et fleurettes sur les bords. (N° 1331 du *Catalogue.*)

Longueur : 0m 27. — Largeur : 0m 20. — Hauteur : 0m 08.

Deux **Assiettes** à bords chantournés. Au fond, une pensée avec sa tige et ses feuilles. Marli décoré de bouquets détachés et de fleurettes. Sur l'une de ces assiettes, les fleurettes du marli ne sont pas terminées; le décorateur n'en a tracé que les tiges. Email craquelé. (N° 3338-3339 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 25.

Plateau rond. Au fond un bouquet jeté sur le côté et d'où se détache un œillet au bout d'une longue tige. Marli rocaille en relief avec fleurettes et bordé d'un « peigne. » Oreilles en relief, incurvées, formées de deux feuilles qui viennent se rejoindre de chaque côté du plateau. (N° 4895 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre (sans les anses) : 0m 265; (anses comprises) : 0m 34.

Légumier de forme elliptique, à bords chantournés et à nervures en relief, monté sur quatre pieds contournés. Décor composé d'un semis de bouquets d'un beau jaune et d'une exécution très fine et très soignée. Anses en relief aux extrémités. Couvercle côtelé, décoré de la même manière, avec une anse en relief formée de deux branches noueuses, d'un violet terne, et terminées chacune par un fruit en violet de manganèse et par trois feuilles d'un

vert sombre avec nervures en violet pâle. (N° 5779 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur (couvercle compris) : 0m 20. — Longueur (anses comprises) : 0m 33.

Cette jolie pièce, que l'on attribue aux céramistes provençaux qui ont travaillé dans les faïenceries de Rennes au XVIIIe siècle, appartenait autrefois à M. du Bouays de la Bégassière, ancien chef de division aux Chemins de Fer de l'Ouest, dans la famille duquel elle a toujours été considérée comme un produit de nos fabriques rennaises. Elle a été acquise par le Musée en 1898.

§ 6. — *Faïences à décor polychrome.*

A. — Pièces attribuées à la première période des Faïenceries rennaises, dite « période italienne. »

Grand **Bénitier d'applique**. Décor en fort relief composé de chérubins, de fleurs, de fruits, d'oiseaux, de papillons. Au sommet, un chérubin au-dessous duquel est un aigle aux ailes éployées soutenant de son bec la riche guirlande qui encadre le médaillon central. Au milieu de l'applique, un Christ sur une croix fleuronnée au pied de laquelle est une tête de mort reposant sur deux os en sautoir. Sur la vasque, dans une guirlande polychrome accostée de deux palmes vertes, est peint le buste de saint Laurent tenant le gril, instrument de son martyre. Le culot de la vasque se compose de quatre chérubins alternant avec des feuilles d'acanthe, le tout reposant sur un fleuron formant pendentif. Tous les reliefs, sauf le corps du Christ

qui est resté blanc, sont peints en bleu et en jaune; le trait est en noir. (N° 4818 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur totale, vasque comprise : 0m 70. — Largeur : 0m 40. — Vasque, hauteur : 0m 155. — Diamètre de l'orifice : 0m 155.

Cette pièce hors ligne, que nous avons déjà brièvement mentionnée au commencement du présent travail[1], provient de l'ancienne collection Reuzé. Nous en donnons plus loin la reproduction. (Pl. II.)

Grand **Vase de Pharmacie** en forme d'urne à deux anses. Décor composé de fleurs bleues et d'un cartouche formé d'une draperie bleue frangée de jaune foncé, suspendue par un ruban que soutiennent deux amours aux ailes bleues et à la chevelure jaune. Autour du col du vase, filets et ornements bleus. Chacune des anses représente deux couleuvres enlacées dont l'une vient, de chaque côté du vase, happer une grenouille en relief. Dans le cartouche, inscription en violet de manganèse très clair :

THE
RIA
CA

(N° 3770 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 42.

Carreaux de Pavage au nombre de vingt et un, réunis en un seul panneau. Décor bleu et jaune chatironné de violet, et composé d'arabesques,

1. Chapitre I, page 9.

de fleurs, d'oiseaux, de rosaces, de paysages et de personnages. (N°s 3776, 3786, 3830 à 3845 du *Registre d'entrée.*)

Longueur du panneau : 1m 06. — Carreaux : 0m 16 en carré. — Carreaux de bordure : Longueur : 0m 16; Largeur : 0m 07.

Ces carreaux, qui proviennent de l'ancienne collection Reuzé, ont été recueillis dans une vieille maison de la rue Saint-Georges, à Rennes, où ils étaient employés au pavage d'une chambre.

Compotier côtelé, supporté par un piédouche. Décor bleu et jaune. Au fond, un enfant nu, hardiment dessiné en bleu clair. Sur les bords, trois bouquets jaunes chatironnés de brun avec quelques feuilles bleues; entre chaque bouquet, une fleur jaune à quatre pétales. (N° 4894 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 075. — Diamètre : 0m 24.

Christ flagellé assis, couronné d'épines, les mains liées et tenant le sceptre de roseau. Un grand manteau violet est jeté sur ses épaules. Les reins sont ceints d'une draperie ombrée de bleu clair. Le corps est marbré de traits jaunes simulant les stigmates de la flagellation. Sur le socle, inscription en violet foncé :

ECCE HOMO

(N° 1262 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 295.

Notre-Dame de Grâce. Statuette de la Sainte Vierge portant assis sur sa main gauche l'Enfant Jésus qui enlace de ses bras le cou de sa mère. La

robe de la Vierge est blanche et ornée dans le bas d'une large bordure d'arabesques jaune d'ocre avec quelques traits violets. Le manteau, décoré d'une bordure semblable, est couvert d'une riche ornementation en bleu vif et en ocre jaune, et sa doublure est blanche, bleue et jaune, en bandes horizontales parallèles. Sur le socle est tracée en violet de manganèse très foncé l'inscription :

N. D^e De GRACE P. P. N.

(N° 5871 du *Registre d'entrée.*)

Cette statuette est fort bien modelée, quoique d'une terre un peu grossière dont on sent les rugosités sous l'émail laiteux qui la recouvre. C'est assurément un des plus beaux spécimens des statuettes religieuses en faïence qu'ont si abondamment produit les fabriques des XVIIe et XVIIIe siècles. (Pl. I, n° 1.)

La Sainte Vierge debout, tenant devant elle l'Enfant Jésus également debout et posant le pied droit sur la tête du serpent. Le manteau de la Vierge est couvert d'arabesques brunes et bordé d'une bande jaune à deux teintes simulant une broderie. Quelques touches de bleu clair dans les plis des vêtements. Email laiteux. (N° 3784 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^m 33.

Notre-Dame des Agonisants. — La Sainte Vierge debout, portant sur son bras gauche l'Enfant Jésus. (Pl. I, n° 5.) Robe blanche, ornée dans le bas d'une bordure jaune et verte. Manteau blanc doublé d'un semis de mouchetures d'hermines violettes,

bordé de jaune et décoré d'arabesques jaunes et vertes chatironnées de violet. Email laiteux. Sur le socle, inscription en violet de manganèse :

N. DAME DES AGONIZANS : 1659.

(N° 4888 du *Registre d'entrée*.)

Hauteur : 0m 315.

La Sainte Vierge. — Même modèle que la statuette précédente, mais à décor beaucoup plus simple. Robe blanche unie, bordée d'une bande jaune. Manteau blanc, également bordé d'une bande jaune; doublure rayée horizontalement de bleu clair et de jaune. Quelques touches bleu clair dans les plis des vêtements. Email laiteux. (N° 1261 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0m 32.

Autre. — Même modèle. Décor bleu clair, jaune et brun. Corsage jaune; une partie du manteau est jaune avec semis de fleurs de lis brunes; la doublure est à rayures bleu vif. Inscription sur le socle :

Notre Dame de bon Secour

(N° 5913 du *Registre d'entrée*.)

Hauteur : 0m 32.

La Sainte Vierge debout, portant à droite l'Enfant Jésus endormi sur son sein. Décor très sobre en jaune, bleu clair et violet clair. (N° 5763 du *Registre d'entrée*.)

Hauteur : 0m 245.

Cette jolie petite statuette est d'un type peu commun et d'un bon modelé.

Sainte Anne instruisant la Vierge. (Pl. I, n° 4.) Sainte Anne est assise ; sa main droite repose sur l'épaule de la Vierge debout près d'elle et tenant un livre ouvert. Sa robe est blanche ; son manteau, qui lui recouvre la tête, est jaune orné d'arabesques brunes et doublé d'hermine. La robe de la Vierge est blanche sans ornements, avec un corsage jaune à longue pointe sur le devant. Email laiteux. Sur le socle, dans un cartouche oblong, l'inscription :

S[te] Anne

(N° 5451 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 37.

Saint Joseph debout, tenant par la main l'Enfant Jésus marchant à sa droite. Robe blanche ; manteau jaune clair à doublure rayée de bleu pâle ; manteau de l'enfant, bleu à deux teintes ; chevelures brunes. Le dessin tracé en brun. Email léger, un peu bleuâtre. Sur le socle, inscription en noir :

S IOSEPH

(N° 5491 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 295.

Saint Jean-Baptiste debout (Pl. I, n° 3), vêtu d'une toison et drapé dans un manteau blanc à bordure jaune et à doublure rayée de bleu clair. Chevelure brune et violette. Dessin en violet de manga-

nèse. Le saint a la main droite posée sur la poitrine, et sa main gauche soutient un livre ouvert sur lequel est couché l'agneau symbolique. Sur le socle, inscription en violet de manganèse :

S. IAN

(N° 1260 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0ᵐ 335.

Saint Laurent. — Le saint est représenté debout (Pl. I, n° 2), s'appuyant de la main droite sur un énorme gril, instrument de son supplice, et tenant de la main gauche la palme du martyre. Sur sa robe blanche il porte une dalmatique ornée d'arabesques vertes chatironnées de violet foncé avec orfrois jaunes à deux teintes. Même décor sur le manipule suspendu à son bras droit. Sur la base, inscription en noir :

S. LAURENS.

(N° 3775 du *Registre d'entrée*.)

Hauteur 0ᵐ 35.

Saint René debout, en costume épiscopal, la mitre en tête, la crosse à la main gauche, et bénissant de la main droite. Robe bleue. Aube blanche bordée d'une broderie violette. Chape blanche avec orfrois jaunes à deux teintes. Etole et mitre jaune vif avec arabesques d'un jaune plus foncé. Barbe en violet de manganèse. Touches bleu clair

dans les draperies. Sur le socle, inscription en violet :

S^ct RENE

(N° 1268 du *Catalogue*.)

Hauteur : 0 m 36.

B. — **Pièces fabriquées au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe.**

Grande **Fontaine** ou **Lavabo** avec sa vasque et son couvercle. (Pl. X.) — Le corps de la fontaine, à pans et à côtes, est richement décoré d'ornements en relief : grosse guirlande de fleurs, feuilles d'acanthe, rocailles, fleurons, etc. Charmant et abondant décor polychrome rappelant le style des fabriques du Midi de la France, et composé de tiges fleuries, d'arabesques rocaille, d'oiseaux fantastiques. A la partie supérieure, une large et profonde valve ou coquille renversée que surmonte un coquillage formant amortissement. La vasque est décorée extérieurement de tiges fleuries formant pendentifs; ses bords, affectant la forme d'un tridacne, sont ornés intérieurement d'un large « peigne » bleu. A l'intérieur, arabesques rocaille, tiges fleuries, roseaux, oiseau fantastique, insecte, motifs de quadrillage en losanges accompagnés de points. (N° 1281 du *Catalogue*.)

Hauteur, couvercle compris : 0 m 85. — Hauteur de la vasque : 0 m 18.

Cette magnifique pièce, qui a été donnée au Musée par M. le docteur Aussant, a figuré à l'Exposition universelle de 1867 et a été demandée à nouveau par les organisateurs de l'Exposition

rétrospective de l'Art français à l'Exposition universelle de 1900. Elle a eu deux fois les honneurs de la reproduction en gravure sur bois, d'abord dans la luxueuse publication de Jules Mesnard et Francis Aubert, *Les Merveilles de l'Exposition universelle de 1867* [1], ensuite dans *Les Merveilles de la céramique*, de A. Jacquemart [2]. Dans la première de ces publications la grande fontaine du Musée de Rennes est signalée en ces termes : « La France n'est pas en arrière de l'Italie pour ses faïences. Elle y apporte sa grâce et sa délicatesse, et même plus d'un ouvrage italien passerait pour français. Le lavabo en faïence de Rennes porte bien quant à lui le sceau de sa nationalité. On remarquera la vigueur et la nervosité du décor de cette pièce : ces feuillages, ces guirlandes, ces rinceaux sont magnifiques et s'enlèvent avec beaucoup de hardiesse sur le fond blanc... »

Brasero ou **Poêle mobile**. (Pl. VIII) daté et portant l'indication de sa fabrique : *Fait à Rennes, rue Hue, 1774*. Nous l'avons décrit plus haut [3] dans l'article consacré à Michel Derennes.

Brasero monté sur roulettes, avec anses en fer et en bois. Ornements rocaille en relief; décor jaspé de vert de cuivre et de violet de manganèse. Le couvercle, décoré de même, est muni à sa partie

1. *Les Merveilles de l'Exposition universelle de 1867*. Paris, Jules Mesnard, 1869, t. I, p. 213.
2. *Les Merveilles de la Céramique*. Paris, Hachette, 1871 (2e édition); t. III, p. 135.
3. Chap. VII, p. 108-109.

supérieure d'une anse torse pareillement jaspée. (N° 1285 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 50.

Vase à grosse panse de forme globulaire, à deux anses latérales côtelées et à large orifice avec bec d'expansion affectant une forme triangulaire. Sur le devant, et immédiatement au-dessous du bec, cartouche rocaille bleu et jaune orangé, entremêlé de feuilles de roseaux et de branches de laurier en vert foncé, et encadrant un trophée d'attributs maçonniques en violet ardoisé, le tout chatironné de noir. Sur la face opposée de la panse, un très beau bouquet où se remarquent entre autres fleurs une rose et une tulipe bleues, une anémone jaune, etc., avec feuilles vert foncé; fleurs et feuilles chatironnées de noir et liées par un ruban jaune. Sur les anses, filets et touches en violet ardoisé. (N° 3769 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 195. — Diamètre : 0m 14. — Ouverture, bec compris : 0m 215.

Amour assis sur un rocher, le torse un peu renversé en arrière, la tête relevée, regardant le ciel. Il n'a pour tout vêtement qu'une légère draperie bleue retenue sur son dos par un ruban jaune d'ocre passé sur l'épaule droite et sous le bras gauche. Seuls les cheveux, la draperie et le terrain sont en couleurs; la figure et tout le corps sont d'un bel émail blanc légèrement bleuté; les cheveux sont bruns rehaussés de noir et de violet de manganèse. Le rocher est marbré de violet, de jaune et de bleu. (N° 1284 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 45.

Cette statuette demi-nature est d'un très bon modelé et d'un beau mouvement; malheureusement elle est très mutilée : il lui manque le bras gauche, les deux pieds et les deux ailes.

Soupière ovale, signée : *Choisy, f*. — Nous l'avons décrite plus haut[1] dans l'article consacré à Hirel de Choisy, et nous en donnons plus loin la reproduction. (Pl. VI.)

Soupière ronde, côtelée, à anses détachées et à bordure rocaille en relief. Décor bleu, vert sombre, violet, jaune et orangé, composé de bouquets et de fleurettes détachées. « Peigne » jaune orangé clair. — Couvercle à décor semblable ayant pour bouton un oignon en relief posé sur un poireau et une carotte en sautoir. « Peigne » jaune brun. (N° 1345 du *Catalogue*.)

Hauteur, couvercle compris : 0m 29. — Diamètre à l'orifice : 0m 25.

Plateau de la soupière ci-dessus. Bordure rocaille en relief avec « peigne » bleu. Oreilles en relief incurvées. Au fond, bouquet où domine une rose bleue; couleurs claires et bouillonnées, bien moins réussies que sur la soupière. (N° 1345 du *Catalogue*.)

Diamètre, sans les anses : 0m 31; anses comprises : 0m 39.

Soupière ronde, côtelée, à anses détachées et à bordure rocaille en relief. Même décor que la soupière citée tout à l'heure. Couvercle assorti ayant

1. Chap. VII, p. 87-88.

pour bouton un artichaut posé sur un poireau, une carotte et un pois vert; à côté, un petit escargot. (N° 1346 du *Catalogue*.)

Hauteur, couvercle compris : 0m 245. — Diamètre : 0m 195.

Plateau de la soupière qui précède. Décor analogue. « Peigne » bleu violacé. (N° 1346 du *Catalogue*.)

Diamètre, sans les anses : 0m 265; anses comprises : 0m 34.

Légumier oblong à bords chantournés avec deux anses détachées, décoré de deux larges bouquets et de fleurettes bleu ardoisé, jaune pâle, vert terne et violet de manganèse. Chatironnage noir et violet. Même décoration sur le couvercle qui a pour bouton un artichaut supporté par quatre feuilles détachées. Email mince, un peu verdâtre et légèrement bouillonné. (N° 3823 du *Registre d'entrée*.)

Hauteur, couvercle compris : 0m 18. — Longueur, anses comprises : 0m 30.

Plateau oblong à bords chantournés, décoré d'insectes, de fleurettes et de bouquets semblables à ceux du légumier qui précède, mais dont les couleurs sont fortement bouillonnées. Email bleuâtre, craquelé. (N° 3823 du *Registre d'entrée*.)

Longueur : 0m 31. — Hauteur : 0m 055.

Saladier à bords chantournés, richement décoré sur le bord intérieur de festons, d'arabesques et de guirlandes fleuries. Au fond, sur un manteau encadré de deux palmes vertes, posé sur deux pennons en sautoir et sommé d'une couronne ducale ayant pour cimier une hermine passante cravatée, sont peintes les armes d'alliance de Armand-Louis

de Sérent, duc de Sérent, grand d'Espagne, gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry, pair de France, et de Bonne de Montmorency-Luxembourg qu'il avait épousée en 1754[1].

La décoration du saladier est complétée à l'extérieur par des filets et une guirlande fleurie. (N° 4893 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 13. — Diamètre : 0m 27.

Couvercle rond et bombé, à bords chantournés. D'un côté, Neptune armé d'un trident et assis sur un dauphin; sur la face opposée une sirène ailée. Entre les deux sujets, paysages naïvement dessinés et peints. Pour bouton, une poire et des feuilles en relief. Filets bleu clair et violet bouillonné. (N° 3777 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 105. — Diamètre : 0m 19.

Buste de Femme monté sur un piédouche. Les mains sont croisées sur la poitrine et retiennent les plis d'un voile bleu clair qui lui recouvre le sommet et le derrière de la tête. Le corsage est bleu vif; les manches, dont on ne voit que les bords, sont vertes. Le manteau est bleu sur le côté droit et jaune sur le côté gauche, avec fleurs et feuilles blanches en réserve. Le trait est en noir, en bleu et en brun. La chevelure est jaune. Le piédouche est blanc, orné d'un fleuron bleu, d'une moulure verte

1. Le peintre n'a pas rendu exactement les métaux ni les couleurs de ces armoiries qui doivent se blasonner ainsi : *d'or à 3 quintefeuilles de sable*, qui est Sérent; — *d'or à la croix engrêlée de gueules cantonnée de 16 alérions d'azur*, qui est Montmorency ; *chargée en cœur d'un écusson d'or au lion couronné de même*, qui est Luxembourg. Le premier pennon, *de gueules à 9 besants d'or*, qui est Malestroit; le second pennon, *d'hermines plein*, qui est Bretagne.

et, à la base, d'un filet en violet de manganèse bouillonné. (N° 4889 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^m 24.

Socle signé et daté : *Fait à Rennes, rue Huë, 1771. — Fait par Michel Derennes.* — Nous en avons donné plus haut[1] la description, et il est reproduit dans notre planche XI, n° 1. (N° 3767 du *Registre d'entrée.*)

Socle destiné à supporter le pied d'un crucifix. Décor de la façade antérieure en relief, formé d'un entourage de feuilles d'acanthe et de six chérubins encadrant le triangle symbolique de la Sainte Trinité qui est entouré de rayons. Dessins et chatironnage en violet de manganèse; feuilles en vert terne et en violet; triangle en bleu et en jaune pointillé de violet; rayons vert terne et jaune clair. Sur les faces latérales sont peints deux fleurons en vert sombre; en bleu et en jaune vifs. (N° 3771 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur 0^m 175. — Largeur à la base : 0^m 21 ; au sommet : 0^m 095.

Jardinière à deux étagères percées chacune de trois trous circulaires à rebords évasés, décorée sur le devant et sur les côtés de jolis bouquets de clématites polychromes. Les bords supérieurs sont chantournés et décorés d'un « peigne » en violet de manganèse. (Pl. XI, n° 6.) — (N° 3768 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur, devant : 0^m 15 ; derrière : 0^m 255. — Longueur, devant : 0^m 23; derrière : 0^m 27.

1. Chap. VII, p. 106-107.

Jardinière en forme de commode de style Louis XV, contournée et renflée sur le devant. Ornements rocaille en relief. Pieds contournés. Reliefs peints en bleu et en jaune orangé. Sur le dessus, cinq ouvertures circulaires bordées d'un feston vert, et bouquet bleu, vert et brun. (N° 3822 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 125. — Longueur : 0m 22. — Largeur : 0m 115.

Petite **Jardinière** à panse renflée à la base, déprimée au milieu et évasée au bord. La partie postérieure, qui est plate et à bords chantournés, est percée de deux trous de suspension. L'orifice est recouvert d'une plaque en fer à cheval percée de trous destinés à recevoir les pieds des fleurs. Sur la face antérieure un bouquet de fleurs bleues et jaunes, au milieu desquelles une grosse rose d'un bleu ardoisé. Feuillages en vert foncé. Chatironnage violet. Fleurettes sur les côtés. Pour anses, deux fruits jaune orangé avec tiges et feuilles détachées peintes en vert sombre avec nervures en violet de manganèse. (N° 5722 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur, sur le devant : 0m 14; derrière : 0m 155. — Largeur, anses comprises : 0m 16.

Petit **Pot** de forme tronconique, à une anse, décoré d'une coquille jaune et bleue d'où se détachent quelques fleurs et des feuilles. A la base, comme au-dessous de l'orifice, filets verts. Email léger un peu craquelé. (N° 3825 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 07. — Diamètre, à la base : 0m 065 ; à l'orifice : 0m 053.

Porte-Huilier à deux cupules hexagones réu-

nies par une anse. Décor composé de bouquets et de fleurettes en bleu, jaune, violet et rouge brun. Anse grossièrement modelée représentant une sirène dont les cheveux, la figure, les seins et le corps à écailles imbriquées sont dessinés en violet de manganèse. (N° 3824 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 185. — Hauteur : 0m 075.

Écritoire à bords chantournés et à trois étages, décorée de reliefs rocaille avec deux trous pour recevoir les godets et un bougeoir à bords chantournés. Décor composé de bouquets et de feuillages vert clair, rose violacé, bleu clair et jaune terne. Filets et « peignes » en violet de manganèse. Email rugueux, boursouflé et craquelé. (N° 3772 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur, derrière : 0m 10; devant : 0m 06. — Longueur : 0m 265. — Largeur : 0m 25.

L'attribution de cette pièce aux fabriques de Rennes est douteuse. Si nous la mentionnons ici, c'est uniquement dans le but d'attirer sur elle l'attention des connaisseurs qui pourront peut-être nous rendre le service de déterminer plus sûrement sa provenance.

Deux **Corbeilles** basses, montées sur un cercle en plomb doré soutenu par quatre serres d'aigle tenant une boule. Anses en relief formées de branches de pommier avec feuilles et fruits en violet, jaune, brun et vert commun. Panse à godrons inégaux décorée de bouquets et de fleurettes rouge-brun, bleu de cobalt, jaune, violet de manganèse et vert commun. Sur chaque face, un groupe de trois

petites croix en violet de manganèse cantonnées chacune de quatre points bleu de cobalt. (N°s 1270-1271 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 09; pieds compris : 0^{m} 135. — Diamètre : 0^{m} 22. — Longueur, anses comprises : 0^{m} 35.

Broc ou **Cruche** à bec. Nous avons décrit plus haut cette pièce[1], dans la notice consacrée à Michel Derennes, et nous l'avons reproduite dans notre planche VII.

Pot à anse avec garniture en étain composée d'un couvercle à charnière avec poucier en forme de coquille, et d'une bague unie à la base. Panse unie, décorée d'un bouquet formé d'une grosse rose en violet de manganèse; d'une tulipe en bleu de cobalt, violet de manganèse et jaune de Naples ombré d'ocre jaune; d'une jonquille en jaune de Naples et ocre jaune à cœur jaune et vert; d'une tige de muguet à fleurs bleues; de fleurettes indéterminées à pétales bleus et à cœur jaune; le tout chatironné en noir. Sur les côtés, fleurettes et feuilles détachées. (N° 1273 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0^{m} 24.

Cette pièce a été demandée pour figurer à l'Exposition universelle de 1900 dans la section rétrospective de l'Art français.

Cruche à biberon ou goulot d'expansion, avec une anse latérale et une anse supérieure formant poignée. Pour décor deux gros bouquets et semis

1. Chap. VII, p. 107-108.

de fleurettes, le tout en violet de manganèse, en jaune, bleu et vert commun. Près de l'anse, une croix cantonnée de quatre points. (N° 1278 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 26.

Broc à une anse, représentant un bonhomme assis, coiffé d'un tricorne, tenant de la main gauche un pot sur lequel est écrit : *Boy tout*, et portant de la main droite un verre à sa bouche. Une pipe repose à terre entre ses jambes. Chapeau, habit et souliers en violet de manganèse; gilet et siège en vert terne; culotte jaune. Le terrain, le derrière du siège et l'anse sont couverts d'un jaspé violet et jaune. (N° 1276 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 28.

Broc à une anse. Bonhomme assis sur un tonneau, les mains appuyées sur le ventre; coiffé d'un tricorne dont la corne antérieure est plus allongée et forme le bec du pichet. Habit, gilet, souliers et cheveux en violet de manganèse; le chapeau, les bas, les revers et parements de l'habit en bleu clair. Couleurs fortement bouillonnées. (N° 1276 bis du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 28.

Petit **Broc** à une anse. Pierrot assis, les jambes croisées, la main droite dans sa poche, la main gauche dans son habit. Tricorne, souliers et bordure de l'habit en violet de manganèse; collerette à deux étages, jaune de Naples ombré d'ocre jaune avec bordure bleue; cheveux, bas et culotte en bleu marbré; jarretières et boutons en jaune de

Naples. Le trait en violet de manganèse. (N° 1277 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 195.

Gourde ou **Bouteille de voyage** munie de deux petites anses destinées à recevoir un cordon de suspension. D'un côté un paysage; de l'autre un oiseau au repos. Fleurettes détachées et insectes. Décor en jaune clair, jaune orangé, bleu, vert terne et violet de manganèse. (N° 3827 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 20.

Bouteille de voyage à panse déprimée et à goulot cylindrique, munie de quatre petites anses pour recevoir un cordon de suspension. Décor composé de branches et de bouquets à feuillage vert de cuivre chatironné de violet, avec deux fleurs jaunes. Parmi les motifs d'ornementation se trouvent cinq croix en violet de manganèse cantonnées de quatre points en vert de cuivre. (N° 3197 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 22.

Cette intéressante pièce a été trouvée intacte, en 1885, dans une des cours de l'ancien lycée de Rennes, au fond d'un puits abandonné et qui avait été comblé de terre et de pierres.

Écuelle à bouillon avec son couvercle. Décor composé de filets bleus, noirs et jaunes, et de guirlandes vertes à glands jaunes. Oreilles côtelées, avec touches bleues. A l'intérieur, dans un car-

touche formé de branches vertes à fruits bleus et à fleurs jaunes, inscription en noir :

RÉNÉE
BOULANGE
1800

Couvercle décoré de branches fleuries et d'un bouton en relief représentant un fruit posé sur quatre feuilles détachées. (N° 1363 du *Catalogue.*)

Hauteur, couvercle compris : 0m 15. — Diamètre : 0m 15.

Pichet à une anse et à bec, décoré d'un gros bouquet et de fleurettes en violet de manganèse et en brun pâle, d'un dessin lourd et peu soigné.

Couleurs bouillonnées. Filets bleu clair au-dessous de la panse et autour du col. Touches de bleu clair et de jaune orangé sur l'anse. Pièce manquée à la cuisson. (N° 1238 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 195.

Chien accroupi, portant un large collier jaune et brun auquel est attaché un gros grelot jaune. Les traits en violet de manganèse. Légères touches de bleu très pâle sur le corps et sur la tête. Le sommet du crâne est percé d'un trou circulaire destiné à recevoir un bouchon. Email laiteux. (N° 3826 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 175.

Deux **Lévriers** couchés : l'un les pattes de devant croisées, l'autre les pattes allongées. Yeux bleus, oreilles violettes. Collier jaune chatironné d'un trait violet. Terrain et socle jaspés de jaune,

de bleu, de vert et de violet. Derrière, sur le socle, en lettres capitales peintes en violet, le nom

DALLICHAMPS

(N° 1354-1355 du *Catalogue*.)

Longueur : 0m 175. — Hauteur, l'un : 0m 135 ; l'autre : 0m 12.

Deux **Lions** debout. Crinière brune, mufle jaune pointillé de noir. Dessin des yeux et des griffes en violet foncé. Socle décoré d'une guirlande et d'un feston en bleu vif. (Nos 1361-1362 du *Catalogue raisonné*.)

Hauteur, socle compris : 0m 205. — Longueur : 0m 20.

Deux **Lions** debout[1]. Crinière brune ombrée de violet. Les oreilles en bleu vif. Les griffes en violet de manganèse ainsi que le dessin des yeux. Socle jaspé de vert sur le dessus; sur les côtés, quadrillages et fleurettes. (N° 5195 du *Registre d'entrée*.)

Hauteur, socle compris : 0m 205. — Longueur : 0m 195.

Assiette à bords chantournés, décorée d'une petite maison champêtre couverte en tuiles. Autour, un œillet violet de manganèse et autres fleurs à longues tiges; au-dessus, deux grosses guirlandes. Un filet bleu suivant les contours du bord chantourné. (N° 1274 du *Catalogue*.)

Diamètre : 0m 24.

Attribution douteuse.

1. Datés et signés. Voir chap. VII, p. 117.

Assiette creuse à bords chantournés. Dans l'intérieur et sur le marli, riche décor rocaille avec volutes, coquillages, fleurs, feuillages, oiseaux, insectes, etc., en bleu et jaune vifs, bleu clair, jaune orangé, vert sombre. Chatironnage en violet. Filet jaune au bord du marli. (N° 5698 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 245.

Cette jolie assiette a été, par quelques-uns, attribuée à la fabrique de Quimper; d'autres, au contraire, n'ont pas hésité à lui donner une origine rennaise. Après l'avoir étudiée de près et comparée soigneusement avec des pièces de provenance certaine nous nous sommes rangé à l'avis de ces derniers.

Christ en croix. D'un bon modelé. Deux couleurs seulement, et très sobrement employées : le bleu clair et le violet de manganèse. (N° 1267 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 40.

La Sainte Vierge debout, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus qui porte le globe crucifère. Les cheveux, le manteau et les souliers de la Vierge en violet de manganèse; les traits, les hermines sur la doublure du manteau et l'inscription de la plinthe

AV. MA

sont en noir; la robe rayée de bleu ardoisé et de vert commun; la couronne jaune, ornée sur le devant d'une fleur de lis en relief. Au sommet du front, une perle jaune dans un losange retenant un

voile bleu ardoisé. L'enfant Jésus, vêtu de brun, est coiffé d'un bonnet de même couleur. (N° 1282 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 34.

Sainte Barbe debout, une couronne sur la tête, un manteau sur les épaules. Elle tient une palme dans la main droite, et de la main gauche une tour fortifiée. Les couleurs employées sont le bleu clair, le brun, le vert sombre et le violet de manganèse bouillonné. La doublure du manteau est brune avec semis de mouchetures d'hermine. Sur le socle, l'inscription

STE BARBE P. P. N.

(N° 1264 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 31.

Saint René debout, en costume épiscopal, la mitre sur la tête, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la main gauche. Le dessin, noir de fer; la chape et la soutane, violet de manganèse; la doublure de la chape et l'étole, vert commun; la mitre, la crosse, la croix pectorale et les orfrois, jaune d'antimoine; le terrain, jaspé de violet, de bleu, de vert et de jaune. Sur le devant du terrain, dans un cartouche ovale en relief, l'inscription :

S TUS
RENE

(N° 1283 du *Catalogue.*)

Hauteur : 0m 34.

Saint Antoine debout, tenant un livre sous le bras gauche. A ses pieds est couché son animal favori. La robe du saint est en violet de manganèse, ainsi que le manteau qui est doublé de jaune marbré de brun. Les cheveux et la barbe du saint, le devant de son scapulaire qui tombe jusqu'au bas de la robe sont en bleu clair, ainsi que le corps de l'animal. Sur le socle, inscription en violet foncé :

St ANTOINE

(N° 5490 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0^{m} 29.

Indépendamment des faïences que nous venons de décrire, le Musée archéologique de Rennes possède un assez grand nombre d'autres pièces telles que cruches, assiettes, compotiers, burettes, salières, écritoires, bénitiers, etc., qui trouveront leur place dans un *Catalogue* spécial, mais que nous n'avons pas cru devoir comprendre dans la nomenclature qui précède. D'ailleurs l'attribution de plusieurs de ces pièces est encore douteuse, et nous pensons qu'il est prudent d'attendre, avant de les classer parmi les faïences de Rennes, qu'il ait pu en être fait une aussi exacte et aussi précise détermination que possible.

§ 7. — *Derniers produits artistiques des Faïenceries rennaises. — Fabrique Vaumort, 1868-1878.*

Nous avons dit plus haut[1] que la véritable et d'ailleurs la seule période vraiment artistique de la fabrique Vaumort avait commencé seulement en 1868 et s'était terminée dix ans plus tard, en 1878. Si les produits sortis de cette maison depuis 1820, époque de sa fondation, jusqu'à 1868, n'offrent qu'un intérêt très relatif, il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de l'histoire industrielle de la ville de Rennes, il était utile d'en conserver des échantillons. C'est ce que nous avons fait en récoltant, autant que cela nous a été possible, un certain nombre de faïences communes de l'ancienne fabrique Vaumort, que nous conservons précieusement — malgré leur vulgarité — dans la collection céramique du Musée.

Quant aux pièces vraiment artistiques décorées soit par l'un ou l'autre des deux frères Vaumort, soit en collaboration par tous les deux, nous donnons ci-après la description sommaire de celles que nous avons été heureux de voir entrer au Musée de Rennes.

A. — **Pièces décorées par Auguste Vaumort.**

Grand **Plateau** oblong à bords droits au milieu, à bords chantournés aux extrémités. Riche décor polychrome. Au milieu, une rosace au centre de laquelle se détache une moucheture d'hermine bleu foncé dans un cercle de même couleur ombré de

1. Chap. VI, p. 81.

noir, d'où partent quatre fleurons rayonnants noirs, verts et jaunes, sur un fond pointillé de carmin foncé. Autour, un grand cercle d'oves réguliers jaunes et verts alternés et posés perpendiculairement entre deux traits bleu foncé. Sur ce grand cercle s'appuient quatre fleurons rayonnants, en bleu à deux teintes, en vert et en jaune vifs. Aux extrémités du grand axe, deux motifs du même genre réunis par une suite de fleurons de diverses dimensions qui suivent les contours du plateau au-dessous du marli. Entre cette bordure et le motif central, un semis de bouquets et de fleurettes. Le décor du marli se compose d'une suite de dix-huit compartiments de différentes longueurs, alternativement ornés de bouquets, de fleurons, de quadrillages et d'arabesques bleu foncé sur fond bleu clair. Enfin le bord extérieur du marli est couvert d'oves d'un bleu vif séparés entre eux par des traits verticaux en violet foncé. (N° 1661 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 48. — Largeur : 0m 34.

Ce beau plateau a été moulé, décoré « sur crû, » émaillé et cuit au grand feu par Auguste Vaumort. Quelques légères retouches ont été faites « sur cuit. » Nous en avons fait l'acquisition pour le compte du Musée en 1879, au lendemain du jour où la fabrication de la maison a pris fin. Nous croyons devoir faire remarquer l'intensité de quelques-unes des couleurs, le vert et le rouge notamment, intensité que n'avaient jamais pu obtenir nos céramistes rennais du XVIIIe siècle.

Plateau rond décoré d'une rosace bleue à arabesques rayonnantes en réserve, ombrées de

rouge brique. Au milieu une moucheture d'hermine. Autour du bord une suite ininterrompue de lambrequins bleus et rouge brique avec réserves. Chatironnage en violet de manganèse. (N° 1725 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0^{m} 18.

Plateau rond. Décor analogue au précédent, mais en bleu vif. Chatironnage en violet. (N° 1726 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0^{m} 183.

Plateau hexagonal chantourné. Rosace polychrome sur fond bleu avec une moucheture d'hermine au centre. Autour de la rosace, six motifs rayonnants formés de grosses perles bleues. Bord décoré d'un large feston à fond bleu avec arabesques, feuillages et pendentifs polychromes. Chatironnage en violet foncé. (Pl. XII, n° 6.) — (N° 1727 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0^{m} 22.

Plateau à bords chantournés. Rosace polychrome sur fond bleu avec une moucheture d'hermine au centre. Entre la rosace et le bord, semis de petits bouquets et de fleurettes polychromes. La bordure se compose de huit compartiments décorés alternativement d'arabesques et de bouquets, et séparés par des compartiments plus petits renfermant des quadrillages en losanges. Chatironnage violet. (N° 1728 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0^{m} 22.

Plateau hexagonal chantourné. Rosace poly-

chrome entourée d'un large feston également polychrome avec réserves. Bordure décorée d'une ornementation du même genre. Chatironnage en violet. Dessous se lit cette inscription, tracée en violet de manganèse : *Souvenir. Lucien Decombé. 1879.* (Pl. XII, n° 7). — (N° 5872 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 22.

Ce plateau, ainsi que l'indiquent l'inscription et la date qui sont peintes au revers en violet de manganèse, est une des dernières pièces décorées par Auguste Vaumort, et qu'il nous offrit à titre de souvenir, alors que sa fabrication régulière prenait fin au commencement de 1879. C'est pour ce motif que nous avons tenu à en faire don au Musée.

Deux **Vases à fleurs** à col évasé à l'orifice. Décor de la panse et du col composé d'arabesques, de lambrequins et de bouquets polychromes. Au milieu, une guirlande polychrome bordée d'un double filet bleu et violet. (Pl. XII, n° 3.) — (N° 1729 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 19. — Diamètre à l'orifice : 0m 11.

Cendrier de fumeur. (Pl. XII, n° 4.) Forme ovale, à bords chantournés et ondulés. Décor polychrome au fond et sur les bords. Au centre, les initiales d'Auguste Vaumort, séparées par une moucheture d'hermine :

A. ✝ V.

(N° 1723 du *Registre d'entrée.*)

Grand diamètre : 0m 13.

Auguste Vaumort a très rarement signé les pièces qu'il a décorées; il se contentait de les marquer quelquefois d'une moucheture d'hermine. C'est sur nos instances réitérées qu'il consentit à tracer devant nous ses initiales sur ce petit cendrier.

Autre **Cendrier** de même forme, décoré d'arabesques et de fleurs polychromes sur fond bleu. (N° 1724 du *Registre d'entrée.*)

Grand diamètre : 0m 13.

Autre **Cendrier** de même forme. Au centre une moucheture d'hermine dans une large fleur à pétales rouges, jaunes et verts. Autour, arabesques et ornements variés polychromes formant bordure. (Pl. XII, n° 5.) — (N° 6053 du *Registre d'entrée.*)

Grand diamètre : 0m 135.

Pichet à anse et à bec, décoré de fleurettes, et, sur le devant, d'un bouquet polychrome au milieu duquel est une grosse rose en violet de manganèse. (N° 5889 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 24.

Chope ou **Gobelet** de forme tronconique; décor composé de palmettes bleues, de grosses fleurs polychromes et de filets en violet de manganèse foncé, en bleu vif et en jaune orangé. (N° 5792 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 12. — Diamètre, à la base : 0m 075; à l'orifice : 0m 115.

Autre du même genre; décor composé de tiges

fleuries (rose, tulipe, œillet, etc.), de fleurettes, de filets et de festons. (N° 6064 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 12. — Diamètre, à la base : 0m 075; à l'orifice : 0m 115.

Soulier à décor polychrome. Sur le dessus un bouquet. Autour, feston et bordure en bleu vif. Talon en violet de manganèse foncé. (N° 1722 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 17.

Coupe à fruits montée sur un pied. Bords chantournés. Décor polychrome. Au fond, un gros bouquet. Sur le bord, un filet et un feston. Décor analogue sur la base du pied. (N° 6068 du *Registre d'entrée.)*

Hauteur : 0m 115. — Diamètre : 0m 195.

Tabatière dite « chinchoire, » de forme lenticulaire. Décor rayonnant polychrome. Au revers, un cœur enflammé au-dessous duquel se lit cette devise : *A toi mon cœur.* (N° 6067 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 068.

Autre en forme de soulier. Décor polychrome. Dessus une moucheture d'hermine en bleu foncé. (N° 6065 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 13.

Autre de même forme, mais plus petite. Décor polychrome. Dessus une moucheture d'hermine en noir. (N° 6066 du *Registre d'entrée.*)

Longueur : 0m 10.

B. — Pièces dues à la collaboration des deux frères Auguste et Edouard Vaumort.

Plateau rond, à bords chantournés, décoré en camaïeu bleu. Au centre, une tête de jeune fille peinte par Edouard Vaumort. Autour, entre deux filets doubles, des fleurs dans des médaillons ovales ornementés. Sur le bord, semis de tiges de muguet et de feuilles détachées. (Pl. XII, n° 1.) — (N° 5873 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 175.

Plateau rond à bord uni. Au centre, en camaïeu bleu, un amour assis à terre et peignant un portrait placé sur un chevalet. Signé à gauche : *Ed. V.* (Edouard Vaumort). Ce sujet est encadré dans un cercle à festons polychromes reproduits sur le bord intérieur du plateau. Cette décoration, fort simple, est d'Auguste Vaumort. (Pl. XII, n° 2.) — (N° 1659 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 18.

Plateau du même genre. Au centre, en camaïeu bleu, un amour debout devant un pupitre et jouant du violon. Dessous la signature : *Ed. V.* (Edouard Vaumort). Encadrement et bordure d'Auguste Vaumort; même ornementation que sur la pièce précédente. (N° 1660 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 18.

C. — **Pièces décorées par Edouard Vaumort.**

Fontaine-Lavabo à décor polychrome. Nous en avons donné plus haut[1] la description que nous complèterons ici. — Filets circulaires en bleu vif à la base et à l'orifice. Sur la base et sur les anses, guirlandes et fleurettes. Le sujet est signé à droite : *Ed. Vaumort inv. et pinx. 1873.* — Sur la face postérieure : *Rennes. 1873. Vaumort.* — Le couvercle, en forme de cloche et surmonté d'un bouton sphérique légèrement aplati au sommet, est décoré de filets bleu vif et d'un sujet polychrome représentant un jeune dieu marin armé d'un trident, soufflant dans une conque et à califourchon sur un dauphin. A sa droite et à sa gauche deux petits amours voltigent au-dessus de la mer. — La vasque à deux anses, décorée comme le reste, porte sur le devant une composition représentant des amours qui prennent leurs ébats dans les eaux et sur le bord d'un lac encadré de chaque côté par des touffes de roseaux. Signé à droite : *Ed. V.* Sur le pied et sur les anses, guirlandes de fleurs. Au fond, des roses. Derrière : *Rennes. 1873. Vaumort.* — N° 4567 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur de la vasque : 0ᵐ 155. — Largeur : 0ᵐ 37. — Hauteur de la fontaine avec son couvercle : 0ᵐ 47.

Plateau rond, entièrement couvert par le sujet qui représente *le Départ pour la Chasse.* Des seigneurs et des grandes dames à cheval, accompagnés de pages, de varlets et de piqueurs, traversent la

1. Chap. VI, p. 83.

cour d'un château fortifié. — Signé à droite : *Ed. Vaumort.* — Dessous : *Rennes. 1876. Grand feu.* — (N° 1720 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 28.

Plateau rond, pendant du précédent. Le sujet représente *le château de Vitré* d'où sortent de nombreux cavaliers. — Signé à droite : *Ed. Vaumort.* — Dessous : *Souvenir de Vitré.* — *Rennes. 1876.* — (N° 1721 du *Registre d'entrée.*)

Diamètre : 0m 28.

Ces deux plateaux ont figuré au Salon de Peinture de Paris en 1877, sous le n° 3512 du Livret.

Baguier en forme de coupe, à décor polychrome. Bouquet de roses, de marguerites, de volubilis, etc. Au-dessus, une moucheture d'hermine; une autre moucheture sur le pied. — (N° 1719 du *Registre d'entrée.*)

Hauteur : 0m 05. — Diamètre : 0m 10.

CHAPITRE X

Les Faïences de Rennes dans les Collections publiques et particulières.

SOMMAIRE :

§ 1er. Collections publiques. — Notre enquête. — Musée céramique de la Manufacture nationale de Sèvres. — Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny. — Musée départemental d'archéologie de Nantes. — Musée scientifique et archéologique de Laval. — Musée Adrien Dubouché à Limoges. — Musée archéologique de Lyon. — Musée de Vitré. — Musée de Fougères. — § 2. Collections particulières.

§ 1er. — *Collections publiques.*

Désirant nous rendre compte du nombre et de l'importance des faïences de Rennes qui figurent actuellement dans les collections publiques françaises, nous avons entrepris à cet effet une enquête sérieuse près de nos collègues les conservateurs des Musées de Paris et des départements. Au mois de juin 1899, nous avons écrit à *soixante-seize* d'entre eux et nous avons reçu *cinquante-sept* réponses.

Tout en manifestant le vif regret que nous éprouvons en constatant que *dix-neuf* de nos collègues ne nous ont point répondu, nous les prions, si le présent travail vient à tomber sous leurs yeux, de croire néanmoins que nous serons toujours heureux de nous mettre à leur disposition s'ils ont l'occa-

sion de nous demander quelque service. Notre lettre a pu, d'ailleurs, leur parvenir dans un moment où ils étaient préoccupés, absents ou malades, et, dans ces circonstances, nous ne saurions leur refuser l'indulgence que nous-même nous solliciterions d'eux si nous nous trouvions dans le même cas. Quant à ceux qui nous ont si obligeamment renseigné, nous tenons à leur dire ici combien nous leur sommes reconnaissant de leur empressement et des sentiments de bonne confraternité qu'ils ont bien voulu nous exprimer.

De notre enquête — ou mieux des cinquante-sept réponses qui nous sont parvenues — il résulte qu'il existe environ *quatre-vingts* pièces céramiques de fabrication rennaise, ou cataloguées comme telles, dans huit Musées français, le Musée archéologique de Rennes non compris[1]. Ces faïences rennaises sont ainsi réparties :

Musée céramique de la Manufacture nationale de Sèvres.	14 pièces.
Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny.	1
Musée départemental d'Archéologie de Nantes.	2
Musée scientifique et archéologique de Laval.	1
Musée Adrien Dubouché à Limoges. .	1
Musée archéologique de Lyon.	1
Musée de Vitré.	11
Musée de Fougères : environ.	50
Total.	81 pièces.

1. La collection de Céramique locale, conservée au Musée Archéologique de Rennes, a été décrite en détail dans le chapitre IX qui précède.

Voici, dans l'ordre de la liste ci-dessus, la description de ces diverses pièces :

Musée céramique de la Manufacture nationale de Sèvres.

Soupière ronde à bandeaux et galons en relief godronnés; anses de rocailles; bouton formé par des légumes en haut relief peints « au naturel; » décor polychrome dessiné d'un trait noir accentué; des tiges de fleurs et des fleurettes en motifs séparés.

Hauteur totale : 0^m 26. — Diamètre : 0^m 21.

Plateau de même style et de décoration identique.

Diamètre : 0^m 27.

Écritoire à deux gradins superposés présentant chacun sur la face antérieure un ressaut semi-circulaire, celui du bas décoré d'un mascaron en relief; les plaques de dessus sont percées de trous circulaires, d'une rosace et de trois fleurs de lys ajourées; décor bleu ardoisé et jaune, dessiné de manganèse; sur le dessus, des ramages de fleurs épanouies, en réserves blanches modelées de bleu et de manganèse sur fond bleu; sur les parois verticales, des paysages alternant avec des panneaux à losanges formés par des draperies nouées et des tiges de fleurs.

Inscriptions au revers; d'un côté : *Fecitte P. Bourgoüin;* de l'autre : *A Rennes, ce 12 octobre 1763* [1].

Longueur : 0^m 465. — Largeur : 0^m 19.

(Ancienne collection Dupont-Auberville.)

1. Les fac-similé de ces deux marques ont été reproduits plus haut dans la notice consacrée au céramiste Alxis Bourgouin, chap. VII, p. 93-94.

Statuette représentant la Vierge debout, portant sur son bras gauche l'Enfant Jésus qui tient le globe surmonté de la croix; de la main droite elle relève son manteau; vêtements peints en couleurs; cheveux et détails des figures en violet de manganèse; sur le socle :

A. V. M.

Hauteur : 0m 48.

Assiette à bord frangé; décor polychrome dessiné et modelé de manganèse; un bouquet, une tige de fleurs, des fleurettes et un papillon en motifs détachés; près du bord, un « peigne » en manganèse. — Marque : J B B en monogramme. Marque attribuée à J.-B. Bourgouin.

Diamètre : 0m 24.

Théière sphéroïdale; anse formée par une branche de cerisier bifurquée à son point d'insertion avec feuilles et fruits en relief; décor vert de cuivre dessiné de manganèse; sur les côtés, des fleurons de rocailles festonnés de feuillages; sur l'épaulement, des guirlandes de feuillages fleuronnés. — Le couvercle et le bec manquent.

Hauteur : 0m 11.

Assiette à bord chantourné, décorée en camaïeu violet de manganèse; au centre, une chinoiserie; sur le marli, un filet suivant le contour de l'assiette et trois tiges fleuries; émail gris sale; pâte lourde et épaisse.

Diamètre : 0m 24.

Lion couché, les pattes étendues, sur un socle rectangulaire; émaillé en plein à la manière de Nevers, en bleu persan, rehaussé de blanc fixe dans la crinière, les yeux, le contour des oreilles, etc.; la gueule émaillée en brun rouge.

Hauteur : 0m 34. — Longueur : 0m 44. — Largeur : 0m 20.

Tabatière dite « chinchoire, » en forme de petite bouteille lenticulaire, à décor polychrome dessiné de manganèse; sur une face, un jeune garçon mangeant assis devant une table; sur l'autre, le même garçon assis nonchalamment sur une chaise, les jambes étendues, le coude appuyé sur le dossier de la chaise; sur la tranche, un double filet bleu.

Diamètre : 0m 075. — Hauteur : 0m 09.

Tabatière dite « chinchoire, » en forme de soulier à talon, décorée de filets et de tiges de fleurs en bleu, rouge et vert; sur le dessus, entre deux bordures à quadrillages en losanges pointés, l'inscription : *En voulez-vous?* — Fabrication moderne d'après un modèle ancien.

Largeur : 0m 09.

Vase d'autel à bord déversé; anses à têtes de lions; sur la face antérieure, dans un médaillon ovale encadré d'un large filet jaune à rayons jaunes et à flammes bleues alternés, le monogramme du Christ en bleu. — Attribution douteuse; peut-être du Croisic.

Hauteur : 0m 26.

Petit **Vase** de même forme; anses en volutes; sur la face antérieure, dans un médaillon circulaire

encadré d'un large filet jaune à rayons alternativement bleus et jaunes, le monogramme du Christ en bleu.

Hauteur : 0m 085.

Pot à anse, à col évasé ; décor jaune et vert dessiné de noir, traits accentués ; sur la face antérieure, entre deux feuilles d'acanthe en rinceaux, une fleur de lis surmontée de la couronne royale ; sur les côtés et sur le col, des rinceaux verts fleuronnés. — Recueilli au Bourg-de-Batz par M. Benjamin Fillon.

Hauteur : 0m 19.

Assiette à bord festonné, décorée en violet de manganèse ; au centre du bassin, les attributs des trois Ordres surmontés des lettres entrelacées VLR (Vive le Roi) ; sur le marli, six fleurettes et, près du bord, un filet denté.

Diamètre : 0m 22.

Notices extraites du *Catalogue du Musée céramique de la Manufacture nationale de Sèvres*, par Edouard Garnier (fascicule IV, série D, Faïences),



Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny.

Plat rond émaillé d'un blanc sale, sur le fond duquel se détache un bouquet bleu et quelques fleurs de même couleur, d'une teinte moins vive, plus noire que le bleu des faïences de Rouen. Le dessin est libre, assez large, sans symétrie.

Diamètre : 0m 55.

Renseignement fourni par M. E. Saglio, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny.

Le Catalogue du Musée de Cluny, rédigé par E. du Sommerard et imprimé en 1881, mentionne trois pièces en faïence de Rennes : le plat ci-dessus sous le n° 3803, puis, sous les n°s suivants 3804 et 3805, une fontaine forme dauphin et une vasque à cinq pans. M. Saglio, répondant à une demande que nous lui avions adressée, a bien voulu nous faire connaitre que la vasque 3805, pièce des plus médiocres et en fort mauvais état, n'est plus exposée; quant à la fontaine 3804, elle a été reconnue comme une faïence de Rouen et classée comme telle.



Musée départemental d'archéologie de Nantes.

Fontaine à décor polychrome, de style rouennais. Dans un médaillon, une rose en violet rosé et un œillet bleu; au-dessus, des fleurettes jaunes. Les verts du feuillage sont nuancés. Le cartouche qui entoure le médaillon est bordé intérieurement d'un filet jaune citrin, puis de bandes bleues et violet foncé. — Le couvercle et la cuvette manquent.

Hauteur : 0m 50.

Légumier de style Louis XV, à décor violet.

Renseignements fournis par M. P. de Lisle du Dréneuc, conservateur du Musée départemental d'Archéologie de Nantes.



Musée scientifique et archéologique de Laval.

Saladier rond. — Faïence blanche à décor polychrome. — Le fond est presqu'entièrement rempli par un gros bouquet à feuillage vert foncé et composé d'une rose et d'une tulipe en violet de manganèse, d'une pensée violette et jaune et de deux autres fleurs à pétales bleus et à cœur jaune. De ce bouquet se détache un œillet jaune à longue tige. Sur le bord intérieur du saladier quelques tiges fleuries et fleurettes isolées au-dessus desquelles court un filet circulaire en violet de manganèse. — Extérieur blanc, sans décor, à godrons obliques.

Hauteur : 0^{m} 11. — Diamètre à l'orifice : 0^{m} 39.

Renseignements fournis par M. Œhlert, conservateur du Musée scientifique et archéologique de Laval.



Musée national Adrien Dubouché, à Limoges.

Soupière ovale, décor manganèse à bouquet. Pour anses, deux coquilles inclinées. Le bouton du couvercle est un fruit avec sa fleur, de couleur jaune, feuillage vert.

Plateau de la soupière ci-dessus. Décor manganèse. Cannelé.

La soupière, le couvercle et le plateau sont mar-

qués en dessous des lettres H B formant monogramme[1].

Renseignements fournis par M. E. Besse, professeur de céramique à l'Ecole nationale d'Art décoratif de Limoges, conservateur du Musée national Adrien Dubouché.



Musée Archéologique de Lyon.

Fontaine de style rocaille. Décor en relief, d'un modelé sûr et d'excellent goût, rehaussé en camaïeu bleu descendant jusqu'à un ton assez foncé. Email d'un beau blanc pur, mais pas profond, ni laiteux, ni transparent comme certains blancs de Moustiers et de Delft. Sur la panse est figuré un bassin avec jet d'eau au milieu, un bateau, et de chaque côté une touffe de roseaux. Au bas, un mascaron d'où sort un robinet de cuivre.

Hauteur : 0m 51.

Renseignements fournis par M. J.-B. Giraud, conservateur des collections archéologiques du Musée de Lyon. — Le *Catalogue sommaire des Musées de la ville de Lyon* (Lyon, Waltener et Cie, éditeurs, s. d. (1899), in-8° illustré) mentionne cette belle pièce à la page 337, n° 326, et en donne la reproduction à la page 339.

1. C'est la première fois que nous rencontrons cette marque sur une faïence de Rennes. Nous ne la connaissions jusqu'à présent que comme signature d'Hugo Brouwer qui fabriquait à Delft en 1761. (Voir Jacquemart, *Merveilles de la Céramique*, t. III, p. 183 ; Demmin, *Guide de l'Amateur de Faïences et de Porcelaines*, 4e édition, p. 863.) A l'époque actuelle, le monogramme H B est employé à Quimper dans l'ancienne faïencerie De la Hubandière, que dirige aujourd'hui Mme de Béru

Musée de Vitré.

—

Soupière légèrement cannelée ou plissée et à ventre renflé. Couvercle en dôme. Décor jaune composé de roses. Le bouton du couvercle représente un oignon supporté par des tiges de poireau.

Plateau à larges oreilles. Décor jaune. Au milieu, une tulipe sortant d'un oignon.

Porte-huilier de forme élégante, formé de guirlandes ou festons à jour coloriés en jaune.

Assiette polychrome. Au fond, un bouquet vert, bleu et jaune dont la principale fleur est une tulipe en violet de manganèse. Autour, sur les rebords, festons courants, verts, relevés alternativement par un fruit jaune et par un fleuron violet manganèse.

Autre **Assiette** semblable.

Gourde en forme de baril. Les cercles du baril sont figurés par de doubles filets jaunes avec festons verts. Aux deux bouts, forte bande en violet de manganèse. Sur les deux fonds se lit le mot *Boy* tracé en violet de manganèse.

Vase avec son couvercle, haut d'un pied environ. Décor polychrome, jaune, bleu un peu ardoisé et violet de manganèse.

Soupière oblongue à contour mamelonné. Décor bleu faux. Pour oreilles, deux têtes coiffées de cha-

peaux à larges bords. Sur le couvercle, une branche détachée en plein relief et garnie de feuilles et de fleurs.

Plateau de la soupière ci-dessus, contour mamelonné. Même genre de décor.

Saucier polychrome. Décor à fleurs où domine le violet de manganèse. Les autres couleurs sont le jaune et le vert faux; une des fleurs est en rouge faux. Oreilles vertes.

Assiette (peut-être de Rennes ?) décorée de personnages en jaune, bleu et vert faux, et représentant saint Crépin et saint Crépinien faisant des souliers. Inscription : *Pierre Migne, 1781.*

C'est à M. Arthur de La Borderie, membre de l'Institut, conservateur du Musée de Vitré, que nous devons les descriptions ci-dessus qu'il accompagne de cette note : « Toutes ces pièces m'appartiennent et sont seulement en dépôt au Musée de Vitré, mais il est bien probable qu'elles y resteront; en tout cas, elles doivent être considérées actuellement comme en faisant partie. »



Musée de Fougères.

Le Musée de Fougères est de création récente. Il se compose en grande partie de la collection patiemment formée, pendant de longues années, par un amateur de cette ville, M. Henri Roussin, qui l'a cédée à la municipalité en 1895. On y trouve de nombreuses pièces céramiques de provenances

diverses, parmi lesquelles nous avons relevé plus de cinquante faïences pouvant être attribuées aux fabriques de Rennes. Nous ne citerons ici que pour mémoire les cruches, les pichets, les bouteilles de voyage, les vases de pharmacie, les vases à fleurs, les bénitiers, les burettes, les salières, les écritoires : tous ces objets présentent une grande variété, mais ne sortent pas des types connus qui se rencontrent dans presque toutes les collections. Quelques pièces méritent toutefois de fixer l'attention, et nous devons mentionner particulièrement les suivantes :

La Sainte Vierge, statuette polychrome. Même type que celle du Musée archéologique de Rennes dont nous donnons la reproduction (Pl. I, n° 5) mais décorée différemment.

Quinze ou vingt **Statuettes** de la Sainte Vierge figurent au Musée de Fougères et présentent une intéressante variété de types, soit comme forme, soit comme décor. L'une de ces Vierges a sa robe entièrement couverte d'un semis de petites croix cantonnées de quatre points.

Saint Jean-Baptiste, statuette polychrome du même type que celle du Musée de Rennes (Pl. I, n° 3) mais différemment polychromée.

Saint Pierre debout, tenant une grande clef. Statuette polychrome. Type peu commun.

Brasero ou **Poêle mobile,** jaspé de vert de cuivre et de violet un peu ardoisé.

Plat à barbe. Décor polychrome. Bouquet de tulipes, pensées et fleurettes diverses.

Plat à barbe décoré d'un gros bouquet et de fleurettes en bleu et jaune vifs, violet ardoisé et vert commun.

Plat long, à bords chantournés et moulurés. Décor monochrome jaune bistre. Dans le fond un bouquet avec une grosse tulipe et une rose sur une longue tige. Fleurettes détachées sur les bords.

Assiette plate. Décor monochrome jaune orangé composé d'un tout petit bouquet au milieu, et, sur le bord du marli, d'un filet et d'un « peigne » très étroit.

Assiette creuse. Décor polychrome. D'une corne d'abondance sort un gros bouquet au milieu duquel est une rose en violet ardoisé. Branches fleuries sur le marli.

Assiette polychrome. Bouquet jaune et violet ardoisé. Fleurettes détachées sur les bords.

Assiette polychrome. Bouquet composé d'une rose en violet ardoisé et d'un œillet bleu clair. Fleurettes sur les bords.

Assiette chantournée. Décor polychrome. Joli bouquet composé d'une tulipe et d'une rose en violet ardoisé.

Cruchon à une anse. Décor polychrome. Sur le devant un coq grossièrement dessiné et enluminé. Inscription : *Nanon Boisadan. 1838.*

La facture de cette inscription rappelle beaucoup celles que nous avons relevées sur les petits lions du Musée de Rennes moulés par Pierre Leduc et peints par Jean Morice[1], ainsi que sur la petite soupière portant le nom de Mlle Chevillar[2]. Nous ne sommes pas éloigné de croire que le cruchon du Musée de Fougères sort de la fabrique de Vaumort père.

Cruche à une anse, décorée d'un bouquet polychrome naïvement dessiné et peint. On y voit, deux fois répétée, la croix cantonnée de quatre points que nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de signaler sur des faïences de Rennes.



§ 2. — *Collections particulières.*

Nous avons pu constater à plusieurs reprises l'existence de faïences de Rennes assez nombreuses dans quelques collections particulières, mais nous sommes loin de les connaître toutes. Nous ne citerons donc ici que les pièces que nous avons vues, ainsi que celles qui nous ont été obligeamment signalées, nous réservant de publier ultérieurement, s'il y a lieu, un *Supplément* dans lequel nous serions heureux de mentionner les faïences rennaises dont nous recevrions avec reconnaissance soit des photographies, soit des descriptions détaillées.



1. Voir chap. VII, p. 117, et chap. IX, § 6 B. p. 184.
2. Voir chap. IX, § 4, p. 155.

M. l'abbé Caillel du Tertre, à Lécousse, près Fougères, possède deux statues de saint Jacques et de saint Marc entièrement blanches. On les attribue aux fabriques de Rennes, mais elles n'ont ni marque ni date. Il en est de même, dans la même collection, d'un certain nombre d'assiettes patronymiques et de statuettes religieuses décorées par des Italiens, dont une très belle Vierge avec l'inscription MATER ADMIRABILIS, que nous avons vue jadis dans l'ancienne collection Reuzé, et qui est certainement de fabrication rennaise.



Nous avons vu autrefois, alors que son possesseur en faisait avec amabilité les honneurs à ceux qui désiraient la visiter, une fort belle collection de faïences de Rennes, celle de M. Danjou de la Garenne, mort depuis quelques années. Cette collection, nous dit-on, est aujourd'hui dispersée en partie, et ce qui en reste n'est plus accessible aux amateurs. Nous n'en parlons donc que pour mémoire.



M. Charles Jallot, de Rennes, décédé récemment, possédait quelques intéressants produits de nos fabriques qu'il destinait, nous avait-il dit, au Musée de notre ville. Il a pu — du moins en partie — réaliser ce projet de son vivant, et il a offert à notre Musée céramique plusieurs pièces dont une fort importante, une statuette *de sainte Anne instruisant la Vierge*, de style italien, qui se trouve reproduite à la fin du présent travail (Pl. I, n° 4) et dont nous

avons donné plus haut la description[1]. Depuis le décès de M. Jallot, son fils aîné, voulant réaliser le désir exprimé par son père, a tenu à mettre le Musée en possession de quelques autres pièces céramiques qui présentent un réel intérêt.



M. Arthur de la Borderie, indépendamment des faïences de Rennes qu'il a déposées au Musée de Vitré et qui sont décrites plus haut[2], possède quelques autres belles pièces céramiques rennaises, notamment une fort jolie fontaine et la très intéressante écritoire que nous avons décrite dans la notice consacrée à Hirel de Choisy[3] et que reproduit notre planche V.



A l'Exposition des Arts rétrospectifs qui eut lieu à Rennes, à l'occasion du Concours régional de 1897, il ne figurait pas moins de soixante faïences rennaises, gracieusement prêtées par des amateurs ou collectionneurs de la ville : Mmes Sacher de Launay et Jan de la Houssaye, MM. Francis Bétin, E. du Sel des Monts, Frédéric Sacher, Monnier, Le Bret, Nugues, Harscouët de Keravel, Clément, Claret de la Touche, Jules Aubrée, Bussy, Le Ray, Prosper Beaufils, comte de Langle.

Nous en avons rendu compte alors avec quelques

1. Voir chap. IX, § 6, p. 169.
2. *Suprà*, pages 206-207.
3. *Suprà*, Chap. VII, p. 86-87.

détails [1] et nous n'y reviendrons pas. Disons toutefois qu'une seule de ces pièces portait l'indication indiscutable de son origine : c'était une petite soupière décorée de clématites en violet de manganèse et portant en dessous le mot RENNES tracé au pinceau avant la cuisson. Elle appartient à M. E. du Sel des Monts.



Nous avons eu dernièrement entre les mains une pièce céramique que nous croyons unique, et qui n'a jamais été signalée nulle part. C'est une plaque en faïence blanche mesurant : longueur, 0m 48; hauteur, 0m 095; épaisseur, 0m 01. Elle est percée à sa partie supérieure de deux trous destinés à recevoir une attache de suspension. Sur toute sa longueur se développe en deux lignes et en lettres capitales de 0m 02 de hauteur, peintes en violet de manganèse foncé, cette inscription encadrée dans un filet bleu clair, bordé extérieurement d'un trait violet :

QVI VEVLT D'AVTRVI CAVSER ET MEDIRE
NE VIENNE ICY NY DISNER NY RIRE

Des renseignements que nous nous sommes procurés dans la famille à laquelle elle appartient, cette plaque figurait, il y a plus d'un siècle, à l'intérieur d'un cabaret de Rennes situé non loin de la Porte-Mordelaise.

1. Voyez *Exposition de Rennes en 1897; Archéologie. Arts rétrospectifs, Curiosités*, dans les *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, T. XXVII, pp. 179 à 253. — Tirage à part; Rennes, Caillière, 1898, in-8°, pp. 51 à 54.

Notons en passant que cette pièce de faïence rappelle beaucoup par sa facture les plaques funéraires à inscriptions que possède le Musée archéologique de Rennes dont nous avons parlé au commencement de notre travail[1] et dont nous avons donné la description[2].



Nous nous souvenions avoir vu à l'Exposition artistique et archéologique qui eut lieu dans le nouveau Palais des Sciences, à Rennes, en avril et mai 1891, au profit de la souscription pour l'érection de la statue de Leperdit, deux magnifiques soupières rocaille, forme argenterie, avec leurs plateaux, appartenant à un amateur distingué de Rennes, M. Henry Renaud-Loubens. Ces deux belles pièces de céramique rennaise furent alors très remarquées. Comme nous avions récemment manifesté le désir de les revoir, M. Renaud-Loubens a bien voulu nous permettre de les examiner à loisir, et nous en avons été d'autant plus heureux que, bien qu'elles ne soient pas signées, nous avons pu leur donner cette fois une attribution indiscutable. Nous avons, en effet, constaté qu'elles sortent du même moule que la soupière du Musée de Rennes provenant de la fabrique du Pavé Saint-Laurent, signée et datée par Jean Baron, et dont nous avons donné plus haut la description[3]. Leur décor seul est différent : alors qu'il est en camaïeu violet sur la soupière du Musée, nous le trouvons ici poly-

1. Chap. I, p. 8.
2. Chap. IX, p. 142 et suivantes.
3 Chap. VII, p. 103-104.

chrome et composé de nombreux bouquets et de fleurettes très joliment dessinés et peints, avec des « peignes » tantôt en violet, tantôt en jaune orangé. Le renard qui sert de bouton au couvercle est de couleur brune. Les plateaux sont oblongs, presque rectangulaires, avec anses rocaille à leurs extrémités, et décorés de fort beaux bouquets polychromes.

Ces deux pièces peuvent incontestablement compter parmi les plus belles qui soient sorties des ateliers rennais du XVIII[e] siècle.



A l'Exposition universelle de 1878 figurait une fort jolie fontaine à reliefs de fabrication rennaise, accompagnée de sa vasque et de son couvercle. Elle appartenait à M. le baron Arthur des Jamonières, de Nantes. On en trouve une photographie à la page 32 du prospectus ou numéro-spécimen de la Revue *La Bretagne artistique*, publiée à Nantes en 1880.



M. Paul du Sel des Monts, demeurant à Saint-Brieuc, possède une belle collection de faïences de provenances diverses parmi lesquelles se remarquent quelques jolies pièces des fabriques de Rennes.



Une note manuscrite de M. Auguste André

1. Bibliothèque publique de Rennes. Papiers André. *Catalogue des Manuscrits*, n° 223.

signale dans la collection Edmond Pascal, à Paris, un couvercle de soupière ovale, bords chantournés, décor à bouquets polychromes dont les roses sont en violet de manganèse. Le dessin, les dispositions et l'émail rappellent les faïences marseillaises. Cette pièce porte l'inscription : *Fait à Rennes, rue Hüe, 1770*; et M. André ajoute qu'il y retrouve exactement tous les caractères de la belle fontaine du Musée de Rennes que nous avons décrite dans le chapitre précédent[1].



A. Jacquemart[2] a mentionné, parmi les signes indéterminés qu'il a rencontrés sur des faïences de style français, cette marque :

G D G
1780
2
—
2

qui se trouve sous un « plat à barbe, bordure rocaille, où dominent le violet de manganèse et un jaune pâle. Au centre, un sujet d'intérieur. » Et il ajoute : « Rennes? »

Ne serait-ce pas ce même plat à barbe qui faisait autrefois partie de la collection Maze-Censier, de Paris, aujourd'hui dispersée, et qui a été gravé dans l'ouvrage de Théodore Deck sous la rubrique

1. *Suprà*, Chap. IX, p. 171.
2. A. Jacquemart. *Les Merveilles de la Céramique,* 2ᵉ édition; t. III, p. 160.

Rennes?[1] Le fond en est, en effet, rempli par un sujet représentant l'intérieur de l'officine d'un barbier-chirurgien qui pratique une saignée sur un de ses clients. Les reliefs rocaille des bords, les quadrillages, les tiges de clématite rappellent bien le style des faïences rennaises du XVIIIe siècle, mais nous sommes un peu dérouté par cette marque, qui, croyons-nous, n'a jamais été rencontrée sur les produits des fabriques de Rennes.



M. Edouard Garnier, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de la Manufacture nationale de Sèvres, a bien voulu nous envoyer la photographie d'une grande et belle fontaine en faïence de Rennes, qui fait partie de la collection de M. Papillon, de Paris. Cette magnifique pièce, décorée de forts reliefs, porte à sa partie antérieure une femme casquée et drapée (Minerve?) debout et appuyée sur un bouclier. Sur les côtés, des tiges fleuries détachées avec lesquelles jouent des enfants nus. Sur le couvercle, un long serpent dont la queue s'enroule autour du corps d'un animal fantastique. La fontaine repose sur un cul-de-lampe ou console à volutes latérales détachées et à mascaron et feuillages en relief. « Il ne peut y avoir aucun doute sur la provenance de cette pièce, nous écrit M. Garnier. C'est bien du Rennes. Il n'y a pas à s'y tromper en étudiant la facture générale, le

1. Th. Deck. *La Faïence* (dans la *Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts).* Paris, May et Motteroz, nouvelle édition (s. d.), p. 136, fig. 85.

modelé et surtout le ton si particulier du manganèse. »



Il n'est, à notre connaissance, que très peu d'amateurs possédant des faïences artistiques de l'ancienne fabrique Vaumort. Il en existe cependant une magnifique collection qui doit être citée ici, car elle est unique. Elle appartient au neveu des frères Vaumort, M. F. Guyot, que nous avons déjà mentionné plus haut[1], et se compose de cent trente-trois pièces, dont voici l'indication sommaire :

Faïences à sujets peints par Edouard Vaumort, et Faïences dues à la collaboration des deux frères.

Deux **Fontaines**. — Sur l'une, *Jésus lavant les pieds de ses disciples;* sur le couvercle, le *Baptême de Jésus.* Sur l'autre, un parc au milieu duquel une pièce d'eau déverse une cascade à travers des rochers; dans le fond du paysage, un château.

Cache-Pot avec son **plateau**. — Scène pleine de fantaisie et d'esprit, contenant vingt-cinq personnages et représentant le *Mariage de Pierrot.* — Sur le plateau, quatre petits sujets.

Deux **grands Vases**. — Sujets du XVIII[e] siècle : la *Tireuse de Cartes* et la *Déclaration d'Amour.* — Ces deux peintures sont très bien réussies; malheureusement, l'émail blanc a beaucoup souffert à la cuisson.

1. Chap. VI, page 75, note 1.

Pichet à cidre. — Un paysan et une paysanne des environs de Rennes buvant une « bolée. »

Gourde plate, à col étroit et long. Pour anses, deux têtes de bouc. Décor : d'un côté, une tête de satyre; de l'autre, une tête de bacchante.

Grand **Pot à tabac**. — Au milieu d'un paysage, un garde-française fumant une longue pipe et ayant à son bras une coquette et élégante paysanne.

Quatre **grands Plats**. — *Les Quatre Saisons*, représentées par des femmes avec les attributs des saisons qu'elles figurent. — Les larges bords de ces plats, avec dessins en relief, sont richement décorés par Auguste Vaumort.

Grand Plat du même modèle que les précédents. — Joli groupe représentant *Faust et Marguerite*. — Camaïeu bleu.

Grand Plat. — Paysan et paysanne à cheval, en costumes bretons; la paysanne en croupe.

Deux **Plats**. — Paysages des bords de la Vilaine. L'un deux représente le *Moulin du Boël*.

Six **Assiettes**. — Sujets divers : une *Représentation de Guignol* au XVIIIe siècle; — *Paysages* avec personnages; — *Allégories*, etc. Les marlis de ces assiettes sont décorés de médaillons à sujets encadrés d'ornements peints par Auguste Vaumort.

Trois **Assiettes** décorées en camaïeu bleu : *Vues du château de Clisson*.

Dix **Assiettes** décorées de sujets divers : sous-bois, scènes, personnages, etc.

Quatorze **Assiettes** à sujets humoristiques représentant des pantins suspendus au bout d'un fil accroché à un clou. — Parmi ces types, présentés par l'artiste avec infiniment d'esprit, nous citerons : *le Collégien, le Gandin, le Marié de village, le Pêcheur à la ligne, le Domestique de grande maison*, etc.

Cinq **Tabatières** de forme lenticulaire décorées de scènes et de personnages variés.

Deux **Soucoupes**. — Sujets : *l'Amour médecin* et l'*Amour maître d'école.*

Petite **Cruche.** — Sujet : une paysanne et un paysan des environs de Rennes trinquant.

Ces huit derniers objets sont si finement peints qu'on dirait de véritables miniatures.

Indépendamment des pièces ci-dessus, la collection Guyot contient une quinzaine de tableaux également peints sur faïence par Edouard Vaumort. En voici les sujets :

Paysanne filant sa quenouille en gardant une vache; — *les Dunes d'Escoublac;* — deux *Paysages* du Croisic[1]; — *Moulin* et *Paysage* des environs du Croisic; — *Bords de la Vilaine*, deux paysages; — *les Quatre Saisons*, représentées par des amours avec des attributs appropriés; — *Mobile breton en faction*,

1. Plusieurs de ces peintures sur faïence, déjà citées plus haut (chap. VI, p. 81, note 2), ont été admises aux Salons de 1879 et de 1880.

souvenir de la guerre de 1870; — enfin, un *Paysage* peint par empâtement, curieux essai fort bien réussi.

Faïences décorées par Auguste Vaumort.

La collection Guyot contient soixante-quatre faïences décorées par Auguste Vaumort. Nous y avons remarqué deux essais de paysages assez naïvement traités. Il renonça d'ailleurs du premier coup à ce genre de décoration, et fit quelques imitations de « Rouen à la corne, » genre qu'il abandonna également pour composer selon son goût ou son inspiration du moment ces charmants décors qui, nous l'avons dit[1], lui sont tout personnels. Nous n'entreprendrons pas de donner la description de toutes ces pièces : fontaines, cache-pots, suspensions, vases à fleurs, plateaux, cruches, assiettes, grands plats ronds ou ovales, vide-poches, corbeilles, tabatières, etc. Cependant, citons tout particulièrement de jolis vases Médicis, une charmante assiette à lambrequins couleur cuir, une fort élégante aiguière et un grand plateau décoré en camaïeu d'un bleu magnifique. Cette collection unique, bien que formée de pièces datant de vingt à trente ans à peine, est aujourd'hui déjà d'une grande valeur, et nous ne saurions trop remercier son aimable possesseur de nous l'avoir fait visiter et de nous avoir permis de l'étudier en détail.



1. Chap. VI, p. 79.

Ici se termine notre travail. — Lourde a été pour nous la tâche que nous nous étions imposée, mais nous ne regretterons pas nos peines et nous en serons largement récompensé si nous avons pu apporter quelques matériaux, si modestes qu'ils soient, à l'édification de l'histoire artistique et industrielle de la Bretagne et en particulier de la ville de Rennes.



ADDENDA

Pendant que s'imprimaient les derniers feuillets de cette étude, deux faits se sont produits qui méritent, croyons-nous, d'être signalés. Les voici relatés aussi brièvement que possible.

Comme notre titre l'indique, nous n'avions à nous occuper dans ce travail que des *anciennes* faïenceries rennaises, c'est-à-dire de celles qui ont disparu. C'est ce que nous avons fait. Cependant nous avons pensé que nous pourrions peut-être recueillir quelques renseignements utiles près de quelque vieil ouvrier de nos fabriques actuelles, celle que dirige Mme veuve Girandière avec l'aide de ses deux fils. Nous ne nous étions pas trompé.

Accueilli avec la plus grande amabilité, nous y avons été mis en relation avec le doyen des ouvriers de la maison, qui est aussi le doyen des ouvriers faïenciers de Rennes, un brave homme nommé Pierre Vié, dit Méret, qui exerce laborieusement depuis un demi-siècle la profession de tourneur. Entré à la faïencerie de la veuve Binet en 1851, il quitta cette fabrique en 1854 pour travailler chez Vaumort où il resta pendant quinze ans; puis il entra en 1869 à la fabrique Girandière qu'il n'a jamais quittée depuis trente et un ans. Doué d'une prodigieuse mémoire il nous a cité avec une remar-

quable précision des dates et des faits remontant à plus de cinquante ans dont nous avons pu constater la rigoureuse exactitude. Il se souvient très bien avoir vu dans la fabrique de la veuve Binet, alors qu'il y travaillait de 1851 à 1854, les anciens moules qui furent détruits plus tard, d'abord par Boissier vers 1865, ensuite lors de la démolition des bâtiments vers 1887[1].

Parmi ces moules, nous dit-il, il y en avait un certain nombre qui provenaient de la Manufacture de la rue Hue et qui avaient été acquis par Binet lorsque la veuve du Lattay abandonna la fabrication et ferma son établissement. Trois de ces moules — malheureusement des moins importants — furent oubliés dans un coin de la fabrique et échappèrent au massacre de 1865. Retrouvés en 1871 par J.-L. Ménard, ils furent acquis à cette époque par M. Girandière. Nous avons pu voir ces moules, et Mme Girandière a bien voulu nous en faire tirer des épreuves en biscuit dont voici la description :

La Sainte-Vierge debout, le haut du corps légèrement penché à droite. Elle tient sur le bras gauche l'Enfant Jésus, qui porte le globe crucifère. Elle a le bras droit pendant le long du corps, et devait primitivement tenir un sceptre qui manque. Sur sa tête une couronne posée sur un voile qui retombe sur ses épaules. Corsage à pointe, ouvert dans le bas.

Hauteur : 0^{m} 45.

Autre debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras

1. *Suprà,* chap. II, p. 47, et, même page, à la note.

gauche. La tête de la Vierge, non couronnée, est recouverte d'un voile retombant sur les épaules. Corsage montant et plissé.

Hauteur : 0m 36.

Autre, du même type que la précédente, mais plus petite.

Hauteur : 0m 32.

Le Musée céramique de Rennes ne possédait jusqu'à présent aucune statuette de ces deux types; nous devons donc nous estimer d'autant plus satisfait de pouvoir leur donner une place dans nos vitrines que nous sommes absolument certain de la provenance des moules, les seuls peut-être qui subsistent aujourd'hui du matériel d'une de nos faïenceries du XVIIIe siècle.



Le second fait ne nous a laissé qu'une impression pénible qui, nous n'en doutons pas, sera partagée par tous ceux qui s'intéressent à l'accroissement de la collection céramique du Musée de Rennes. Nous n'en eussions pas parlé s'il n'avait été connu de nombreuses personnes et surtout si, passant de bouche en bouche, il n'avait été quelque peu dénaturé et considérablement exagéré. Tel qu'il s'est produit, il n'en est pas moins des plus regrettables. Les lignes qui suivent mettront d'ailleurs les choses au point.

Nous avons décrit, dans le cours de notre travail[1],

1. *Suprà*, chap. IX, § 4, pages 157-158.

plusieurs anciens vases de pharmacie de fabrication locale et sur lesquels se lit l'indication des établissements hospitaliers auxquels ils appartenaient. Sur les uns se voit en effet le nom de notre hôpital *Saint-Yves*; sur d'autres, celui de notre *Hopital général*. Or, il existait tout récemment, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Rennes, un lot assez considérable de vases du même genre, avec les mêmes inscriptions. Les jugeant trop encombrants, et surtout inutilisables, l'administration des Hospices décida qu'ils seraient vendus, le produit de cette vente devant être versé à la caisse de l'établissement. Rien de plus naturel. Mais ce qui ne se comprend pas, c'est que le Musée de Rennes ne fut pas prévenu et que les vases en faïence furent transportés un matin à l'Hôtel-des-Ventes et mis aux enchères quelques heures plus tard. Il n'y avait à ce moment que très peu de personnes présentes, et parmi elles un brocanteur auquel le lot entier fut, faute de concurrents, adjugé à vil prix! Dans la même journée, le brocanteur se débarrassait à son tour de son acquisition en réalisant un léger bénéfice.

De ceci, que résulte-t-il? Une perte sérieuse pour le Musée de Rennes, où la place de ces vases était tout naturellement indiquée, et une perte tout aussi fâcheuse pour le service hospitalier, qui eût tiré un bien meilleur profit de ces vieilles faïences locales si l'administration du Musée avait été mise à même d'en faire l'acquisition.



DU MÊME AUTEUR

Notice biographique sur Rallier du Baty, maire de Rennes de 1695 à 1734. — Rennes, imp. A. Le Roy fils, 1875, in-8°. (La partie principale de cette Notice a paru dans le tome X des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine).*

Recherches d'histoire locale. — Deux fêtes à Rennes, en 1744 et 1769. — Rennes, imp. Ch. Catel, 1877, in-8°. (Extrait du tome XI des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)*

Notice biographique sur Francis Blin, peintre paysagiste. — Rennes, imp. A. Le Roy fils, 1878, in-8°.

Notice sur la Patère d'or découverte à Rennes en 1774. — Rennes, imp. Ch. Catel, 1879, in-8° avec gravures communiquées par le *Magasin Pittoresque.* (Extrait du tome XIII des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)*

Notice sur la Vie et les Travaux de M. Auguste André, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Rennes, ancien Président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Directeur honoraire du Musée archéologique de la ville de Rennes. — Rennes, imp. Ch. Catel, 1879, in-8°, avec un portrait dessiné par Gustave Rouault, héliogravure de Dujardin. (Extrait du tome XIII des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)*

Excursion à Saint-Briac (Ille-et-Vilaine). — L'alignement mégalithique de la Croix-des-Marins. — Rennes, imp. Ch. Catel, 1879, in-8°, avec sept vues dessinées et gravées par Th. Busnel et une carte en couleurs de la côte de Saint-Briac (Extrait du tome XIII des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine).*

Jean Thurel. — Épisode du séjour à Rennes du régiment de Touraine en 1788. — Rennes, imp. Ch. Catel, 1880, in-8° (Extrait du tome XIV des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine).*

Recherches d'histoire locale. — Notes et documents concernant la Grosse Horloge de Rennes. — Rennes, imp. Ch. Catel, 1880, in-8°, avec un dessin gravé sur pierre (Extrait du tome XIV des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine).*

Souvenir des Fêtes de Rennes. — Promenade à travers l'Exposition artistique et archéologique du Présidial. — 15-25 mai 1880. — Rennes, imp. E. Baraize et Cie, 1880, in-12 (sous le pseudonyme *L. Desvallées).*

De Rennes au Cap Fréhel. — Voyage pittoresque et artistique. — Trente illustrations de Th. Busnel, Tancrède Abraham, H. Gambard, Dolivet, Paul Sébillot, Th. Mahéo *(Bretagne artistique,* Nantes, 1881, gr. in-8).

Trésor du jardin de la Préfecture, à Rennes. — Epoque gallo-romaine : sarcophages, urnes cinéraires, amphores, bijoux, médailles. — Notice et descriptions. — Rennes, Verdier fils aîné, 1882, in-8°, avec cinq planches gravées, quatre planches en couleurs et un plan de la ville de Rennes sur lequel sont indiquées l'enceinte gallo-romaine et les principales découvertes archéologiques faites tant en dedans qu'en dehors de cette enceinte (Extrait du tome XV des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine).*

Description de divers objets anciens et notamment de haches et épées en bronze, trouvés à Rennes. — Rennes, H. Caillière, 1883, in-8°, avec une planche gravée. (Extrait du tome XVI des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*)

Notices sur les rues, ruelles, boulevards, quais, ponts, places et promenades publiques de la ville de Rennes. — 1re édition. — Rennes, A. Le Roy fils, 1883, in-8°. (Les 2e, 3e et 4e éditions ont paru de 1884 à 1891 dans l'*Annuaire officiel d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, A. Le Roy, éditeur.) — 5e édition. — Rennes, A. Le Roy, 1892, avec gravures.

Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine. — 1 vol. in-12 elzévir de XXVIII-464 pages, avec 70 airs notés et une eau-forte d'Ad. Léofanti. — Rennes, H. Caillière. 1884. (Ouvrage couronné par la Société académique de Nantes).

Les Milliaires de Rennes. – Rapport présenté à la Société archéologique d'Ille-et Vilaine, suivi d'études sur le même sujet, par M. le capitaine Espérandieu, MM. T. Bézier et F. Robiou, et accompagné de 14 gravures en noir ou en couleurs, tirées à part. — Rennes, H. Caillière, 1892, in-8°. (Extrait du tome XX des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)*

Vieux Rennes. — Souvenirs et récits. (Dans *Bretagne-Revue,* Rennes, 1893, sous le pseudonyme *Blanche-Barbe.)*

Rennes-Illustré. — 11e édition (les dix premières éditions épuisées). — 1 vol. in-12 de 400 pages avec 56 gravures hors texte. — Rennes, Fr. Simon, 1897.

Inventaire du mobilier d'un négociant malouin au XVIIIe siècle. — Julien Bourdas, armateur, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses Finances. — 1714. — Rennes, H. Caillière,

1898. (Extrait du tome XXVII des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)*

Exposition de Rennes en 1897. — Archéologie, Arts rétrospectifs, Curiosités. — Rennes, H. Caillière, 1898 (Extrait du tome XXVII des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine).*

Recherches d'Histoire locale. — Notes et Souvenirs. — Le Théâtre à Rennes. — Rennes, Fr. Simon, 1899.

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Son passé, son présent. — Notice lue à la Société archéologique le 13 février 1900, à l'occasion de la tenue de sa 500e séance. — Rennes, Eugène Prost, 1900.

Les Comédiens italiens à Rennes au XVIIIe siècle. — (Extrait du tome XXIX des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine).*

EN PRÉPARATION

L'Hôtel de Ville de Rennes. — Les Officiers et les Serviteurs de la Communauté (Mœurs et usages du XVIIIe siècle).

L'Hôtel de Ville de Rennes. — La statue de Louis XV et le sculpteur Lemoyne.



TABLE DES MATIÈRES

Rennes. — Imp. Eugène Prost.

Les

Anciennes Faïenceries

Rennaises

Planches

Photographies de M. CLERMONT, Gardien-Chef des Musées de Rennes.
Photogravures de MM. GARNIER et DELHERBE, 53, rue de Seine, Paris.



RENNES
Imprimerie Fr. SIMON, successeur de A. LE ROY

1900

Planche I

STATUETTES POLYCHROMES

Attribuées aux premiers Faïenciers italiens qui ont travaillé à Rennes.

1. NOTRE-DAME DE GRACE. — **Hauteur : 0^m 60.**
2. SAINT LAURENT — **Hauteur : 0^m 35.**
3. SAINT JEAN-BAPTISTE. — **Hauteur : 0^m 33.**
4. SAINTE ANNE INSTRUISANT LA VIERGE. — **Hauteur : 0^m 37.**
5. NOTRE-DAME DES AGONISANTS (datée 1659). — **Hauteur : 0^m 3:5.**



2



1



3



4



5

FAÏENCES DE RENNES

Planche II

GRAND BÉNITIER D'APPLIQUE

DÉCOR POLYCHROME EN RELIEF

Attribué aux premiers Céramistes italiens qui ont travaillé à Rennes.

Hauteur : 0m 70. — Largeur : 0m 40.



FAÏENCE DE RENNES

Planche III

GRAND VASE DE JARDIN

DÉCORÉ EN CAMAÏEU BLEU

Aux armes de Mgr Bureau de Girac, évêque de Rennes, de 1770 à 1790

Hauteur : 0m 65.

Signé et daté : **Bourgouin**, 1776



FAÏENCE DE RENNES

Planche IV

GROUPE

EN FAÏENCE BLANCHE SANS DÉCOR

Réduction du groupe monumental en bronze érigé en 1754 en l'honneur de Louis XV dans la niche centrale de l'Hôtel de Ville de Rennes.

Hauteur : 0m 48.

Signé et daté : **Bourgouin, 1764.**



FAÏENCE DE RENNES

Planche V

ÉCRITOIRE POLYCHROME

A DEUX ÉTAGES ET A TIROIRS

Hauteur : $0^m 22$. — Longueur : $0^m 255$.

Signée et datée : **Hirel de Choisy, 1767.**

PL. V.



FAÏENCE DE RENNES

Planche VI

SOUPIÈRE

A DÉCOR POLYCHROME

Hauteur : 0^{m} 30. — Grand diamètre : 0^{m} 40.

Signée : **Choisy** f[t].



FAÏENCE DE RENNES

Planche VII

PICHET

A DÉCOR POLYCHROME

Hauteur : 0^m 21.

Marqué et daté : **Fait à Rennes, rue Hüe, 1769.**



FAÏENCE DE RENNES



FAÏENCE DE RENNES

Planche VIII

BRASERO OU POÊLE MOBILE

A DÉCOR POLYCHROME

Hauteur : 0m 43.

Marqué et daté : **Fait à Rennes, rue Hüe,** 1774.



FAÏENCE DE RENNES

Planche IX

SOUPIÈRE

DÉCORÉE EN CAMAÏEU VIOLET DE MANGANÈSE

Hauteur : 0^{m} 25. — Longueur (anses comprises) : 0^{m} 40.

Signée et datée : **Pinxit Baron, à Rennes, 1772.**



FAÏENCE DE RENNES

Planche X

GRANDE FONTAINE

A RELIEFS ET A DÉCOR POLYCHROME

Hauteur (couvercle compris) : 0m 85. — Hauteur de la vasque : 0m 18.



FAÏENCE DE RENNES

Planche XI

FAIENCES DIVERSES

1. SOCLE ou SUPPORT à reliefs et à décor polychrome. — Hauteur : 0m 105. — Longueur : 0m 20. — Signé et daté : **Fait à Rennes, rue Hüe, 1771, par Michel Derennes.**

2. COUVERCLE DE SOUPIÈRE à reliefs et à décor en camaïeu violet de manganèse. — Hauteur : 0m 16. — Diamètre : 0m 22.

3. JARDINIÈRE, décor en camaïeu violet de manganèse. — Hauteur : 0m 10.

4. CACHE-POT, anses en relief, décor en camaïeu violet de manganèse. — Hauteur : 0m 21.

5. BÉNITIER D'APPLIQUE à reliefs. décor en camaïeu violet de manganèse. — Hauteur : 0m 35.

6. JARDINIÈRE à deux étages, à décor polychrome. — Hauteur : 0m 255.

7. ASSIETTE à décor polychrome. — Diamètre : 0m 245.

8. SOUPIÈRE à reliefs et à décor en camaïeu violet de manganèse. Sur le couvercle, bouton polychrome. — Hauteur (couvercle compris) : 0m 28. — Longueur (anses comprises) : 0m 40.

9. ASSIETTE polychrome, décor dit « au Chinois ». — Diamètre : 0m 245.

10. ASSIETTE à armoiries, décor en camaïeu bleu. — Diamètre : 0m 23.

11. ASSIETTE patronymique à décor polychrome.— Diamètre : 0m 245.— Datée : 1760.

12. LÉGUMIER à reliefs et à décor dit « au Chinois » en camaïeu violet de manganèse.— Hauteur (couvercle compris) : 0m 205.— Longueur (anses comprises) : 0m 32.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



12



11

FAÏENCES DE RENNES

Planche XII

PRODUITS DE LA FABRIQUE VAUMORT

1. ASSIETTE décorée en camaïeu bleu. — Diamètre : 0^{m} 18.

2. ASSIETTE à marli polychrome et à sujet en camaïeu bleu. — Diamètre : 0^{m} 18.— Le sujet est signé : **Ed. V.** (Edouard Vaumort).

3. VASE A FLEURS, décor polychrome. — Hauteur : 0^{m} 19.

4. PETIT CENDRIER de fumeur, décor polychrome. — Grand diamètre : 0^{m} 13.— Signé : **A. V.** (Auguste Vaumort).

5. PETIT CENDRIER de fumeur, décor polychrome. — Grand diamètre : 0^{m} 135.

6. PLATEAU à décor polychrome rayonnant. — Diamètre : 0^{m} 225.

7. PLATEAU à décor polychrome. — Diamètre : 0^{m} 22.



1



2



4



3



5



6



7

FAÏENCES DE RENNES. — FABRIQUE VAUMORT.


GRELE EST
MAIS CROISTRA.
1831
1893
F
S

